



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 29 janvier 2020

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Intervention</i> préalable du groupe Les Républicains et apparentés	(p. 7)
<i>Procédure d'urgence</i> relative au dossier n° 2020-4238 - Adoption du principe de l'examen en urgence et de la délibération	(p. 10)
<i>Annexe 1</i> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2020-4192	(p. 79)
<i>Annexe 2</i> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2020-4194	(p. 81)

Les textes des délibérations n° 2020-4167 à 2020-4238 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 52 (Janvier 2020).

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-4237 Lyon 7°, Saint Fons - Charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon -	(p. 18)
---	---------

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-4167 Réseau d'initiative publique la fibre Grand Lyon - Protocole transactionnel et avenant n° 3 à la convention de délégation de service public (DSP) - Diminution de l'autorisation de programme -	(p. 19)
N° 2020-4168 Numérique - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Digital League et la Cuisine du Web pour leur programme d'actions 2020 -	(p. 11)
N° 2020-4169 Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Environnement réponse aménagement (ERA) et Médialys pour leur programme d'actions 2020 -	(p. 23)
N° 2020-4170 Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'Etat pour l'année 2020 - Cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste -	(p. 11)
N° 2020-4171 Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2020 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) -	(p. 11)
N° 2020-4172 Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2020 -	(p. 11)
N° 2020-4173 Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2020 -	(p. 11)

N° 2020-4174	<i>Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerrdis, CARA, Lyonbiopôle, Cluster Lumière, association EDEN et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2020-4175	<i>Fondation BigBooster - Versement d'une contribution 2020 à la dotation initiale de la Fondation -</i>	(p. 12)
N° 2020-4176	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 13)
N° 2020-4177	<i>Programme d'investissements d'avenir Territoires innovation (de grande ambition) - Perception du financement de la Banque des territoires et reversement aux partenaires du projet - Accord de consortium - Création de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) -</i>	(p. 25)
N° 2020-4178	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 10ème édition du forum European Lab dans le cadre du festival Nuits sonores du 19 au 21 mai 2020 -</i>	(p. 11)
N° 2020-4179	<i>Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 13)
N° 2020-4180	<i>Entrepreneuriat économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et de production (URSCOP), Le Centsept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2020 -</i>	(p. 13)
N° 2020-4181	<i>Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 12)
N° 2020-4182	<i>Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention d'équipement pour la réalisation d'une mezzanine au sein du bâtiment le Rectangle - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2020-4183	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 28)
N° 2020-4184	<i>Convention de coopération décentralisée triennale entre l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI) Al Assima, la société de tramway de Rabat Salé (STRS) et la Métropole de Lyon 2020-2022 - Convention de financement entre l'Agence française de développement (AFD) et la Métropole pour le financement de cette coopération -</i>	(p. 12)
N° 2020-4185	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 1 -</i>	(p. 12)
N° 2020-4186	<i>Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes 2ème tranche - Avenant n° 1 à la convention de subvention de l'opération Learning centre avec l'Université Lumière Lyon 2 -</i>	(p. 29)
N° 2020-4187	<i>Ecully - Opération de requalification du campus Lyon-ouest Ecully - Attribution d'une aide à l'investissement pour l'extension de l'Institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2020-4188	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2020 - 1ère phase -</i>	(p. 13)
N° 2020-4189	<i>Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2020 -</i>	(p. 13)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2020-4190	<i>Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon 7°, Lyon 9°, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2020 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au réseau Intermed -</i>	(p. 14)
N° 2020-4191	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Gestion de la demande de logement et information des ménages - Logement des jeunes - Mobilité résidentielle - Prévention des expulsions - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020 -</i>	(p. 31)
N° 2020-4192	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Accompagnement social lié au logement (ASLL) - Mesures de gestion locative adaptées (GLA) - Actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) - Subventions 2020 aux associations -</i>	(p. 31)

N° 2020-4193	<i>Avenants à la convention triennale de subvention entre la Métropole de Lyon et l'association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) et à la convention annuelle de subvention entre la Métropole et l'association Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) -</i>	(p. 34)
N° 2020-4194	<i>Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2020 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 37)
N° 2020-4195	<i>Réforme de la tarification et contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) type pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Résultats de l'appel à candidatures et CPOM types pour les SAAD sélectionnés dans le cadre de la mise en application du décret n° 2019-457 du 15 mai 2019 - Enveloppe de tarification 2020 -</i>	(p. 38)
N° 2020-4196	<i>Conventions pluriannuelles 2020-2022 entre l'Agence régionale de santé (ARS) et la Métropole de Lyon, relatives aux 4 dispositifs métropolitains d'intégration dits Méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) -</i>	(p. 14)
N° 2020-4197	<i>Structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Enveloppe de tarification enfance - Année 2020 -</i>	(p. 40)
N° 2020-4198	<i>Dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) -</i>	(p. 40)
N° 2020-4199	<i>Bron - Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Education nationale -</i>	(p. 41)
N° 2020-4200	<i>Subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL) intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance, sur le volet santé - Année 2020 -</i>	(p. 43)
N° 2020-4201	<i>Lyon 5°, Lyon 9° - Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) - Acquisition de nouveaux locaux aménagés pour une MDMS à Lyon 5° - Individualisation d'une autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) -</i>	(p. 44)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2020-4202	<i>Développement de l'offre de logement abordable - Attribution de subventions à l'association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Convention de mise à disposition de biens et de services - Année 2020 -</i>	(p. 45)
N° 2020-4203	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2020 aux associations -</i>	(p. 45)
N° 2020-4204	<i>Contrat de plan 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat (EMH) dans le cadre du gel des loyers des logements étudiants -</i>	(p. 45)
N° 2020-4205	<i>Mise en oeuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Financement de la Métropole de Lyon sur le volet obligatoire de l'habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2020-4206	<i>Volet habitat du plan climat - Dispositif ECORENO'V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2020-4207	<i>Saint Priest - Convention de programme pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde 2020-2024 en faveur de l'ensemble de copropriétés Bellevue -</i>	(p. 15)
N° 2020-4208	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunt à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Banque postale et de la Caisse d'épargne -</i>	(p. 15)
N° 2020-4209	<i>Lyon 3° - Garantie d'emprunt à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Banque postale -</i>	(p. 15)
N° 2020-4210	<i>Villeurbanne - Renouvellement urbain et patrimonial - Résidence Bonneterre - Caisse des dépôts et consignations (CDC) Habitat social - Approbation du protocole de projet -</i>	(p. 16)
N° 2020-4211	<i>Vénissieux, Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 58)
N° 2020-4212	<i>Vénissieux, Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes -</i>	(p. 58)

N° 2020-4213	<i>Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Buers Nord - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 16)
N° 2020-4214	<i>Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Buers Nord -</i>	(p. 16)
N° 2020-4215	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2020-4216	<i>Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2020 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 63)
N° 2020-4217	<i>Lyon 8° - Contrat de ville métropolitain - Aménagement des espaces extérieurs des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4218	<i>Bron - Secteur Genêts Kimmerling - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec Est Métropole habitat (EMH) - Instauration d'un périmètre de PUP élargi - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4219	<i>Rochetaillée sur Saône - Secteur rue Henri Bouchard - Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi "Les jardins du Train Bleu" - Convention de PUP n° 1 avec Bouygues Immobilier - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2020-4220	<i>Villeurbanne - Secteur rue du 1er mars 1943 - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les sociétés Vinci, Alliade habitat et la Ville de Villeurbanne - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4221	<i>Villeurbanne - Secteur Mansard - Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi - Convention de PUP n° 1 avec Icade - Convention de PUP n° 2 avec la société civile immobilière (SCI) du 45 rue Anatole France (Promoval) - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2020-4222	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 65)
N° 2020-4223	<i>Lyon 8° - Site Saint Vincent de Paul - Projet urbain partenarial (PUP) - Reversement des participations à la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2020-4224	<i>Oullins, La Mulatière - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Participation d'équilibre de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2020-4225	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Secteur Béraudier - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 68)
N° 2020-4226	<i>Saint Genis Laval - Aménagement des voies desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 69)
N° 2020-4227	<i>Villeurbanne - Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée - Convention avec la Ville de Villeurbanne et Est Métropole habitat (EMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2020-4228	<i>Villeurbanne - Place du Chanoine Boursier - Approbation du programme de l'opération de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2020-4229	<i>Lyon 7° - Pré Gaudry - Gerland - Approbation du programme de travaux - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 73)
N° 2020-4230	<i>Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 73)

N° 2020-4231	<i>Lyon 1er - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Pentes de la Croix-Rousse - Approbation -</i>	(p. 74)
N° 2020-4232	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Procédure de modification simplifiée n° 1 - Nouveau lycée, 2 avenue du Pont Pasteur - Approbation -</i>	(p. 15)
N° 2020-4233	<i>Lyon 9° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Procédure de modification simplifiée n° 2 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Ilot 35 avenue du Ben Gourion - Approbation -</i>	(p. 15)
N° 2020-4234	<i>Francheville - Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) - Mise à disposition de la plateforme mutualisée pôle ADS - Convention avec la Commune -</i>	(p. 15)
N° 2020-4235	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2020 -</i>	(p. 16)
N° 2020-4236	<i>Lyon 3° - Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) - Attribution d'une subvention d'équipement pour travaux d'amélioration des locaux -</i>	(p. 16)
N° 2020-4238	<i>Charly - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification n° 1 - Secteur du Bas Privas - Approbation -</i>	(p. 10)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le mercredi 29 janvier 2020 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 31 décembre 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. Madame Peillon, vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Peillon. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. George (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Mmes Cardona (pouvoir à M. Guimet), Glatard (pouvoir à M. Rousseau), MM. Eymard (pouvoir à M. Brumm), Bernard (pouvoir à M. Sécheresse puis à M. Coulon), Sellès (pouvoir à M. Véron), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Berra (pouvoir à Mme Nachury), Brugnera (pouvoir à Mme Laurent), M. Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme Guillemot (pouvoir à M. Cachard), MM. Guimet (pouvoir à Mme Cardona), Llung (pouvoir à M. Berthilier), Moroge (pouvoir à M. Odo), Piegay (pouvoir à M. Jeandin), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme de Lavernée), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Sarselli), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Vincendet (pouvoir à M. Cohen).

Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés qui a souhaité un temps d'intervention en début de séance. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés, monsieur Buffet.

M. le Conseiller BUFFET : Merci monsieur le Président. Je profite, nous profitons plus exactement du fait que ce soit le dernier Conseil de la Métropole de cette mandature pour prendre la parole en ce début de séance et essayer de faire un point, un bilan de ces six années qui viennent de s'écouler. Nous ne savons pas si la séance nous le permettra ensuite et c'est la raison pour laquelle nous interviendrons en début de séance.

C'est effectivement la fin de ce mandat qui a vu en réalité, pendant la période 2014-2020, quelques événements importants dont deux principaux que nous pouvons retenir.

Le premier est institutionnel, le second est plus conjoncturel. Institutionnel parce que, depuis 2015, la Communauté urbaine ancienne s'est transformée en Métropole, nous avons pris ici les compétences du Conseil départemental et donc créé cette nouvelle collectivité locale, unique d'ailleurs sur le plan national, et donc nous attendions beaucoup de la création de celle-ci.

Des modifications importantes puisqu'elles portent d'abord sur la prise de ces compétences nouvelles dont nous n'avons pas l'habitude et d'ailleurs même, pour partie, pas la compétence, et puis des conséquences électorales réelles puisque l'élection se fera désormais au suffrage universel direct avec un certain nombre de conséquences que nous connaissions, j'allais dire que tout le monde connaissait.

Le deuxième événement de ce mandat a été le changement à la tête de cet Exécutif puisque votre prédécesseur, monsieur le Président, a été appelé à des fonctions ministérielles et vous lui avez succédé.

Ces deux changements profonds ont évidemment créé des espérances. Les premières d'entre elles, c'est évidemment de voir si de nouvelles orientations allaient être mises en place au sein de cette institution, désormais à compétences élargies.

La deuxième a été l'hypothèse d'une gouvernance nouvelle et puis, finalement, au bout du compte, tout a changé mais en réalité, rien n'a changé, pour des raisons simples. Tout d'abord, sur quelques éléments de fond pour lesquels il y a une coresponsabilité de la majorité métropolitaine, tout d'abord sur la fiscalité. En 2014, la pression fiscale sur les Grand Lyonnais a été augmentée de 5 %. D'ailleurs, cette augmentation n'est pas une réalité augmentée, c'est une vraie réalité, celle qui s'est constatée dans les fiches d'imposition.

La semaine dernière, vous nous avez avoué que cette augmentation n'était pas nécessaire. L'aveu du péché n'empêche pas le péché. Vous avez augmenté alors que nous-mêmes ici avons défendu l'idée que cette augmentation n'était pas utile et que la Métropole pouvait faire face à ses engagements. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le niveau d'investissement. Au début du mandat avait été annoncé un niveau d'investissement extrêmement important, au-delà de 3 milliards d'euros. La réalité constatée, c'est qu'on est de l'ordre d'un peu plus de 2 milliards d'euros, c'est-à-dire bien en-deçà de tout ce qui avait été prévu. Et en fait, le constat c'est que l'Exécutif a mis deux ans à réaliser une programmation pluriannuelle des investissements qui, bien opportunément, a permis de décaler ce niveau d'investissement et donc finalement, de ne pas réaliser des projets à hauteur de ceux qui avaient été promis.

Troisième sujet qui a été, lui, assez efficace et qu'on a constaté dans les prises de nouvelles compétences, la disparition de l'aide aux communes. Chacune des communes qui bénéficiaient du Département d'une aide à l'investissement à l'occasion de cette fusion n'a pas vu la Métropole reprendre en main ce dispositif, sauf peut-être ces derniers mois pour des raisons de circonstances électorales nous l'imaginons bien, mais quel dommage ! Alors que les communes subissaient une baisse de leur dotation globale de fonctionnement liée aux décisions gouvernementales, la Métropole a rajouté une difficulté supplémentaire sur notre territoire.

Comment ont été appréhendées les politiques sociales ? En réalité, il n'y a pas eu d'appréhension nouvelle des politiques sociales. D'ailleurs, nous sommes bien en peine à certains égards de pouvoir dire exactement quelles sont les lignes stratégiques. Vous vous êtes installé, dans les chaussons j'allais dire du Département du Rhône, qui menait un certain nombre de politiques, pas forcément d'ailleurs mauvaises au demeurant mais, en tous les cas, pas de prise en main réelle de ces compétences, pas de stratégie forte en matière de collèges notamment, pas de stratégie forte dans les sujets des personnes âgées, notamment de la dépendance et je reviendrai sur d'autres points.

Alors pourtant, la Métropole est dite "attractive", très attractive, c'est exact. La Métropole est attractive, en tous les cas, c'est en apparence ce que l'on voit mais la réalité de cette attractivité, malgré tout, il faut regarder les choses un peu dans le détail. Nous avons un programme de constructions de logements, ce programme de constructions de logements ne sera pas à la hauteur de ce qui était promis. Nous sommes en-deçà de ce que nous devons faire, 4 000 logements à peu près par an, alors que les annonces étaient faites autour de 7 à 8 000 logements.

Évidemment, à la volonté de s'inscrire dans la logique d'augmentation de la démographie entre 2014 et 2030 de 150 000 habitants, vous ne répondez pas avec ce que vous avez fait aujourd'hui à cette problématique.

Le deuxième sujet en matière de logement, c'est qu'au-delà de l'augmentation du coût du foncier qui est devenu quasiment inaccessible pour une partie de la population, vous avez de fait repoussé la classe moyenne en dehors de la Métropole. Elle est obligée d'aller ailleurs et, sur un plan politique, c'est incontestablement un échec, on doit avoir sur notre territoire un parcours résidentiel complet, il n'est pas là.

Par ailleurs, en matière de circulation, tout le monde lance des grandes discussions, des grands débats, nous avons un problème de circulation majeur sur la Métropole, c'est exact. Mais en quoi a-t-il été anticipé ce problème ? Il n'a en réalité pas été anticipé, aucun des grands projets d'investissement dans cette Métropole, à l'occasion des mandats qui viennent de s'écouler, singulièrement de ce dernier mandat, n'a été porté en matière de déplacements. Oui, certes, quelques projets individuels mais la vision globale n'a pas existé mais aujourd'hui, au profit de déclarations publiques, tout le monde dit que l'on va résoudre ces problèmes-là mais vous aviez la main pour les résoudre et vous ne l'avez pas fait.

Enfin, je voudrais redire les difficultés rencontrées aussi dans l'élaboration du document le plus important de cette Métropole qui est celui du PLU-H. Sept ans pour sortir un document fondamental pour notre institution, celui de la vision de son aménagement, de son développement. Sept ans de tension, sept ans pour avoir affiché au départ la volonté d'une densification extrêmement forte et finalement, au bout du compte, avoir créé des tensions avec un certain nombre de communes qui ne se sont pas retrouvées dans le projet développé. C'est un des éléments, je crois, les plus révélateurs au sein de cette Métropole.

Et puis je terminerai par celui que, aujourd'hui tout le monde considère comme essentiel et à juste raison d'ailleurs : la problématique de l'environnement. Bien évidemment que nous devons tous nous approprier cette problématique, la conscience collective aujourd'hui est partagée, bien au-delà des années précédentes, je dirais même qu'il y a 15 ans en arrière, la conscience n'était pas la même, aujourd'hui elle est très partagée. Et comment accepter d'avoir, dans cette période, à la fois continué de porter deux projets, le premier de réaménagement du centre de Lyon de manière aussi minérale que ce l'était avant, sachant même que les problématiques d'élévation de températures au cœur de cette Métropole posent problème, on a refait la place des Terreaux, on a refait la rue de la République, la rue Victor Hugo et d'autres dans les mêmes conditions, sans tenir compte de cette nouvelle problématique alors qu'on nous dit partout qu'il faut naturellement complètement changer et que demain sera plus vert.

Et puis vous avez refusé, c'est là l'ambiguïté, au groupe des Verts je crois, en Commission permanente, de reporter des délibérations relatives à cet ouvrage qui s'appelle l'Anneau des Sciences. Je ne rentre pas sur le fond mais on ne peut pas défendre le fait qu'il faut tout changer et le fait de continuer des études, des aménagements et des projets. Il y a un moment, il faudra faire des choix, et des choix qui soient absolument clairs en la matière.

Finalement, au bout du compte, si on devait tirer une conclusion de tout cela, de ce mandat-là, oui des choses positives ont été faites incontestablement, nous les avons sans doute également tous votées mais, sur le fond, sur la stratégie de fond, les choses n'ont pas avancé. Elles ont même plutôt régressé. Le coût du foncier et du logement est exceptionnellement haut, nous avons un solde migratoire négatif, ne l'oubliez pas, nous avons des problèmes de circulation non anticipés et nous avons un problème environnemental qui, en fait, en réalité, est pris en compte dans les mots mais peu dans les actes, en tous les cas dans les aménagements d'espaces publics.

Alors je crois pouvoir dire, pour conclure, à l'Exécutif en place mais à tout le monde finalement dans cette assemblée, que nous sommes à la fin d'un cycle, à la fin d'un cycle d'une certaine vision de la Métropole qui s'est construite depuis 1989, qui, pour partie, n'a pas été remise en cause par aucun des Présidents de cette institution, à l'exception de faire comme ils le souhaitaient dans la période qui a été la leur mais que tout cela est terminé. Tout cela est terminé, il faut inventer une nouvelle Métropole et je crois qu'à l'instant de conclure, je voudrais peut-être inviter ce matin Claude Nougaro en disant "il faut tout changer". Il faut changer de paysage et nous allons nous y atteler puisque la période démocratique s'ouvre et que, désormais, les habitants de cette Métropole vont pouvoir tous se prononcer au mois de mars prochain pour savoir la Métropole qu'ils souhaitent, gageons que chacun défende évidemment ces projets mais, véritablement, il est temps de partir d'un autre pied avec une autre vision et une autre façon de faire.

Voilà ce que je voulais dire tout en remerciant, au nom de mon groupe, l'ensemble à la fois des collègues parce que les débats ont toujours eu lieu dans des conditions parfaitement respectueuses et c'est bien normal, il convient de bien continuer de cette manière-là mais également remercier l'ensemble des fonctionnaires et techniciens de

cette maison qui ont fait du mieux qu'ils pouvaient, selon les instructions naturellement qui leur avaient été données et qu'ils ont régulièrement et légitimement exécutées. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci de votre intervention monsieur Buffet. Sur la forme, je vous trouve un peu triste et un peu nostalgique mais je pense que c'est peut-être cette dernière séance qui, eh bien ma foi, nous envahit toutes et tous. Quelques mots, vous avez fait un constat et on peut le respecter mais vous auriez pu aussi montrer les quelques corrections que nous avons apportées à ce constat mais je pense que la période, bien évidemment, ne nous invite jamais à des propos très équilibrés en la matière.

Sur la baisse des impôts, vous auriez pu aussi dire, et je l'ai dit lors du débat budgétaire il y a quelques jours, que nous avons pris sur la baisse de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) un certain nombre de mesures qui équivalaient d'ailleurs au montant de fiscalité perçue par cette augmentation des impôts en début de mandat. Vous auriez pu, sur l'investissement, être complet dans votre exposé et indiquer qu'effectivement, dans les trois premières années, nous avons engagé 1,2 milliard d'euros et puis nous avons accéléré pour être à un peu plus de 1,2 milliard d'euros sur les deux dernières années, ce qui montre l'accélération en matière d'investissement. Vous auriez pu indiquer qu'effectivement, la prise de conscience et la nécessité absolue de faire porter aussi l'investissement sur ce que nous avons "récupéré" du Département, se sont accélérées, en particulier sur la rénovation des collèges, en particulier sur les Maisons de la Métropole.

Vous auriez pu aussi, quand vous évoquiez l'aide aux communes oubliées, indiquer qu'effectivement, dans ces deux dernières années, nous avons remis en place cette aide aux communes avec deux tiers de la DSC (dotation de solidarité communautaire) en augmentation sur 2019 et 2020. Et chaque Maire d'ailleurs individuellement s'en est félicité, souvent en dehors de cette enceinte mais s'en est félicité et les chiffres parlent d'eux-mêmes sur cette aide aux communes renforcée depuis 2019.

Vous auriez pu indiquer, et vous l'avez peu évoqué, que sur un certain nombre de compétences "héritées" du Département, nous avons progressé et vous avez participé d'ailleurs et y compris un certain nombre de vos élus, y compris dans les communes, au plan métropolitain insertion et emploi, sur le plan lutte contre la pauvreté, sur le logement d'abord. Vous auriez pu évoquer un certain nombre de sujets. Vous auriez pu évoquer qu'effectivement, une situation "héritée" du Département et, sans faire le procès au Département, assez catastrophique, notamment à l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille), protection de l'enfance, l'investissement s'est exercé, les embauches se sont multipliées avec un certain nombre d'éducateurs car il fallait encadrer un certain nombre de dispositifs dans cet IDEF.

Vous auriez pu finalement prendre un angle qui aurait donné à vos propos quelque chose de beaucoup plus équilibré que finalement cette caricature qui sent plus la période électorale qu'un réel bilan de notre activité commune. Vous auriez pu évoquer, en matière de logements, le constat, tout le monde s'accorde à le dire mais vous auriez pu évoquer l'Office foncier solidaire pour lequel vous avez souscrit, vous avez voté à deux mains en nous disant d'ailleurs qu'il fallait peut-être aller plus loin mais vous auriez pu aller plus loin bien avant. Vous étiez ici dans cette enceinte bien avant moi et vous auriez pu, sur le foncier, prendre conscience de cette question bien avant l'arrivée du Président de la Métropole en 2017. Vous ne l'avez pas fait, vous n'avez fait aucune proposition et aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que cette question du logement est une question extrêmement importante et nous avons, je crois tous ensemble, souscrit aux initiatives que nous avons prises et bien évidemment, il faudra les renforcer. Cela me paraît assez évident.

Et puis, sur le développement durable, vous auriez pu indiquer, par exemple, que nous avons accéléré sur l'éco-rénovation, vous l'avez constaté au budget, 10 M€ + 10 M€. Nous sommes passés de 30 M€ à 50 M€ sur cette éco-rénovation. Vous auriez pu dire qu'effectivement on aurait pu accélérer cette zone de faibles émissions et nous l'avons fait à partir de 2017, et nous avons attendu 2017.

Nous avons d'ailleurs, y compris à Oullins, avec votre collègue quand elle est devenue Maire, mis en place cette zone 30 à sa propre initiative, vous auriez pu effectivement aussi le faire à Oullins bien avant, quand vous étiez Maire.

Vous voyez, les choses avancent à un rythme. Quelquefois, on est en place à la tête d'un Exécutif puis quelquefois, on ne l'est plus et d'autres le font à notre place, cela n'a rien de choquant, c'est la vie des collectivités. Et moi je me réjouis, par exemple, qu'à Oullins, on ait fait cette zone 30, vous y avez souscrit et puis c'est madame Pouzergue qui l'a mise en place, qui a eu le courage politique de le faire auprès des habitants et c'était très bien et nous avons bien progressé.

Voilà ce que nous pourrions dire sur l'ensemble de ces propos. Nous aurons l'occasion, je crois au cours de cette séance, bien évidemment de les reprendre. Je ne vais pas vous repasser la parole, on ne va pas se faire un dialogue monsieur Buffet pour répondre, il faut accepter la contradiction monsieur Buffet, il faut accepter que, quelquefois, on puisse vous dire que nous ne sommes pas d'accord ensemble de manière tout à fait courtoise.

Alors, comme je suis un garçon courtois, je vais vous repasser la parole, je vous demanderai de le faire de manière extrêmement courte parce que, comme on n'est pas encore entrés dans les sujets, cela va être extrêmement difficile de terminer dans les horaires. Je vous donne une petite minute, je sais que vous allez la respecter.

M. le Conseiller BUFFET : Cela me suffit largement monsieur le Président. Deux observations : je ne rentre pas dans le détail de la commune dont j'ai été le Maire pendant 20 ans mais la zone 30 avait été initiée il y a déjà plusieurs années, en particulier en centre-ville. Ceci dit, ce n'est pas le plus important. Ce qui est important, c'est ce que vous avez dit sur le foncier. Je voudrais simplement rappeler à cette assemblée que, fin 2003, lorsque je quitte l'Exécutif et que j'ai en charge l'urbanisme, je le quitte sur deux raisons et deux motifs.

Le premier, c'est qu'il y a une absence de politique foncière et de stratégie, en indiquant clairement qu'à défaut d'en avoir une, nous irons vers une explosion du prix du foncier, nous y sommes et le deuxième, c'est qu'il y avait une difficulté également en matière d'infrastructures de déplacements qu'il fallait anticiper et les projets et idées que j'avais proposés avaient été rejetés. C'est ça la réalité des choses.

Vous avez mis en place un outil foncier, un objet d'outil foncier, récemment nous l'avons voté mais nous avons estimé, ici dans notre groupe, qu'il était insuffisant, qu'il fallait aller beaucoup plus loin avec véritablement une politique de maîtrise foncière de la Métropole sur l'ensemble de son territoire, utilisant effectivement les outils à disposition. Voilà simplement ce que je veux dire et j'ai utilisé la minute que vous m'avez accordée et je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Procédure d'urgence relative au dossier n° 2020-4238

N° 2020-4238 - Charly - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification n° 1 - Secteur du Bas Privas - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu, en date du 27 janvier 2020, le dossier n° 2020-4238 concernant l'approbation d'une procédure de modification n° 1 du plan local d'urbanisme et de l'habitat pour le secteur du Bas Privas à Charly.

Ce dossier vous est présenté selon la procédure d'urgence.

Avant toute discussion, comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de 12 jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix.

(L'examen en urgence est accepté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT : À moins qu'il n'y ait des demandes d'interventions, je mets maintenant le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2020-4170 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'Etat pour l'année 2020 - Cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Pillon comme rapporteur du dossier numéro 2020-4170. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2020-4171 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2020 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2020-4172 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4171 et 2020-4172. Madame Glatard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère déléguée GLATARD, absente momentanément : Avis favorable de la commission. Madame Glatard est en réunion pour l'instant.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, on avait remarqué, par le changement de voix, que ce n'était pas madame Glatard.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON, en remplacement de Mme la Conseillère déléguée GLATARD, absente momentanément.

N° 2020-4168 - Numérique - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Digital League et la Cuisine du Web pour leur programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2020-4173 - Entrepreneurat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2020-4178 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 10ème édition du forum European Lab dans le cadre du festival Nuits sonores du 19 au 21 mai 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2020-4181 - Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-4182 - Office du tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention d'équipement pour la réalisation d'une mezzanine au sein du bâtiment le Rectangle - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4168, 2020-4173, 2020-4178, 2020-4181 et 2020-4182. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers. À noter peut-être le dossier n° 2020-4173 qui traite de notre soutien au programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat, souligner simplement que nous avons encore enregistré, sur cette année, un record en termes de création d'entreprises avec des évolutions qu'il faut souligner, notamment une progression sur l'entrepreneuriat féminin et des secteurs nouveaux, notamment celui de l'environnement, de l'énergie et de l'industrie. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. David KIMELFELD, Alain GALLIANO, Jean-Michel LONGUEVAL, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Mohamed RABEHI et Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon n'ayant pas pris part aux votes des dossiers n° 2020-4181 et 2020-4182 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2020-4175 - Fondation BigBooster - Versement d'une contribution 2020 à la dotation initiale de la Fondation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2020-4184 - Convention de coopération décentralisée triennale entre l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI) Al Assima, la société de tramway de Rabat Salé (STRS) et la Métropole de Lyon 2020-2022 - Convention de financement entre l'Agence française de développement (AFD) et la Métropole pour le financement de cette coopération - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2020-4185 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 1 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4175, 2020-4184 et 2020-4185. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4175 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2020-4176 - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-4179 - Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2020-4180 - Entrepreneuriat économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et de production (URSCOP), Le Centsept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2020-4188 - Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2020 - 1ère phase - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4176, 2020-4179, 2020-4180 et 2020-4188. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- M. David KIMELFELD, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Alain GALLIANO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, MM. Jean-Luc DA PASSANO et Pascal BLACHE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4176 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4179 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2020-4189 - Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2020-4189. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2020-4190 - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisées sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2020 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au réseau Intermed - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2020-4190. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4196 - Conventions pluriannuelles 2020-2022 entre l'Agence régionale de santé (ARS) et la Métropole de Lyon, relatives aux 4 dispositifs métropolitains d'intégration dits Méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2020-4196. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

III - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2020-4205 - Mise en oeuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Financement de la Métropole de Lyon sur le volet obligatoire de l'habitat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-4215 - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4221 - Villeurbanne - Secteur Mansard - Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi - Convention de PUP n° 1 avec Icade - Convention de PUP n° 2 avec la société civile immobilière (SCI) du 45 rue Anatole France (Promoval) - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4223 - Lyon 8° - Site Saint Vincent de Paul - Projet urbain partenarial (PUP) - Reversement des participations à la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4228 - Villeurbanne - Place du Chanoine Boursier - Approbation du programme de l'opération de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2020-4232 - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Procédure de modification simplifiée n° 1 - Nouveau lycée, 2 avenue du Pont Pasteur - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2020-4233 - Lyon 9° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Procédure de modification simplifiée n° 2 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Ilot 35 avenue du Ben Gourion - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2020-4234 - Francheville - Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) - Mise à disposition de la plateforme mutualisée pôle ADS - Convention avec la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4205, 2020-4215, 2020-4221, 2020-4223, 2020-4228 et 2020-4232 à 2020-4234. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission sur l'ensemble des délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4207 - Saint Priest - Convention de programme pour la mise en oeuvre du plan de sauvegarde 2020-2024 en faveur de l'ensemble de copropriétés Bellevue - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2020-4207. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable pour la convention de programme de cette copropriété à Saint Priest, la copropriété Bellevue, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2020-4208 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Banque postale et de la Caisse d'épargne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-4209 - Lyon 3° - Garantie d'emprunt à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Banque postale - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4208 et 2020-4209. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4208, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4209, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2020-4210 - Villeurbanne - Renouvellement urbain et patrimonial - Résidence Bonneterre - Caisse des dépôts et consignations (CDC) Habitat social - Approbation du protocole de projet - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-4213 - Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Buers Nord - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2020-4214 - Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Buers Nord - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4210, 2020-4213 et 2020-4214. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) CDC Habitat social, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4210 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2020-4217 - Lyon 8° - Contrat de ville métropolitain - Aménagement des espaces extérieurs des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve - Attribution d'une subvention d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2020-4218 - Bron - Secteur Genêts Kimmerling - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec Est Métropole habitat (EMH) - Instauration d'un périmètre de PUP élargi - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4220 - Villeurbanne - Secteur rue du 1er mars 1943 - Convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les sociétés Vinci, Alliade habitat et la Ville de Villeurbanne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2020-4235 - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-4236 - Lyon 3° - Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) - Attribution d'une subvention d'équipement pour travaux d'amélioration des locaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4217, 2020-4218, 2020-4220, 2020-4235 et 2020-4236. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Le dossier n° 2020-4218 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le dispositif, il convient de lire :

"**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention."

au lieu de :

"**3° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions."

Adoptés à l'unanimité,

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat et Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4217, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4218, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4220 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU, Marc GRIVEL, Xavier ODO, Mme Brigitte JANNOT, M. Richard LLUNG et Mme Karine DOGNIN-SAUZE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4235 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2020-4219 - Rochetaillée sur Saône - Secteur rue Henri Bouchard - Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) élargi "Les jardins du Train Bleu" - Convention de PUP n° 1 avec Bouygues Immobilier - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Vergiat comme rapporteur du dossier numéro 2020-4219. Monsieur Vergiat, vous avez la parole.

M. le Conseiller VERGIAT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller VERGIAT.

N° 2020-4227 - Villeurbanne - Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feysine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée - Convention avec la Ville de Villeurbanne et Est Métropole habitat (EMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Reveyrand comme rapporteur du dossier numéro 2020-4227. Madame Reveyrand, vous avez la parole.

Madame Reveyrand n'est pas là. Elle était très favorable je crois.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Conseillère REVEYRAND, absente.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé avec les dossiers sans intervention.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demande d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2020-4237 - déplacements et voirie - Lyon 7° - Saint Fons - Charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4237. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, notre Métropole possède en son sein, sur les Communes de Lyon et de Saint Fons, un outil remarquable dont il convient aujourd'hui d'adapter le rôle et le fonctionnement aux nécessités du présent et de l'avenir. C'est pour cela que, sous l'égide du Préfet, a été lancée une démarche d'élaboration d'un schéma directeur, avec cinq orientations principales à l'horizon 2030 et 2050.

La première étape consiste en l'adoption d'une charte partenariale précisant aussi la gouvernance du port de Lyon à moyen et long termes. Il nous est proposé de nous associer à cette charte et à cette gouvernance, c'est l'objet du présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon a la chance d'être traversée par un fleuve et une rivière. Nous avons su tirer bénéfice de cette exceptionnelle situation géographique aussi bien en faveur du cadre de vie via l'aménagement des berges du Rhône puis celles de la Saône mais en soutenant également le développement du tourisme fluvial. C'est ainsi que, depuis quelques années, de plus en plus de touristes découvrent notre région par et grâce à nos voies fluviales.

Mais la Métropole a aussi la chance d'être un territoire portuaire de marchandise grâce au port Édouard Herriot situé dans le 7^{ème} arrondissement. Ce port est un espace multimodal à lui seul. En effet, sur 187 ha, il accueille à la fois du transport fluvial, du transport ferré et routier. Avoir un tel équipement en cœur de ville, en cœur d'agglomération est une chance pour notre territoire.

En effet, le transport fluvial de marchandise présente de nombreux avantages vis-à-vis des enjeux de développement durable, c'est un des vecteurs de la transition énergétique. Il présente une très faible consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre à la tonne-kilomètre transportée. Le transport fluvial émet ainsi quatre fois moins de CO₂ par quantité transportée que la route. Une péniche, selon son gabarit, c'est l'équivalent de 10 à 200 camions en moins sur nos voiries.

En 2019, le trafic sur le Rhône était en hausse de 8 %, un retournement de tendance positif car depuis plusieurs années, les chiffres étaient en baisse. Pour madame Ayrault, Présidente de la CNR (Compagnie nationale du Rhône), il est possible de transporter six fois plus de marchandise sur le Rhône. Le fleuve constitue donc ainsi un des rares, pour ne pas dire le seul, réseau de transport non saturé.

Dans ce cadre, le développement du projet de plateforme logistique associant LPA (Lyon parc auto) et la CNR va apporter des arguments supplémentaires aux entreprises faisant le choix du transport fluvial.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Et la SERL (Société d'équipement du Rhône et de Lyon) !

M. le Conseiller GEOURJON : Et la SERL, excuse-moi Jean-Luc ! Cette plateforme devrait répondre aux enjeux du dernier kilomètre avec une livraison finale de marchandise en mode durable, en mode aussi mutualisé libérant ainsi nos voiries de centre-ville d'un nombre significatif de camions.

Dans ce contexte, nous sommes très satisfaits que les collectivités locales soient à l'avenir parties prenantes de la gouvernance du port de Lyon. Cette charte partenariale va en effet nous permettre d'être codécideurs, à la fois des orientations stratégiques de développement pour la période allant jusqu'en 2050 mais aussi, et c'est important, vis-à-vis de la sélection de l'accueil de nouveaux projets d'implantation et de développement économique sur le périmètre du port Édouard Herriot.

Nos collectivités seront donc associées à ces choix très importants pour l'avenir du port mais aussi à fort impact pour le 7^{ème} arrondissement. Nous voterons ce rapport avec satisfaction. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, le "port de mer lyonnais", selon l'expression d'Édouard Herriot, est un brillant octogénaire, bien reconnu et installé au bord du Rhône. Nous devons néanmoins réfléchir à son évolution, sur plusieurs années pour nous adapter aux évolutions du monde. Une telle plateforme multimodale est une richesse pour notre agglomération, l'utilisation du fleuve est un atout du territoire depuis l'Antiquité, à l'heure où nous devons diversifier les modes de transports, en particulier pour les marchandises, nous devons nous appuyer sur ce port.

Réfléchir à 2030 et 2050, c'est voir loin, mais c'est déjà en partie demain. L'action publique ne peut se limiter à un horizon de quelques mois. Nous devons toujours regarder loin devant, sans oublier le quotidien, et porter sur ces sujets stratégiques une vision qui ne varie pas selon des visées arbitraires. Une Métropole comme la nôtre peut-elle se passer d'un port important ? Je ne crois pas. La place du port est-elle en cœur d'agglomération ? Certains s'interrogent, des questions se posent, mais nous devons y répondre ensemble et comprendre qu'il n'y a pas de réponse évidente.

Les objectifs de la charte nous renvoient bien sûr à la nécessité d'une logique plus durable, mais aussi à l'indispensable modernisation de l'outil portuaire, dans le domaine de la logistique notamment, qui connaît de grands bouleversements. L'arrivée de l'hôtel de logistique sera déjà un élément phare de cette évolution. Des questions se posent aussi sur la place du port au milieu d'un nœud de communication, que ce soit pour le fret, les transports en commun, le fluvial, les infrastructures routières qui sont bien nécessaires aussi.

Pour faire passer certaines lignes de transports comme pour faire l'Anneau des Sciences aussi, le port doit être pris en considération. La mise en cohérence nécessite de réunir tous les acteurs. Avoir une charte de gouvernance, c'est savoir où et comment se poser les questions. Ce projet rassemble des collectivités de différents niveaux, de différentes strates, l'État et ses opérateurs. Il est vrai qu'une ville comme Saint Fons peut faire figure de petit poucet dans cette liste. Pour autant, il est important que nous y soyons associés eu égard à l'emprise que ce port représente pour notre commune.

Trop souvent, l'impression donnée par les grosses structures, les gros équipements, c'est qu'ils ignorent un peu le territoire qui les entoure. Être associé à cette démarche est un premier pas intéressant. Vous l'aurez compris, notre groupe est favorable à ce rapport. J'aurai l'honneur de proposer au dernier Conseil municipal de Saint Fons d'approuver également cette charte. Cette charte, qui nous est proposée par le Préfet de Région, est aussi l'occasion de redire qu'elle peut être notre vision de travail dans une Métropole efficace. En effet, le partenariat qui est au centre de cette démarche devra rester au cœur de notre travail métropolitain.

Nous avons toujours eu à cœur dans la gouvernance de nos politiques métropolitaines, de garder cette logique du travail en commun, dépassant les oppositions, les clivages et les crispations et c'est ce qui nous a fait avancer. Si nous voulons tous faire respirer notre territoire métropolitain, il nous faut garder ensemble, pour ses habitants, ce temps d'avance, cette avance que nous avons su bâtir par rapport à d'autres. Cette charte partenariale en est un exemple. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2020-4167 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Réseau d'initiative publique la fibre Grand Lyon - Protocole transactionnel et avenant n° 3 à la convention de délégation de service public (DSP) - Diminution de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4167. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots sur cet avenant n° 3 au contrat de concession de réalisation et d'exploitation du réseau d'intérêt public très haut débit (THD). Ce contrat prévoyait que le réseau soit achevé et réceptionné dans un délai de 27 mois à compter de la date de signature du contrat. Les quelque 900 kilomètres de fibre optique prévus au contrat ont bel et bien été posés. En revanche, nous n'avons toujours pas pu procéder à la réception définitive de ce réseau, entendez par "réception définitive" après levée de l'ensemble des réserves majeures, une réception qui lève l'ensemble des réserves.

À ce jour, nous avons donc près de deux années pleines de retard sur la date initialement prévue pour le parfait achèvement de ce réseau. Le 5 novembre 2018, nous avons approuvé l'avenant n° 2 afin de différer au 31 juillet 2019 la date de réception définitive de ce réseau, bien sûr avec des contreparties, j'avais l'occasion de vous les présenter au profit de la Métropole. L'avenant n° 3 que nous présentons aujourd'hui vise à différer à nouveau la date de réception définitive de ce réseau au 30 juin 2020.

Je précise que, depuis le 1^{er} août 2019, conformément à l'avenant n° 2, le délégataire paie 6 000 € par jour de pénalités de retard. Cette pénalité sera appliquée bien sûr jusqu'à la date de réception définitive du réseau et je ne doute pas une seconde que cela l'incitera très fortement à tenir ses engagements et à nous proposer les modalités de réception définitive du réseau avant le 30 juin prochain.

Alors, un tel dérapage, bien évidemment, par rapport au calendrier initial, est préjudiciable mais je veux souligner que les contreparties que nous avons négociées avec ma collègue Karine Dognin-Sauze sont très satisfaisantes car, au final, ce n'est plus du tout le même réseau d'intérêt public THD que celui initialement prévu au contrat et je vais vous en donner quelques indicateurs.

Tout d'abord, la longueur du réseau : elle était prévue d'être à 900 km au contrat initial. Cette longueur est portée à 1 350 km aujourd'hui, soit un réseau 1,5 fois plus étendu que celui initialement prévu. Le tarif d'accès au service forfaitaire, c'est le tarif d'accès de base, passe de 1 500 € au moment de la signature du contrat à 360 € aujourd'hui, soit une réduction de ce tarif par un facteur 4. Le taux de couverture du réseau au tarif d'accès forfaitaire, au tarif de base qui était initialement de 49 % pour les entreprises de cinq salariés au plus est aujourd'hui de plus de 98 % pour les entreprises d'un salarié ou plus, il est donc multiplié par deux.

Le montant de la subvention d'investissement versée par la Métropole pour réaliser ce réseau passe finalement de 6 M€ à 4 M€ et, si l'on intègre en plus les recettes liées aux pénalités qui vont être perçues jusqu'à la date de parfait achèvement du réseau, soit entre 1 et 1,4 M€, le montant net de la subvention sera au final inférieur à 3 M€, soit de fait réduit de moitié.

Enfin, la maintenance préventive du réseau sera renforcée pendant les cinq premières années qui vont suivre la réception définitive du réseau. Les surcoûts supportés par le renforcement de la maintenance préventive et le remplacement des éventuels équipements défectueux seront supportés non pas par la DSP mais par la société Covage Networks.

Enfin, je voulais surtout souligner que le réseau de THD de la Métropole connaît un très vif succès commercial. Au 31 décembre 2019, nous comptons de l'ordre de 1 900 sites raccordés, 2 650 services commercialisés, soit 3,7 fois plus que ce qui était initialement prévu par le contrat à cette même date.

Ce succès commercial témoigne bien évidemment de l'attractivité et de la compétitivité de notre réseau public de THD, il témoigne aussi de la pertinence du choix stratégique fait à l'époque par le Grand Lyon pour pallier les carences de l'initiative privée en matière d'aménagement numérique de notre territoire et cela compense largement, même si on peut toutefois le regretter, les délais supplémentaires nécessaires pour procéder à la réception définitive du réseau.

Sur un domaine de compétence somme toute assez récent pour notre institution, je veux, pour terminer, saluer la très grande qualité du travail de suivi et de contrôle, tant technique que financier et juridique mené par nos services sur cette DSP et, si nous étions dans un stade de foot, il serait même approprié de parler d'un excellent marquage à la culotte de notre délégataire.

Et puisqu'il s'agit du dernier Conseil métropolitain de ce mandat, permettez-moi d'en profiter pour dire un mot en direction de nos services. La capacité d'action de l'élu dépend bien évidemment d'abord de sa capacité à construire une vision, à la porter, à la faire partager, mais elle dépend aussi beaucoup, j'en suis intimement convaincu, de la qualité du travail des services et sans doute encore plus de la qualité des relations de travail qu'entretient l'élu avec les services.

Je voulais juste les en remercier, dire un très grand merci à toutes celles et tous ceux avec lesquels j'ai eu l'occasion et beaucoup de plaisir à travailler pendant ce mandat car c'est aussi cela qui m'a animé pendant ces six années, être à la hauteur de la qualité de leur travail, éviter coûte que coûte de le gâcher, tenter d'en tirer le meilleur pour,

au final, obtenir le meilleur pour nos concitoyens, nos services publics et notre agglomération, encore merci à toutes celles et tous ceux avec lesquels j'ai pu travailler. Merci, avis favorable de la commission bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RANTONNET : Monsieur le Président, chers collègues, la dernière délibération sur la fibre de ce dernier Conseil de la Métropole du mandat me permet d'acter votre retard, vous venez de l'évoquer monsieur le Vice-Président, de deux ans sur le plan fibre.

L'éligibilité de la fibre optique est une priorité pour les Maires de la Métropole, qui attendent de cet équipement une amélioration de la qualité de service, pour les entreprises bien sûr mais aussi pour le développement de tous nos territoires. Le 21 septembre 2015, cinq ans déjà, la Métropole de Lyon a fait le choix de la société Covage comme délégataire de service public pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation mais aussi la commercialisation du réseau dit "la fibre Grand Lyon" et ce, pour une durée de 25 ans. L'ambition était, au 21 septembre 2015 et nous en étions d'accord avec vous à l'époque, pour avoir apporté nos voix au projet, de faire de la Métropole de Lyon une "smart-city" du 21^e siècle.

Cinq ans après, cinq ans déjà, qu'en est-il ? Vous nous proposez un avenant et une "non-dépense" de 2 M€ dont vous semblez vous enorgueillir. Raison de plus, comme le Président l'a souligné tout à l'heure, encore une fois et comme au dernier Conseil de la Métropole, il était vraiment inutile d'augmenter les taux d'imposition au début de ce mandat.

Soit, la négociation actuelle est favorable à la Métropole sur le plan financier et vous évoquez, monsieur Claisse, les contreparties. Mais vous avez négocié un échec, celui du non-respect des délais de fibrage, celui de la non-qualité du réseau qui présente des aléas techniques. Alors tant mieux si on diminue le coût, avec des contreparties pour la Métropole, mais tant pis pour les entreprises qui attendent déjà depuis trop longtemps ce service essentiel à leur développement économique.

Mais ce qui est plus inquiétant, c'est que, non seulement la société délégataire n'a pas tout fibré mais qu'au surplus, le déploiement des branchements individuels se fera à vitesse limitée parce qu'elle n'est pas en mesure de gérer l'intégralité des demandes de fibrage et de suivi. C'est ainsi que la communication tourne au ralenti pour éviter d'encombrer le système. Si on regarde du côté des particuliers, il y a beaucoup à dire. Ainsi, tous les Maires préoccupés par le retard d'Orange ont reçu le Directeur d'Orange en charge des collectivités locales et la Chef de projet du déploiement FTTH (*fiber to the home*).

Le 1^{er} octobre dernier, à Francheville, il nous a été clairement expliqué qu'il faudra attendre 2022 pour équiper 100 % des foyers à la fibre. Bravo les promesses électorales et le zéro déchet papier ! Orange priorise naturellement le collectif au détriment de l'habitat individuel pour rattraper une partie du retard pris mais tente de nous rassurer en précisant qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, chaque foyer sera en droit d'exiger le raccordement à la fibre ! Entre temps, nous apprenons qu'à défaut de pouvoir enfouir tous les réseaux, Enedis décourage avec Orange que 20 à 30 % des poteaux actuels sont à remplacer pour supporter en aérien la charge de la fibre. Comme Enedis ne veut pas supporter le surcoût d'Orange, il revient à Orange d'installer de nouveaux poteaux juste à côté de ceux d'Enedis.

À Francheville, et sur d'autres territoires, ce sont 400 poteaux qui sont actuellement en cours d'étude. Malgré ces retards et ces loupés, on vous entend parler de la Métropole connectée, de la "smart city" du futur. Nous sommes tous prêts à vivre les services dématérialisés, à ne plus avoir de fil à la patte. Mais attention à ne pas vendre du rêve à nos habitants et surtout aux acteurs économiques. À défaut d'être connectée avec vous, en conclusion, il vous reste encore un peu plus d'un mois pour réaliser les promesses de ce mandat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Rantonnet. Je vais passer la parole à Karine Dognin-Sauze qui va peut-être vous donner quelques éléments dont vous avez sans doute besoin sur la "smart city" pour éclairer un peu plus vos propos et ensuite, Gérard Claisse.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Je voudrais vous dire que, probablement vous semblez ignorer que cette initiative de délégation de service public est une exception à l'échelle nationale, une exception qui est regardée comme étant absolument remarquable. Nous nous sommes battus ardemment pour expliquer pourquoi l'organisation publique devait rentrer, sur un territoire aussi dense que le nôtre, dans ce combat pour s'assurer que nous puissions déployer un aménagement numérique de très bonne facture au travers de la fibre optique.

Ce combat a été long, nous l'avons ensemble convenu et relevé et aujourd'hui, oui en effet nous privilégions dans notre négociation avec le délégataire, la qualité d'un réseau qui doit s'inscrire pour les 30 ou 40 prochaines années et nous assumons tout à fait un retard de quelques mois au profit de la qualité de ces réceptions de réseau et ceci, en effet, car Gérard Claisse l'a souligné, nous avons une équipe exceptionnelle au sein de la collectivité qui a pu donner le change. Nous avons organisé ces montées en compétence pour être dans un rapport de force avec ce

délégataire et avec les opérateurs qui, encore une fois, sont perçus comme étant absolument remarquables à l'échelle nationale. Alors, on peut toujours regarder le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein, je pense que, bien au contraire, on a fait preuve ensemble d'audace.

Je ne répondrai pas forcément sur le projet de la transition urbaine que nous avons engagé avec l'appropriation des nouvelles technologies car il faudrait beaucoup de temps pour vous expliquer tout ce que nous avons aujourd'hui réussi à réaliser ensemble. Je dirai simplement que nous pouvons être très fiers de là où nous sommes arrivés aujourd'hui et que nous pouvons maintenant rentrer dans une phase d'accélération très forte du fait d'avoir fait un travail de fond, d'avoir posé des fondations qui nous permettent en effet d'imaginer une ville de demain qui sera aussi dans la proximité, sur des services au quotidien. Évidemment cela n'est pas toujours tangible, visible aujourd'hui, mais ce sont plus de 100 projets d'expérimentation qui sont aujourd'hui en place avec des expérimentations extrêmement remarquées, je pense aux navettes autonomes mais pas seulement, également sur de l'optimisation de gestion des ressources, etc. On pourra y revenir à l'occasion mais je pense que, vraiment, vous faites une erreur d'appréciation sur la qualité du travail que nous avons fait et que nous pourrions reprendre sur les années à venir.

M. LE PRÉSIDENT : Avant monsieur Claisse, monsieur Petit, vous voulez dire un petit mot ? Une minute, allez-y.

M. le Conseiller PETIT : Je serai très rapide. Madame Dognin-Sauze, je suis désolé mais, à vous entendre, vous ne gérez pas au quotidien ce qui se passe dans les communes et notamment l'implantation des poteaux. Ce qui a été évoqué par monsieur Rantonnet, c'est incroyable de voir aujourd'hui que les opérateurs, que ce soit Orange ou Enedis, ne discutent pas ensemble sur un certain nombre de sujets et que nous devons récupérer des situations invraisemblables où des poteaux sont plantés devant des fenêtres d'habitants, c'est un exemple. Donc on parle beaucoup de choses remarquables pour reprendre vos termes mais, dans la Métropole de Lyon, il y a toujours un décalage entre les idées et on a l'impression qu'on méprise un peu l'exécution et, dans ce cas-là, c'est exactement ce qui se passe donc je pense qu'il faut redescendre sur terre un petit peu et voir ce qu'il s'y passe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dognin-Sauze et après, monsieur Claisse.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : La position que nous avons sur cette problématique des poteaux, c'est de vous mettre en position de choix en tant que Maire, c'est-à-dire que nous instruisons les dossiers sur remplacement de poteaux, choix entre deux poteaux et c'est à vous que revient la décision...

(Manifestations de désaccord).

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Si, si, absolument !

M. LE PRÉSIDENT : C'est le débat traditionnel, allons-y. Monsieur Claisse, pour conclure la réponse s'il vous plaît.

M. le Vice-Président CLAISSE : Je voudrais donner des éléments de réponse à monsieur Rantonnet. Sur la compétence réseau d'intérêt public THD de la Métropole, la Métropole n'a pas compétence à équiper et à développer la fibre pour les particuliers. Encore une fois, elle intervient pour pallier les carences de l'initiative privée sur les entreprises. Elle n'a pas décidé d'intervenir pour pallier les carences de l'initiative privée sur le FTTH, la fibre domestique, c'était clair dès le début, c'est un choix qui a été fait, on ne pouvait pas tout porter, on a porté cette priorité, l'aménagement numérique du territoire pour les acteurs économiques. Donc, c'est là-dessus qu'il convient de rendre des comptes.

Alors, on ne parle pas forcément le même langage mais j'espère juste qu'on peut partager la machine à calculer parce que, quand on vous entend, on a l'impression qu'on est très en-deçà des objectifs qui ont été fixés à l'origine de ce contrat. Je le redis, parce que, encore une fois, l'art de la répétition c'est un peu l'art de la pédagogie, il n'y a pas photo, on n'a plus du tout le même réseau d'intérêt public qu'au moment de la signature du contrat. Le linéaire du réseau prévu : 900 km, linéaire aujourd'hui réalisé : 1 350 km, 1,5 fois plus, nous sommes en avance. Non seulement le réseau est réalisé mais il est beaucoup plus important.

Deuxième élément, le prix d'accès forfaitaire au réseau pour les entreprises qui passe de 1 500 € à 360 € : réduction par un facteur 4, un réseau donc qui devient encore plus attractif qu'il ne pouvait l'être au début. Là encore, c'est quand même un élément majeur pour l'accès des entreprises à la fibre et au très haut débit.

Troisième élément, le taux de couverture que permet ce réseau pour les entreprises de la Métropole. Il était de 49 % à la signature du contrat, c'est ce qui était prévu pour les entreprises de plus de cinq salariés. Aujourd'hui, il est de 98 %, voire plus, pour les entreprises d'un salarié et plus. Les objectifs sont complètement dépassés par rapport à ce qui était initialement prévu.

Dernier élément, j'en termine par celui-ci, enfin j'en donnerai encore un autre après, le succès commercial rencontré, oui un vif succès commercial ! Quand Covage nous a fait son offre, nous avons, nous, à l'époque jugé

avec les services que leur offre était commercialement ambitieuse. Or, ils arrivent aujourd'hui à un nombre de clients 3,7 fois supérieur à ce qui était prévu à cette date au contrat. Cela veut dire qu'effectivement, leur réseau d'intérêt public a trouvé sa place, qu'il connaît un vif succès commercial et que ce vif succès a produit des files d'attente, ce qui est logique puisque les équipes n'étaient pas dimensionnées à cette hauteur-là.

Donc nous avons indiqué au délégataire simplement, pour une période donnée, de résorber en priorité les files d'attente car il n'y a rien de plus mauvais pour l'image d'un service public, et là on parle bien d'image d'un service public, que de ne pas respecter les engagements, notamment sur les délais de raccordement tels qu'ils sont prévus et signés avec un client. Nous leur avons donc dit de résorber les files d'attente, elles sont pratiquement résorbées et ils vont pouvoir redémarrer une commercialisation plus intensive mais, rendez-vous compte, 3,7 fois plus de clients que prévu initialement, ce qui veut dire que le succès de ce réseau d'intérêt public, en gros, est avéré.

Les économies financières réalisées sur ce réseau-là sont très importantes, j'avais indiqué qu'avec l'avenant n° 2, les contreparties que nous avons obtenues pouvaient être chiffrées à 13,6 M€ et, sur cet avenant-là, la contrepartie financière que nous avons, c'est une baisse de la subvention de la Métropole au lieu d'investir 6 M€, on investit 4 M€ et on récupère plus de 1 M€ de pénalités. En fait, on a trois fois plus pour deux fois moins cher, c'est une belle affaire ! Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse. Quelques mots juste pour remercier Gérard Claisse et, à travers lui, l'ensemble des équipes qui ont participé à cette négociation et qui ont participé d'ailleurs à beaucoup de négociations avec Gérard Claisse. À chaque fois que l'intérêt public est contrarié, Gérard Claisse, dans ses négociations, en a fait une priorité et c'est le résultat de cette délibération et de cet avenant et je voudrais ici le remercier plus largement pour l'ensemble du travail qu'il a mené ici dans cette Métropole, à travers des sujets compliqués où il a su toujours mener des négociations qui préservaient l'intérêt de la collectivité et, au final, l'intérêt des habitants et des habitantes de cette Métropole et on peut l'applaudir.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : En plus, il n'aime pas cela donc ça le met à l'aise, c'est sympathique.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, une explication de vote courte : vive le service public national !

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2020-4169 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Environnement réponse aménagement (ERA) et Médialys pour leur programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4169. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération emporte donc deux subventions, l'une à Environnement réponse aménagement dont on avait longuement évoqué la situation l'année passée puisque c'était la reprise, par le groupe SOS RIE (Rhône insertion environnement) et là, les ambitions ont été tenues, les plans financiers ont été tenus et donc la baisse de subvention est simplement liée à la baisse de l'accompagnement tel qu'il vous a été présenté l'année passée, tel qu'il était prévu.

Pour Médialys, moi je tiens à saluer le travail qui a été fait par les services de Médialys, le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), les services de la Métropole, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) puisqu'en fait, face à la baisse des contrats aidés pour Médialys, on a pu évoluer à partir du 1^{er} avril 2020, vers un chantier d'insertion, ce qui va permettre d'asseoir le même nombre de collaborateurs qui sont effectivement insérés dans le cadre de ce chantier-là, avec simplement une modification structurelle des participations financières puisque l'État sera partie prenante d'une manière plus importante et que la Métropole voit effectivement sa subvention légèrement diminuée mais ce qui va nous permettre de réinvestir effectivement ces montants-là dans d'autres actions d'insertion et, notamment, dans l'innovation, donc ce qui est toujours un point positif de sortir des cadres habituels. Voilà monsieur le Président, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour madame Millet.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, les délibérations n° 2020-4169 et suivantes nous permettent d'étudier la déclinaison du programme métropolitain d'insertion par l'emploi. Bien sûr nous pouvons nous satisfaire des avancées de la mise en place de certaines actions, notamment celles permettant un soutien renforcé à l'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Je me réjouis sincèrement de la mise en place de ces actions et du rôle inclusif de la Métropole sur ces thématiques qui favorisent la reprise d'activité et le lien vers un emploi pérenne de public parfois très éloigné de l'activité.

Parallèlement, nous pouvons nous réjouir de la baisse annoncée du chômage sur notre territoire. Au 4^{ème} trimestre 2019, le chômage a reculé de 1,4 point dans la Métropole de Lyon, avec un bémol toutefois car en recul seulement à 0,9 point pour les catégories B et C.

Pourtant, nous constatons que la grande précarité ne diminue pas et ceci m'amène à une légère digression pour vous raconter brièvement mon expérience de Présidente de commission locale d'insertion dite "CLI", une expérience partielle et imparfaite puisque notre rôle d'animateur de la politique d'insertion s'est vite trouvé réduit à la simple réception des bénéficiaires du RSA n'ayant pas rempli leurs obligations.

Durant le mandat, chaque mois, avec les partenaires du territoire, le Pôle emploi, les associations intermédiaires et sans oublier les fonctionnaires de la Métropole de Lyon que je citerai aujourd'hui par leur prénom : Sylvie, Vincent, Daniel, Nathalie, Fabienne et Marie-Christine, nous avons reçu ces bénéficiaires.

Permettez-moi, monsieur le Président, chers collègues, de vous rappeler que oui, derrière ces indicateurs et ces statistiques, se cachent des femmes et des hommes impliqués dans leur rôle. Sur le territoire couvert par la CLI que je présidais, nous avons souvent pu trouver des solutions et nous avons eu la satisfaction de voir certains bénéficiaires du RSA retourner à l'emploi.

Malheureusement, certains passent au travers des mailles du filet, souvent des hommes jeunes, 25-35 ans, sortis sans diplôme du système scolaire, vivant de petits boulots pas toujours déclarés ou de trafics. Mais ce qui m'a le plus frappée et attristée, c'est que bien souvent ces jeunes que l'on décrit parfois comme des profiteurs du système, n'en sont souvent que les négligés.

Lors des instances, je leur demandais souvent quel était leur projet professionnel ou plus avant leur rêve. Or, point de rêve dans leurs yeux, pas de perspective imaginée, le plus souvent, l'acceptation d'une vie sans avenir et des barrières mentales qui emprisonnent. Il est primordial d'agir, peut-être en travaillant en amont, au plus vite sur les difficultés de ces jeunes et ce avant l'entrée dans le RSA car, à 30 ans, 35 ans, après des années de galères et de petits boulots, il est bien souvent plus compliqué d'envisager un parcours professionnel.

C'est donc une réflexion que je vous laisse, à vous monsieur le Président et aux prochains élus de cette instance. Quel étayage donner à des jeunes précaires pour se projeter dans la vie professionnelle ? J'espère ne pas avoir à attendre trop longtemps les propositions mais surtout les actions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Yves JEANDIN, Christophe QUINIOU et Mme Brigitte JANNOT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Médialys ainsi que Mme Hélène GEOFFROY compte tenu de sa qualité de Présidente de l'association Médialys, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PILLON.

N° 2020-4174 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, Tenerdis, CARA, Lyonbiopôle, Cluster Lumière, association EDEN et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4174. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous vous proposons de reconduire nos soutiens aux pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Lyonbiopôle ainsi qu'au Cluster Lumière, au Cluster EDEN et au réseau FoodTech piloté par ISARA (Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes).

Nous entrons dans la mise en œuvre de la phase IV des pôles de compétitivité qui a confirmé la consolidation de cinq pôles métropolitains, à l'exception d'Imaginove dont une partie des actifs a fusionné avec le pôle Minalogic

associé à la dynamique French Tech qui s'est cristallisée sous l'appellation French Tech One marquant une unité territoriale avec Saint Etienne, l'ensemble structure aujourd'hui très solidement notre économie locale dans sa capacité innovante. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention parce qu'il nous semble que nous ne pouvons pas réaliser un vote par division qui est centré sur l'association EDEN donc c'est le Cluster défense et sécurité sur lequel nous sommes, par la voix de Bertrand Artigny, régulièrement intervenus pour indiquer que, certes, ce cluster regroupe 42 PME (petites et moyennes entreprises) du territoire, on va dire Rhônalpin pour faire très simple mais que, de notre point de vue, l'argent de la Métropole n'a pas à accompagner des démarches collectives pour des interventions, des actions, des offres de service qui relèvent en fait de marchés qui sont liés à des compétences tout simplement d'État. Nous avons d'autres urgences à accompagner. Je rappelle que, très récemment, le Cluster EDEN était à la Région dans le cadre d'une opération portée par le Président de la République qui s'appelle "la fabrique de la Défense". Pour le reste, nous n'avons aucun problème.

M. LE PRÉSIDENT : Ce que je vous propose, c'est que l'on fasse un vote pour le Cluster EDEN et qu'ensuite, on vote groupées l'ensemble des autres subventions, si vous le voulez bien.

- pour le Cluster EDEN :

Adopté, les groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non-inscrit) ayant voté contre et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenus ;

- pour l'ensemble des autres pôles de compétitivité (Axelera, Techtera, Tenerrdis, CARA, Lyonbiopôle, Cluster Lumière et réseau FoodTech) :

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2020-4177 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme d'investissements d'avenir Territoires d'innovation (de grande ambition) - Perception du financement de la Banque des territoires et reversement aux partenaires du projet - Accord de consortium - Création de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4177. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, si vous me le permettez je dirai un mot sur ce rapport qui évoque un projet d'importance. Le projet Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA), pour lequel nous avons été retenus récemment, va marquer et reconfigurer le développement économique de notre agglomération sur les cinq, dix années à venir. Nous sommes un territoire industriel et de culture industrielle, c'est un de nos moteurs essentiels, un atout que nous tenons à conserver en s'engageant sur l'industrie du futur et en donnant une nouvelle trajectoire à un écosystème industriel qui est vieux d'un siècle.

Le parti pris de ce virage industriel est déjà engagé, comme en témoigne le renouveau de l'emploi industriel local. Nous avons près de 1 400 emplois qui se sont créés sur l'année écoulée, sur les 10 000 recensés en France, des implantations majeures qui ont été annoncées au cœur de la Vallée de la Chimie, une 4^{ème} usine pour Safran ou encore l'usine de vaccination animale de *Boehringer* pour un investissement de près de 200 M€ ou encore l'ouverture de la Ruche industrielle sur l'ancien site de Bosch.

Mais c'est sans aucun doute la mise en œuvre de ce programme d'avenir qui va pérenniser cette impulsion au travers d'un effort d'investissement important de près de 450 M€ sur 10 ans, dont 150 M€ de subventions et 300 M€ de fonds propres.

La ligne de fond de ce projet, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants, a été co-construite avec la Métropole de Saint Etienne mais aussi avec un consortium de plus d'une trentaine d'acteurs qui se sont battus à nos côtés pour être lauréats.

Ce projet met en dynamique le triptyque industrie, territoire et citoyen, au travers d'un panel de 18 actions parmi lesquelles :

- un projet d'une usine énergétique métropolitaine qui est une plateforme industrielle connectée public-privé, qui offrira aux industriels, aux habitants du territoire, un approvisionnement en énergies renouvelables issues des chaleurs fatales des sites industriels de la Vallée de la Chimie,
- une fondation pour la médiation industrielle qui permettra de développer une véritable culture industrielle par une programmation éducative et surtout fluidifier l'accès à l'emploi par une plateforme de gestion des compétences,
- un centre de ressources cyber mutualisé de cyber sécurité des systèmes industriels et urbains, qui permettra de renforcer la capacité de notre territoire et des entreprises pour mieux protéger leur actif industriel,
- un fond d'amorçage industriel extrêmement important pour accompagner le développement de nouvelles activités industrielles innovantes, et qui permettra de déboucher sur des implantations d'unités industrielles tant sur le territoire métropolitain de Lyon que de Saint Etienne,
- une plateforme d'énergie et de déchets pour la valorisation des déchets dangereux et la construction d'usines d'incinération,
- le développement d'une plateforme de prévention santé avec des indicateurs de bien-être.

Ce ne sont que des exemples d'actions dans ce projet mais pour vous donner une idée du chantier d'ampleur qui s'ouvre à nous pour préparer une économie de demain et créer des emplois de demain.

Cette délibération, qui est soumise à votre approbation, doit permettre plus précisément la contractualisation avec la Banque des territoires pour les actions en subventions et de fixer le rôle que nous aurons, nous, en tant que Métropole, un rôle de maîtrise d'ouvrage pour nombre de ces actions que je viens de citer, la création aussi de la fondation pour la médiation industrielle qui sera placée sous l'égide de la fondation pour l'Université de Lyon. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, dès l'émergence en 2016 du bel et ambitieux projet TIGA, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, s'est engagé en sa faveur, et j'interviens chaque fois que se présente une délibération sur le sujet.

Quelle mouche pique donc ainsi Rolland Jacquet dès que l'on évoque TIGA, pouvez-vous vous interroger ?

C'est que les trois axes de TIGA sont à bien des égards édifiants : industries, territoires, habitants. Et je ne veux pas laisser "aux marchés" le soin de driver pour "le profit" ces enjeux-là.

Il est probable que je reste marqué par la décennie des années 80, où le "tout tertiaire" s'installait dans notre agglomération par une désindustrialisation brutale : le système économique-politique, à savoir le capitalisme, appelons un chat "un chat", ne sait se développer que par cette logique-là. Les conséquences sociales, humaines, mais aussi matérielles, scientifiques et techniques, financières furent et sont encore considérables, on le sait en particulier par la crise de 2008 et ses suites.

Le désengagement d'investissements massifs annoncé par Solvay sur la Vallée de la Chimie illustre l'actualité de ces comportements. La presse d'hier, dans un domaine différent mais lié, confirme que rien n'a changé, bien au contraire, les marchés de bureaux s'envolent et celui des locaux industriels est "pénurique". Le premier rapporte vite et beaucoup, le second à plus long terme et pas sûr.

Or, depuis quelques mois, un nouvel engouement semble se développer pour l'innovation industrielle, responsable et sociale. Safran arrive, bonne nouvelle, mais prudence ! Cette ré-industrialisation en cours traduit aussi une certaine prise de conscience, à savoir :

- l'industrie irrigue un ensemble de territoires beaucoup plus large que celui où elle se situe,
- elle entraîne une économie sur l'éco système pris dans sa diversité,
- elle permet une prise en compte dynamique des enjeux environnementaux, écologiques et sociaux en structurant le développement économique,
- l'industrialisation appelle à la création d'emplois, aux formations, à la hausse des salaires qu'il faut toujours imposer.

C'est dire qu'il ne s'agit pas, comme l'indique en page 6 la convention, de répondre aux attentes des industriels seulement, mais de répondre aux attentes des habitants, des industriels et des salariés, des territoires, ce qui n'est pas du tout la même démarche. Ainsi, comme l'indique la préface de la plaquette "L'étonnante disparité des

territoires industriels", nous savons, je la cite, "qu'il n'y a ni recette ni fatalité au développement des territoires et que le capital humain en est la clef de voûte".

C'est donc bien une nécessité, évoquée d'ailleurs hier au Ministère de la cohésion et des territoires, que les collectivités territoriales, que les élus s'en occupent sérieusement, TIGA, en tant que projet structurant, contribue au contenu de ce développement utile.

Le travail pour construire le projet s'est effectué autour d'un comité consultatif réunissant des acteurs essentiels allant du Conseil de développement aux organisations syndicales, en passant par les acteurs de la formation, des universités, du monde des entreprises, de Pôle emploi. Ce comité devrait poursuivre le travail engagé.

La délibération et les 91 pages de la convention qui nous sont proposées, détaillent et décrivent les conditions de la mise en œuvre et du financement : création d'une fondation pour la médiation industrielle. Elles évoquent 18 actions parmi bien d'autres. Pour autant, je pense que parmi celles-ci, les actions dédiées à la participation restent toutefois faibles et il nous faudra, dans l'avenir, y remédier car cet axe, la participation, conditionne la dynamique et la réussite du projet.

Enfin, ce projet met aussi en pratique son évaluation avec des indicateurs de réalisations, de résultats, d'impacts, des conditions de répliquabilité et là aussi, nous inventons et progressons. Cela me conduit donc à indiquer à notre Conseil que la délégation à l'innovation industrielle dont je suis en charge a permis de travailler sur quatre sujets :

- d'abord sur la Vallée de la Chimie avec des réalisations en termes environnementaux et sociaux, et des créations d'emplois : 400 générés depuis 2014, notamment par "l'Appel des 30",

- les neuf zones industrielles qui comptent près de 100 000 emplois, 42 M€ d'investissement de notre collectivité depuis 2003, et cette nécessité d'accélérer encore les investissements des projets d'aménagement prévus, pour qu'elles soient aussi pendant le temps de présence des lieux à vivre, les zones industrielles,

- troisième sujet : une cohorte de 110 startups étudiée pour comprendre leurs conditions d'émergence et de développement, et contribuer à l'ancrage de ces micro et petites entreprises sur le territoire, un lourd travail en cours s'effectue,

- et enfin 4^{ème} sujet : TIGA, objet de notre délibération et de l'évaluation en cours.

Un regret, celui de n'avoir pu mettre en chantier l'observation et le début d'évaluation des pôles de compétitivité, en faveur desquels la Métropole a beaucoup financé, tant en fonctionnement qu'en projets partenariaux. Cette question devra être mise à l'ordre du jour dès le début du prochain mandat.

Cela étant dit, nous devons remercier le travail des équipes de la Métropole qui permet de construire une véritable politique publique de l'évaluation. Cette politique pleine et entière devrait prendre toute sa place dès le début du prochain mandat, sans attendre trop de mois de mise en route. Ainsi, il s'agit pour nous élus, pour l'Exécutif, d'acquiescer une véritable culture de l'évaluation. Je suis assez satisfait d'avoir modestement contribué à la création de cette politique d'évaluation dédiée à l'innovation industrielle, ce qui marque tout l'intérêt que notre collectivité lui apporte.

Maintenant et pour conclure, les élus de notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires, Thérèse Rabatel, Pascale Cochet, Gérard Claisse et moi-même, nous voulons rappeler que notre groupe, le plus à gauche de la majorité actuelle, s'est efforcé tout au long de ce mandat d'être tout à la fois critique et créatif, utile pour les habitants et nos collectivités locales. Nous cherchons toujours la nouvelle proposition qui peut réorienter la politique poursuivie. Cela suppose la liberté de parole, et de donner sens à notre activité, celui de l'intérêt général étroitement lié à la perspective d'un monde meilleur, avec pour toutes et tous, plus d'égalité, plus de droits, plus de fraternité. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de votre intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2020-4183 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4183. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le Nouvel institut franco-chinois a, depuis sa création, contribué de manière importante au développement de nos échanges culturels et universitaires avec la Chine, en particulier le succès de la 3^{ème} édition du forum "les confluences franco-chinoises" dédié à la santé, montre à l'aune de l'actualité, l'importance de maintenir des espaces de coopération sur des enjeux globaux.

Forts de l'implication de nombreux partenaires et personnalités du monde économique, à commencer par son Président, Thierry de la Tour d'Artaise, qui est également Président du groupe Seb, la Conférence économique du Nouvel institut franco-chinois devient à son tour une plateforme d'échanges de savoir-faire de haut niveau pour nos entrepreneurs et nos étudiants.

Pour ces raisons, nous vous proposons de reconduire et de maintenir notre appui au Nouvel institut franco-chinois par cette délibération. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, monsieur Artigny.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il ne surprendra personne si je vous dis que les élus écologistes ne voteront pas l'attribution de cette subvention à l'Institut franco-chinois.

En effet, nous continuons à penser que nous ne pouvons pas couvrir d'un voile pudique, pour des raisons économiques, ce qui se passe en Chine à l'égard du peuple ouïghour.

Si le développement économique de la Métropole de Lyon doit passer par ce silence, alors nous ne partageons pas ce modèle économique.

Chaque année, ce sont des dizaines d'articles qui font état dans les médias nationaux du sort réservé au peuple ouïghour. Dois-je ici rappeler qu'il est question de l'enfermement dans des camps de près d'un million de personnes ? Dois-je rappeler ici les politiques que mène le Gouvernement chinois en matière de rééducation et d'éradication de la culture ouïghoure ? Dois-je encore ici rappeler les pressions que subissent sur notre propre territoire national les ressortissants ouïghours ? Et enfin, comment ne pas se rappeler qu'Ilham Tohti, intellectuel ouïghour, prix Sakharov du Parlement européen fin 2019, est aujourd'hui emprisonné à vie ?

Certains journalistes qualifient tout cela d'ethnocide et nous le partageons.

Alors que nous louons à hue et à dia -et certains diront "*urbi et orbi*"- l'humanisme et les valeurs de tolérance de Lyon, comment pouvons-nous nous apprêter à subventionner un institut qui s'autoproclame incarner les valeurs d'accueil et d'ouverture, alors même qu'il a été créé par le président Xi Jinping, lequel est souvent présenté comme le dirigeant le plus puissant et le plus autoritaire de la Chine depuis Mao ?

Comment pouvons-nous voter une telle subvention en toute connaissance de ces réalités ? Et comment pouvons-nous nous targuer d'avoir sur notre territoire, je cite "l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine" alors que les droits de l'homme y sont bafoués régulièrement ?

Aujourd'hui comme l'an passé, il s'agit de 40 000 €, soit avec les subventions accordées par la Ville de Lyon, une somme totale de 80 000 €. Quels retours pour les Grand Lyonnais ? Quand on prend connaissance des thématiques des huit conférences animées en 2019, on peut légitimement s'interroger.

Pour les écologistes, ces 80 000 € seraient très certainement beaucoup plus utiles pour aider des associations présentes sur le terrain social, sur l'éducation, la prévention de la santé, de la pauvreté, le logement. Mais nous avons aujourd'hui une autre proposition à faire : une universitaire, Dilnur Reyhan, a lancé une campagne de levée de fonds pour une initiative audacieuse et inédite : la création d'un Institut ouïghour d'Europe.

Monsieur le Président et chers collègues, les élus écologistes invitent donc l'ensemble des membres de cette assemblée et vous-même à faire ce choix simple : soutenir la voix des Ouïghours en soutenant cet Institut européen en lieu et place du Nouvel institut franco-chinois. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté,

- les groupes Europe Écologie-Les verts et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines, M. Blachier (Socialistes et républicains métropolitains) et M. Gachet (non-inscrit) ayant voté contre,

- M. Alain GALLIANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois, ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2020-4186 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes 2ème tranche - Avenant n° 1 à la convention de subvention de l'opération Learning centre avec l'Université Lumière Lyon 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4186. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'un avenant à une convention de subvention pour la construction sur le campus Porte des Alpes qu'on appelle l'opération Learning centre qui sera installée à la place de la bibliothèque actuelle. Cela a été un avis favorable de la commission. Je précise que c'est inscrit dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 qui a une légère modification puisque le bâtiment K qui devait recevoir ces crédits a eu une opération partielle de réhabilitation, que pour l'instant le choix de l'Université a été de consacrer les crédits qui étaient initialement prévus au contrat de plan État-Région, le reliquat si l'on peut dire, pour cette opération Learning centre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés. Madame Guillemot.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci monsieur le Président. Je voulais revenir sur ce dossier puisque la Métropole de Lyon affirme dans cette délibération sa volonté de soutenir l'innovation, l'Université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire. Et Jean-Paul Bret, Vice-Président, vient justement d'expliquer cet avenant, en accord avec l'Université Lyon 2 sur l'opération de construction du Learning center sur le campus Porte des Alpes, réalisée dans le cadre du CPER 2015-2020, en remplacement de l'actuelle bibliothèque aujourd'hui inadaptée aux attentes des habitants, et c'est bien de le dire, pour une université de sciences sociales et humaines et de lettres, de 30 000 étudiants dont 17 % sont de nationalité étrangère, 34 laboratoires de recherche, je le dis parce qu'à un moment où notre société a tellement besoin des universitaires et de la recherche en sciences sociales et humaines, je souhaiterais que nous continuions tous ensemble à soutenir cette université.

Je suis intervenue récemment parce que je pense que gouverner, c'est prévoir dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 et je voudrais faire part de mes préoccupations sur cette Université Lyon 2 que je connais bien puisqu'en tant que Maire de Bron, il y a une douzaine d'années, j'ai failli la fermer à la demande de l'État puisqu'on ne pouvait plus recevoir en sécurité les étudiants. Il y a eu des plans successifs qui n'ont pas tous été tenus d'ailleurs dans la durée mais on arrive à la fin et il demeure encore des gros travaux de réhabilitation pour accueillir les étudiants. Plusieurs plans, je le disais, ont été déclinés mais le bâtiment L est toujours dans l'attente de travaux indispensables à la sécurité du public et des agents. Suite aux fortes pluies de la seconde semaine du mois de novembre, un bureau a été inondé, d'autres fuites d'eau sont présentes presque dans tous les bureaux à proximité immédiate des installations électriques, ce qui fait penser que ce bâtiment L doit aussi être déconstruit et reconstruit.

Aussi, dans le cadre du futur CPER, je suis intervenue auprès de l'État et notamment du Ministère et de monsieur le Préfet qui vient de me confirmer que deux projets de déconstruction-reconstruction concernant les bâtiments L et V sur le site de Bron sont prévus mais que, pour l'instant, même s'ils ont été intégrés au document transmis au premier Ministre Edouard Philippe en novembre 2019, bien sûr il n'est pas possible d'émettre un avis plus avancé sur ces projets.

Moi, je voudrais quand même souligner que des auditions de porteurs de projets auront lieu en janvier-février 2020, en lien avec la Région et les autres collectivités dont la Métropole. C'est à l'issue de cette phase, lorsque l'État aura alloué les budgets consacrés au futur CPER qu'il sera procédé aux arbitrages et à la priorisation des opérations. Je voudrais souligner quand même que, dans cette priorisation, j'espère que la Métropole va mettre l'Université Lyon 2° en première position. Comme j'ai quelques doutes, je préfère intervenir et puis je ne doute pas que chaque

candidat à l'élection métropolitaine aura à cœur de défendre cette université. Si elle ne figurait pas dans la priorité du CPER 2021-2027, on serait quand même beaucoup de citoyens à se poser des questions.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Un tout petit mot pour "corriger" Annie Guillemot qui a parlé du Learning center. J'ai obtenu une grande demi-victoire au conseil d'administration, enfin lors de la réunion, on a évoqué cela. Je poursuis en général l'invasion des mots anglo-saxons lorsqu'ils n'ont pas de justification et j'ai trouvé que mettre "center" au lieu de "centre", cela ne se justifiait pas. Et, donc, c'est grâce à moi que le Learning Center est devenu le Learning centre. J'ai vu qu'il était difficile de quitter les mauvaises habitudes. Je reconnais que cela fait un couple un peu particulier parce que "Learning", l'Université n'est pas allée jusqu'à parler d'un centre d'apprentissage qui, finalement, serait une meilleure traduction.

En fait, il s'agit d'une bibliothèque moderne aujourd'hui avec l'accès à différents moyens de communication mais pour une Université comme Lyon 2 qui est une Université quand même avec une forte composante littéraire et aussi en matière de langues, je trouvais qu'on pouvait faire attention à ne pas trop mal mener la langue française ou tout au moins la subtiliser par des anglicismes lorsque cela ne se justifiait pas.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois qu'elle figurera dans le CPER sans aucun doute et dans tous les programmes sans aucun doute aussi. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2020-4187 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ecully - Opération de requalification du campus Lyon-ouest Ecully - Attribution d'une aide à l'investissement pour l'extension de l'Institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4187. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'une aide financière pour l'Institut Paul Bocuse qui s'est agrandi sur son site à Écully à travers une opportunité foncière qui lui permet de développer de nouvelles formations. Donc, la Métropole a été sollicitée, non pas cette fois-ci dans le cadre du contrat de plan État-Région mais dans le cadre d'une aide à des entreprises puisque l'Institut Bocuse est une structure entrepreneuriale au sens large. Il s'agit de voter une subvention égale à celle qu'apporte la Région qui est d'un montant, je crois, de 2 M€, une autorisation de programme plutôt.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, monsieur Uhlrich.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens ici à exprimer ma satisfaction pour la présentation de cette délibération qui va contribuer à renforcer l'image d'excellence de l'Institut Paul Bocuse en favorisant son développement et son rayonnement. École de référence sur la scène nationale et internationale, l'Institut Paul Bocuse représente la vitrine du savoir-faire et du savoir-vivre à la française. À ce titre, il mérite toute notre attention.

Grâce à l'objet de la délibération de ce jour, la Métropole de Lyon va ainsi permettre à l'Institut Paul Bocuse d'engager une nouvelle phase de développement en investissant de manière conséquente autour de trois pôles de compétences : l'hôtellerie et la restauration, les arts culinaires, l'innovation et l'entrepreneuriat. L'ensemble du projet s'élève à plus de 26 M€ d'investissement avec, comme vient de le souligner monsieur Bret, une participation de 2 M€ par la Métropole de Lyon et de 2 M€ par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je ne reviendrai pas ici sur les fondements et les aspects techniques de ce projet mais je voudrais simplement insister sur un point essentiel. À travers la création et le développement de ces trois pôles de compétences, et en particulier du pôle hôtellerie et restauration situé à proximité immédiate du Château du Vivier à Écully, l'Institut Paul Bocuse se définit désormais comme un véritable campus, un campus qui accueille près de 1 000 étudiants et de 55 nationalités différentes, et qui fait désormais partie de l'élite internationale des formations de management et des arts culinaires.

La Ville d'Écully a toujours accordé une attention particulière aux grandes écoles présentes sur son territoire, en les soutenant notamment dans leurs projets de croissance. À ce titre, les services de la commune ont travaillé main dans la main avec les services de l'État et des collectivités concernées pour que ce dossier puisse concrètement

aboutir, pour que les permis de construire et toutes les formalités administratives soient délivrés dans les meilleurs délais. Parce que cette délibération contribue à développer l'excellence de l'Institut Paul Bocuse et à pérenniser son implantation sur notre territoire, nous voterons cette délibération avec enthousiasme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Uhrich. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la gastronomie est, pour nous, une histoire de passion pour notre territoire qui brille avec la reconnaissance des savoir-faire de nos chefs comme Davy Tissot dont le restaurant Saisons se voit décerner une étoile par le guide Michelin. C'est une grande première pour un restaurant d'application et une consécration pour les équipes de cet établissement qui ne sont autres que les élèves de l'Institut Paul Bocuse, un Institut porté par l'inoubliable monsieur Paul et qui gardera toujours, pour nous, ses trois étoiles.

La récompense décernée à ce restaurant en particulier et ce rapport sont étroitement liés. Ils se rejoignent pour nous sur nos politiques sur deux enjeux. D'abord, les savoir-faire qui font rayonner notre territoire au-delà des frontières et internationalement. Et puis, ces savoir-faire sont précieux dans la transmission que nous avons de pouvoir développer des savoirs, ce qui est essentiel.

Nous avons la chance, sur notre territoire, d'avoir des écoles mondialement reconnues pour ce savoir-faire et l'excellence avec des chefs reconnus, des élèves investis qui seront aujourd'hui et demain nos meilleurs ambassadeurs. J'en veux pour preuve, le groupe lyonnais Vatel, dont la première école a été créée à Lyon en 1984, et qui est le premier groupe mondial de l'enseignement du management et de l'hôtellerie-tourisme.

Et puis, bien sûr, l'Institut Paul Bocuse dont il est aujourd'hui question, une école de cuisine, une école de management, l'excellence dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, l'une des dix meilleures écoles de sa catégorie au monde et nous pouvons en être fiers. Aujourd'hui, son développement et son potentiel de développement pourraient être freinés par la saturation de ses infrastructures. Il s'agit donc, pour notre collectivité, comme il l'est pour la Région et la Ville de Lyon qui participent, de soutenir cette école qui représente une part importante de l'ADN de notre territoire et qui contribue au rayonnement international de ce dernier, avec une véritable valorisation de nos filières, représentatives de l'univers gastronomique.

Force est de constater, chers collègues, que l'excellence en matière de restauration, en matière de métiers de bouche artisanaux, est un marqueur fort de notre territoire, un vecteur de nos politiques, développement économique bien sûr, mais un soutien également pour notre stratégie alimentaire que nous avons récemment présentée et puis également de la pédagogie sur le bien manger et les filières. L'inauguration récente de la Cité de la gastronomie devra prendre toute sa part dans l'animation de cet écosystème. Notre intergroupe votera favorablement cette délibération qui s'inscrit à la fois dans des logiques d'attractivité mondiale mais aussi dans la promotion des savoir-faire locaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2020-4191 - développement solidaire et action sociale - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Gestion de la demande de logement et information des ménages - Logement des jeunes - Mobilité résidentielle - Prévention des expulsions - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-4192 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Accompagnement social lié au logement (ASLL) - Mesures de gestion locative adaptées (GLA) - Actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) - Subventions 2020 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4191 et 2020-4192. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le dossier n° 2020-4191 concerne l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020, associations qui œuvrent pour l'action contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon, de la gestion de la demande de logements et l'information des ménages, aussi sur le logement des jeunes

et la mobilité résidentielle. Vous avez, dans le détail de la délibération, le bilan du programme d'actions 2019, le programme d'actions 2020 par association qui vous est proposé.

La délibération n° 2020-4192, quant à elle, concerne là encore un vote de subventions pour l'année 2020 aux associations concernant le fonds de solidarité pour le logement, l'accompagnement social lié au logement, les mesures de gestion locative adaptées, l'accueil d'information et d'orientation en matière de logement. Ces deux dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain sur le dossier n° 2020-4191.

Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une minute pour monsieur le Conseiller Gachet pour les rapports n° 2020-4191 et 2020-4192.

M. le Conseiller GACHET : Il s'agit simplement, monsieur le Président, d'une explication de vote pour les délibérations n° 2020-4191, 2020-4192 et 2020-4193 où je ne participerai pas aux votes, compte tenu de mon implication associative.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés pour les deux délibérations.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Monsieur le Président, nous voulions aujourd'hui rendre hommage justement à toutes les associations. On en a aujourd'hui, je ne vais pas toutes les citer, mais ces deux délibérations pour l'attribution des subventions à des associations contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon mais aussi sur l'accompagnement social lié au logement, dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement, c'est-à-dire le FSL, méritent qu'on s'y attarde un petit peu.

Toutes ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres que nous avons tous votés qui définissent les structures, les politiques locales en faveur de l'habitat et du logement. Je vais le répéter et je l'ai déjà fait, il y a quelques mois : le plan local de l'urbanisme, le plan local d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le projet métropolitain des solidarités 2017-2022, mais aussi le plan partenarial de gestion de la demande des logements sociaux et d'information des demandeurs ainsi que le document-cadre des orientations d'attribution et la convention internationale d'attribution.

C'est vrai que nous avons beaucoup, beaucoup de documents mais malheureusement pas beaucoup de constructions de logements et de logements neufs puisque nous avons près de 10 % en moins de production de logements qui sont accessibles. Et je voudrais effectivement revenir sur toutes ces associations CNL (confédération nationale du logement), CLCV (consommation, logement et cadre de vie), CSF (confédération syndicale des familles) mais aussi bien entendu toutes les autres AILJOJ (aide au logement des jeunes), ALPIL (action pour l'insertion par le logement) et toutes celles qui participent aussi, dans le cadre du FSL, parce que sans elles, sans l'accompagnement social et sans le temps et l'énergie que bon nombre de bénévoles mettent quotidiennement au service des plus démunis, eh bien je pense que nous ne pourrions pas avoir une politique de l'habitat qui soit réellement solidaire.

Et je voudrais moi insister, dans le cadre du FSL, on le voit dans les actions, sur le problème des jeunes et de l'accès des jeunes à un logement. Je voudrais aussi, en ce qui concerne ce point, intervenir parce que je pense que pas beaucoup ici mesurent la réforme en cours sur les APL (aides personnalisées au logement). Après la ponction des APL, je rappelle quand même que, sur la ponction des APL, c'est un milliard par an de moins, c'est-à-dire sur l'ensemble du mandat, ce sera 6 milliards. Mais sur la réforme de la contemporanéisation des APL, c'est-à-dire leur versement en temps réel, sur lequel j'étais intervenue dans le cadre d'un rapport budgétaire, vous savez qu'il a été révisé et il a été reculé et reporté encore au 1^{er} avril 2020 après avoir été reporté au 1^{er} janvier 2020 puis au 1^{er} septembre 2019 et alors au 1^{er} juillet 2019, c'est-à-dire que cela fait 18 mois que le Gouvernement tente de calculer les APL sur les 12 derniers mois glissants et donc de réviser tous les trois mois l'APL mais, bien évidemment, cela risque d'avoir des conséquences majeures sur près de 800 000 personnes.

Je rappelle quand même que cela nécessite une refonte totale du système d'information de la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) qui assure le versement à plus de 15 millions de ménages d'une ou plusieurs aides telles que les APL, les prestations familiales et minimas sociaux et je n'oublie pas que toutes ces prestations sociales, malheureusement, ne vont être plafonnées qu'à 0,3 % et non pas au coût de l'inflation. Nous n'avons pas pu avoir les simulations de cette réforme. Qui sera touché et comment ? Ce que nous savons, c'est qu'un certain nombre de jeunes qui avaient les APL quand ils quittaient leurs parents, ne l'auront plus et tous les amendements que nous avons faits ont été malheureusement refusés.

Les impacts sur les bénéficiaires ne seront disponibles qu'après les phases de calcul à blanc incluant les données réelles. Je voudrais attirer l'attention de tous sur les difficultés à l'heure actuelle à pouvoir mettre en œuvre cette réforme puisqu'elle est à nouveau repoussée au 1^{er} avril et on parle tout de même pour l'État de 1,3 milliard d'euros d'économie. Et je pose la question quand même et j'en finirai, j'en conclurai comme cela, comment peut-on faire une réforme encore sur l'APL en disant que l'on va économiser 1,3 milliard d'euros et refuser des amendements pour que ce 1,3 milliard d'euros soit mis sur la production de logements sociaux ? Parce que, si on fait des économies en temps réel sur les APL et si c'est bien géré et si c'est géré de façon solidaire, pourquoi pas, mais tout de même, cela fera encore pour l'année prochaine normalement plus de 2 milliards d'euros dont le logement sera amputé. Dans cette assemblée, quand j'entends qu'il faut faire des efforts sur le logement, je souhaiterais que tout le monde puisse regarder attentivement cette nouvelle réforme qui sera sans doute un deuxième boulet au Président de la République.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Guillemot. Je vais mettre les rapports aux voix.

- rapport n° 2020-4191 :

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu et monsieur Gachet ne participant pas au vote.

- rapport n° 2020-4192 :

Le dossier n° 2020-4192 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'annexe au projet de délibération, n° 3 - Soutien à des associations d'insertion par le logement réalisant des actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) dans le cadre du PPGID

il convient de lire le tableau suivant :

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	208 000
AVDL	51 000
AILOJ	31 000
CLLAJ de Lyon	41 000
Mission locale de Vénissieux	11 000
VIFFIL	34 200
OREE-AJD	9 000
ARTAG	7 000
TOTAL	392 200

au lieu de :

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	126 000
AVDL	50 000
AILOJ	27 000
CLLAJ de Lyon	41 000
TOTAL	244 000

(VOIR annexe 1 page 79)

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu et monsieur Gachet ne participant pas au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4193 - développement solidaire et action sociale - Avenants à la convention triennale de subvention entre la Métropole de Lyon et l'association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) et à la convention annuelle de subvention entre la Métropole et l'association Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4193. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président, ce rapport concerne les avenants que nous avons avec l'association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et la convention annuelle de subvention entre la Métropole et l'association Action pour l'insertion par le logement, convention et avenants qui portent notamment, et en lien avec le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri sur l'ouverture de l'annexe du collège à Caluire qui accueille, depuis le 20 décembre dernier, des femmes dans le cadre du plan grand froid, qui viennent d'avoir un enfant, et qui leur permet d'avoir un foyer. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Non-participation au vote pour le même motif précédemment annoncé.

M. LE PRÉSIDENT : Huit minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, avant de commenter cette délibération, je voudrais prendre quelques minutes, comme je l'ai fait en commission développement solidaire et action sociale, pour saluer l'ensemble des élus avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, de discuter et de construire la solidarité au sein de cette Métropole.

Je ne vais citer personne, je ne prendrai pas ce risque, si ce n'est les services, bien sûr, qui, eux, ont su mettre en œuvre dans cette nouvelle Métropole leur savoir-faire issu pour beaucoup du Département et qui ont su le développer et l'adapter à notre nouvelle collectivité. Je remercie quand même Annie Guillemot, en tant que Vice-Présidente à l'action sociale et Murielle Laurent avec qui j'ai pu travailler mais aussi les élus de cette commission qui ont toujours fait preuve de raison garder, qui ont toujours fait preuve de construction et de propos qui ont permis d'avoir une Métropole qui est ce qu'elle est aujourd'hui.

Pour revenir à cette délibération qui a essentiellement deux objets : financer les actions du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et de l'ALPIL pour les habitants du collège Maurice Scève et également pour le collège André Lassagne à Caluire. S'agissant du premier point, en novembre dernier déjà, dans une intervention commune avec Lyon Métropole gauche solidaires et le GRAM, je vous suggérais de poursuivre cet accompagnement en 2020 et d'inscrire une enveloppe financière pérenne et conséquente pour faire face à la prise en charge des jeunes qui entrent dans ce dispositif et qui demain, après des mois d'exil, frapperont à notre porte.

Il a donc fallu attendre aujourd'hui pour que vous puissiez reconnaître, dans cette délibération, le besoin de financement et d'accompagnement complémentaire, à la fois de ce lieu mais aussi de ces associations qui sont investies au quotidien. Or, comme vous êtes le premier à le savoir, le juge a déjà décidé, en septembre dernier, de repousser la demande d'exclusion à un an et donc les jeunes peuvent continuer à s'installer et vivre dans ce collège. Vivre est un bien grand mot puisque je dirais plutôt survivre dans des conditions qui ne sont pas toujours à la hauteur de l'accueil que nous devrions leur faire dans cette Métropole.

Alors, ce complément qui est versé au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et à l'ALPIL est une bonne nouvelle, mais peut-être la suite immédiate aurait-elle dû être anticipée puisque déjà en novembre le réseau de citoyens engagés et militants qui interviennent sur le collège nous avaient alertés, il aurait peut-être fallu anticiper les difficultés qu'ils rencontraient.

Sur l'autre point, nous ne pouvons que saluer l'action de la Métropole qui a permis l'ouverture de ce lieu d'accueil inconditionnel pour des femmes isolées enceintes et des jeunes enfants. Ce sont 45 femmes isolées et 65 jeunes enfants en situation de précarité qui ont pu éviter le pire.

Notre collectivité a donc parcouru du chemin depuis sa création. Le code de l'action sociale et des familles précise que cette action sociale doit tendre à "Promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets".

En effet, l'obligation qui nous est faite depuis la loi du 2 janvier 2002 de présenter un schéma d'organisation sociale et médico-sociale s'est concrétisée au sein de notre collectivité, et je saluerai là encore le travail qui a été fait par la Métropole sur la question du projet métropolitain des solidarités. C'est un projet d'envergure qui développe une approche transversale de l'action sociale.

Allier l'urbain et l'humain, voici quel était donc le leitmotiv de cette nouvelle institution à sa création. D'un côté, il était question du manque de culture du social au sein de la Communauté urbaine et de la nécessité de parvenir rapidement à une culture commune. De l'autre, il était question de l'association de ces deux approches et de leur inéluctable complémentarité.

Répondre aux enjeux de la transversalité, de la prise en compte de chacun, c'était bien l'objet de ce rapport et je crois qu'aujourd'hui, nous ne pouvons que saluer le travail des associations qui œuvrent aux côtés de la Métropole et qui nous accompagnent dans ces démarches.

En contribuant, de par leurs actions quotidiennes d'intervention sociale, à la politique de solidarité de la Métropole, ces associations participent à la solidarité territoriale qui est chère à nos yeux. La transversalité est au cœur de leur approche : accompagner vers le logement, vers l'emploi, aider les familles en difficulté, innover aussi par la mise en place d'expérimentation comme ce lieu d'accueil spécialisé d'insertion et d'enfance.

En soutenant ces projets, la Métropole accorde sa confiance. Être plus proche des citoyens c'est aussi mettre en synergie les actions des partenaires sur le terrain. Au regard du contexte actuel, avec une hausse continue du nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, avec des enfants et des familles qui sont à la rue ou, dans un moindre mal, hébergés et qui dorment dans des écoles, notamment à Lyon. Cette précarité est devenue une composante de notre société qui est renforcée par des coups incessants du Gouvernement contre notre système de solidarité. Certains de nos camarades seront encore aujourd'hui en train de manifester pour défendre notre système de retraite.

Aussi, si les dépenses de solidarité assuraient un filet de sécurité pour l'ensemble des citoyens, ce qui est malheureusement de moins en moins le cas, nous ne pouvons nous satisfaire de seulement intervenir une fois la précarité installée, une fois que la perte de l'emploi est avérée, une fois que les dettes se sont accumulées. Et ce sont peut-être ces leçons qu'il faudra retenir pour le mandat prochain et je souhaite effectivement que nous puissions être nombreux à porter ces valeurs, à les défendre au sein de notre collectivité pour que la question de l'action sociale et du développement solidaire prenne toute la place qu'elle doit prendre au sein de la Métropole.

Le futur de cette collectivité doit donc s'inscrire dans une démarche d'innovation sociale, et c'est dans cette démarche même que nous souhaitons, en tant que groupe Socialistes, nous inscrire pour faire en sorte de se rapprocher au plus près des besoins réels et individuels de la personne et pour vraiment allier l'urbain et l'humain.

Alors, comme certains le disent, je ne sais pas qui sera présent dans quelques semaines ou dans quelques mois dans cette assemblée mais je souhaite que l'action sociale et que ceux qui la défendent, ceux qui l'ont défendue en tous cas, puissent continuer à œuvrer, que ce soit auprès des associations ou au sein même de cette collectivité pour que ce travail continue.

Voilà en quelques mots les éléments qui participent de notre vision, et au moment même où nous observons ce recul des valeurs de solidarité et de consentement au coût de celle-ci, notre groupe votera favorablement ce rapport et continuera à s'inscrire dans ces démarches. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller DERCAMP : Monsieur le Président, chers collègues, pour ce dernier Conseil de notre mandature, c'est avec une certaine fierté que j'interviens sur ce rapport. Je tenais, monsieur le Président, à saluer votre engagement, celui de votre Exécutif au travers de madame Laurent, celui de votre équipe au travers de monsieur Pascal Isoard-Thomas et l'engagement des services autour de madame Anne-Camille Veydarier. Vous avez su porter le projet métropolitain des solidarités. Vous avez su vous approprier cette nouvelle compétence et lui en donner les moyens. Merci.

Cette délibération prévoit un avenant aux conventions que la Métropole de Lyon a signé avec le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et l'ALPIL dont l'objet est double. Il s'agit tout d'abord de prendre en compte les interventions qui ont été effectuées par ces associations dans le cadre de la gestion de l'occupation du collège Maurice Scève, interventions qui ont dépassé les prévisions. Ensuite, l'objectif est d'intégrer l'intervention du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri dans le cadre de l'hébergement mis en place dans l'ancien collège Lassagne à Caluire.

Comme vous le savez, notre Métropole a connu des difficultés dans la montée en charge du dispositif de renfort hivernal et de l'hébergement d'urgence, qui relèvent de la responsabilité de l'État. Cette situation a conduit à des difficultés dans plusieurs établissements scolaires de notre territoire où certaines familles se sont retrouvées sans solution d'hébergement.

Face à cette situation inacceptable, la Métropole de Lyon, en accord avec la Commune de Caluire et Cuire, a décidé de mettre à disposition un bâtiment inoccupé du collège Lassagne. Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri qui en assure la gestion, a su aménager et équiper ce lieu dans un délai extrêmement court d'une dizaine de jours,

afin de le rendre opérationnel. C'est lui qui a avancé les frais qui en résultent et il est donc normal que la Métropole de Lyon les rembourse. Grâce à cela, ce sont 110 places d'hébergement qui ont été créées et qui ont permis l'accueil de 45 femmes isolées et de 65 enfants, pour l'essentiel de moins de trois ans.

Le cas du collège Lassagne est un cas que nous jugeons exemplaire, exemplaire par la mobilisation conjointe des acteurs, Métropole de Lyon, Ville de Caluire et Cuire, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour trouver rapidement une solution viable à un problème urgent. Exemplaire, parce qu'elle s'inscrit dans notre vision de l'urbanisme transitoire. L'utilisation des bâtiments inexploités dans ce cas nous permet à la fois de préserver notre intérêt de propriétaire, puisque le bâtiment est sécurisé et entretenu, tout en assurant une réponse à l'exigence humanitaire. Quand des gens sont à la rue, il n'est pas acceptable de laisser des bâtiments vides. Nous espérons que d'autres solutions de ce type pourront être mises en place à l'avenir.

Je voudrais, pour conclure, dire un mot sur la question des mineurs non accompagnés, puisqu'il est également question dans cette délibération du collège Maurice Scève. Nous avons mis en place un plan d'urgence d'accueil et d'intégration des mineurs non accompagnés dès le mois d'octobre 2018, en partant du constat que notre intervention devait être renforcée face au défi de l'afflux de mineurs non accompagnés et la saturation de la chaîne d'accueil. Ce plan s'est notamment traduit par un effort financier important en faveur de cette politique, puisque je vous le rappelle, nous avons augmenté notre enveloppe de 16,5 M€.

Grâce à cela, notre dispositif d'accueil a été renforcé et il nous permet aujourd'hui d'assurer notre obligation d'accueil et d'hébergement. C'est une obligation légale mais c'est aussi un devoir moral. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides. Je voudrais simplement remercier ici, pour Caluire, d'abord le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, je crois en un temps record et nous l'avons constaté avec Philippe Cochet, est intervenu sur le collège pour faire en sorte que les conditions d'accueil soient les plus optimales possibles en quelques jours. Et je voudrais remercier au passage aussi ici, comme je l'ai déjà fait à travers Philippe Cochet, la municipalité de Caluire qui n'a pas hésité une seconde à nous suivre dans cette initiative absolument nécessaire et qui, faite en relation étroite avec l'État, a permis, par ailleurs, dans le cadre du plan hivernal, de libérer un certain nombre de places et je voudrais ici les en remercier.

Je voudrais aussi peut-être, sur les mineurs non accompagnés très rapidement, puisque c'est une question que nous avons beaucoup abordée dans cette enceinte, parce que c'est un sujet important, parce que c'est un sujet épineux, dire ici puisque l'on évoquait tout à l'heure la nécessité d'anticiper souvent un certain nombre de choses dans cette collectivité, le redire ici de manière extrêmement précise, rien n'avait été anticipé en matière de mineurs non accompagnés en 2017. Nous nous sommes retrouvés dans une situation extrêmement tendue, extrêmement difficile, rien n'avait été budgété, rien n'avait été prévu et nous avons pris, bien évidemment, la conscience et pris les décisions qui s'imposaient, dans un temps qui n'est jamais suffisant parce qu'il y a derrière des appels d'offres, il y a derrière une législation, il y a derrière un certain nombre de contraintes qui ne nous ont pas permis d'avancer aussi vite que nous l'aurions souhaité.

Nous l'avons fait d'abord parce que, bien sûr, il fallait exercer notre compétence, notre compétence c'est la protection de l'enfance. Il fallait d'abord et avant tout exercer cette compétence et peut-être aussi sans doute d'une certaine idée que nous nous faisons de cette Métropole, d'une Métropole équilibrée et qui puisse aussi répondre aux plus fragiles d'entre nous. On l'a fait dans les faits, il y a eu des débats ici, y compris ça s'est traduit dans le budget, 15 M€ en 2017, 50 M€ en 2020, non pas pour faire des choses qui ne servent à rien mais bien évidemment, d'abord et avant tout créer des places.

Je donnerai simplement ce chiffre sur les mineurs non accompagnés : en 2019, à l'hôtel, c'était un de nos objectifs, sortir le maximum de jeunes de l'hôtel pour des raisons que tout le monde comprend bien ici, de difficultés d'accompagnement et de suivi de ces jeunes. Il y avait, en février 2019, 614 mineurs non accompagnés à l'hôtel, il y en avait, en décembre 2019, 182 constatés. Les choses ont donc produit des effets. Nous avons créé, ensemble en quelque sorte, avec les associations qui ont participé, en décembre 2019, 423 places ont été créées sur cette question et sur ce champ des mineurs non accompagnés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Certains craignent dans nos décisions le phénomène de l'appel d'air, je crois que les chiffres le montrent en matière de mineurs non accompagnés, en réalité, c'est le contraire qui est arrivé sur cette Métropole. Ce n'est pas l'appel des solutions qui a créé l'appel d'air, c'est le manque de solutions qui crée souvent les filières clandestines et qui crée les mauvaises conditions d'accueil de ces mineurs non accompagnés et je pense que l'on peut être collectivement fiers de ce que nous avons fait, en tout cas sur ce sujet. Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, monsieur Gachet ne participant pas au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4194 - développement solidaire et action sociale - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour le plan d'actions 2020 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4194. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous vous présentons ici, comme chaque année, la répartition que nous avons déjà commencé de faire sur les budgets alloués dans le cadre de la Conférence des financeurs, sachant qu'à cette date, nous n'avons pas eu, comme les autres années, un papier officiel nous fixant le montant exact de la dotation mais nous avons eu des assurances que celle-ci ne serait pas inférieure à ce qu'elle était l'année précédente, donc nous vous présentons un certain nombre déjà d'attributions et un prochain Conseil métropolitain répartira le solde de la dotation plus, éventuellement, les sommes qui sont données aux résidences autonomie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Gandolfi. Cinq minutes pour madame la Conseillère Millet.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, si je me félicite évidemment de l'instauration de la Conférence des financeurs et des moyens accordés aux actions, permettant d'accompagner la perte d'autonomie, j'ai toutefois quelques attentes complémentaires sur la lisibilité de la prise en compte de l'isolement des personnes âgées.

Je rappellerai que la Métropole de Lyon est signataire de la charte Monalisa, la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées. Or, aujourd'hui il manque un affichage marqué de notre collectivité dans cette mobilisation. La Métropole devrait davantage communiquer et rendre lisibles les actions portées par les associations, les CCAS (Centres communaux d'action sociale) dans le cadre de la Conférence des financeurs.

Nationalement, les acteurs engagés contre l'isolement social des personnes âgées sur tout le territoire sont inquiets par l'intensité et la dimension massive de l'isolement relationnel qu'ils observent, notamment des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. 12 % des Français sont isolés d'après l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Ces acteurs considèrent qu'il est urgent de faire de ce fait social majeur un axe de politique publique inspiré de la démarche de mobilisation nationale impulsée par la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement), démarche qu'ils mènent ensemble depuis 2014 et appuyée sur les préconisations de nombreux rapports et avis publics remis depuis au Gouvernement sur cette question.

Ce nouveau type de risque oblige à compléter les réponses classiques, prestations, accompagnement individuel des parcours par des professionnels, par une politique publique innovante qui vise à promouvoir et viabiliser sur les territoires, les tissus de solidarité de proximité entre les citoyens pour bâtir une société bienveillante et productrice de "care".

Lancée dans la dynamique de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la mobilisation nationale, dite Monalisa, préfigure cette politique publique. Elle a incubé une démarche qui favorise la synergie entre les acteurs par des coopérations animées sur des bassins de vie, qui accélère, rend lisibles et accessibles les participations bénévoles et volontaires en promouvant le maillage du territoire avec des équipes citoyennes. Elle apporte aussi aux acteurs mobilisés une plateforme de ressources.

Un passage à l'échelle des équipes citoyennes et le maillage des territoires de coopération constitueraient une réponse de l'État face à la question de l'isolement social et, plus largement, de l'effritement des solidarités de proximité qui sont pourtant le socle d'une société de concorde.

Il suppose toutefois que l'on passe d'une phase d'expérimentation à la structuration d'une politique publique pérenne. Je souhaite qu'à l'avenir, la Métropole affiche son soutien inconditionnel à cette politique et s'inscrive plus largement dans la mobilisation.

Au niveau national, je me réjouis qu'Agnès Buzyn ait présenté la stratégie de prévention de la perte d'autonomie. Cette stratégie peut être lancée dès 2020 sans attendre la loi. La lutte contre l'isolement, notamment en faisant référence au rapport de la Députée Audrey Dufeu-Schubert, est explicitement présentée comme un des axes majeurs de cette stratégie. C'est, pour tous les acteurs de Monalisa, une première victoire.

Pour conclure, je voudrais citer la Ministre, madame Delaunay, qui fait le pari de promouvoir une société bienveillante, un modèle de société qui ne repose pas sur les valeurs du plus fort, du plus jeune ou du plus rapide mais qui s'inscrit dans une mémoire et se projette dans la durée. Je fais le vœu, c'est encore de saison, que les futurs élus de la Métropole sachent placer au cœur de leur politique cette bienveillance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Millet.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"- Dans l'annexe : tableau Subventions au titre des actions collectives de prévention (appel à projets 2020 Session 1), il convient de lire :

"OFFICE VILLEURBAINAIS PERSONNES AGEES : Renforcer l'équipe d'animation pour répondre aux besoins identifiés et proposer une offre adaptée pour favoriser le lien social et lutter contre l'isolement & Mon parcours aidant : 43 950 € "

au lieu de 2 lignes :

"OFFICE VILLEURBAINAIS DES PERSONNES AGEES : Mon parcours d'aidant : 22 000 €"

"OFFICE VILLEURBAINAIS DES PERSONNES AGEES : Mon parcours d'aidant : 21 950 €"

(*VOIR annexe 2 page 81*)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2020-4195 - développement solidaire et action sociale - Réforme de la tarification et contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) type pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Résultats de l'appel à candidatures et CPOM types pour les SAAD sélectionnés dans le cadre de la mise en application du décret n° 2019-457 du 15 mai 2019 - Enveloppe de tarification 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4195. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Merci monsieur le Président. Cette délibération présente en fait trois types de CPOM qui vont dans deux directions principales. La première, c'était qu'en septembre 2018, nous avons voté une délibération qui visait à établir avec les services d'aide à domicile les mêmes relations que nous avons avec des établissements, c'est-à-dire faire des CPOM qui aident justement à de meilleures relations, à être quotidiennement au fait de ce qui se passe dans un service d'aide à domicile, de pouvoir simplifier les démarches et éviter des allers-retours, dans le cadre des relations financières. Donc, tout cela, nous l'avons voté en septembre 2018. Il vous est donc proposé là un modèle de CPOM.

Ensuite, il y a deux autres CPOM qui vous sont présentés, dans le cadre d'un décret qui nous a été transmis effectivement par le Ministère et qui, suite au rapport Libault et au rapport El Khomri qui constataient effectivement les difficultés financières rencontrées par des services d'aide à domicile, ont décidé de donner des coups de pouce et ce coup de pouce pour la Métropole, il s'est élevé à 1,8 M€. Donc ces 1,8 M€, nous avons décidé de les répartir dans deux directions, une direction vers les services tarifés qui, comme vous le savez, s'adressent à des personnes qui ont quand même de très très faibles revenus. Et nous avons aussi souhaité les attribuer, ouvrir cet appel à projets à des services d'aide à domicile qui avaient aussi peut-être des difficultés financières qui avaient, vous savez, un nombre d'heures insuffisant pour aller à l'équilibre. Il nous paraissait important de les aider aussi, à condition qu'ils répondent à quelques critères supplémentaires, à savoir peut-être des services d'aide à domicile les week-ends, les jours fériés, des heures un petit peu plus tardives, bref nous avons accompagné cette dotation de contreparties pour une amélioration de l'aide aux plus démunis.

Donc c'est ce qui vous est proposé dans cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, avec cette délibération et la rédaction des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), nous arrivons au terme d'un long processus d'échanges et de travail autour de la question de l'accompagnement des services d'aides et d'accompagnement à domicile, autrement dit les SAAD.

Ces contrats représentent une nécessaire avancée pour pouvoir :

- préserver l'activité de ces services,
- leur donner une visibilité sur le long terme,
- et répondre aussi, bien sûr, à une politique d'accompagnement social pour des personnes en situation de handicap ou très fragilisées sur tout le territoire.

Comme précisé dans la délibération, il y a 13 SAAD tarifés sur 170 SAAD autorisés en service prestataire sur le territoire de la Métropole. À eux seuls (je parle des 13 services), ils réalisent 31 % de l'activité prestataire de l'allocation personnalisée d'autonomie (ou APA), de la prestation de compensation du handicap (ou PCH), et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ou ASPA), sur le territoire de la Métropole. Ce sont bien de réels partenaires de nos politiques sociales.

Aujourd'hui, revaloriser le taux horaire à 23 € est un signe fort, une nécessité pour ces associations qui aident au quotidien des personnes dépendantes et qui aideront demain :

- les plus fragiles, au regard des nouveaux contours de la tarification : critère de l'ASPA,
- et parfois les plus éloignées géographiquement des structures avec pour objectif de couvrir les zones dites "blanches".

En tant qu'élu métropolitain qui n'a cessé de défendre cette cause et en tant que Président de l'AIAD (association intercommunale d'aide à domicile) Saône Mont d'Or, j'exprime ma satisfaction, cela doit nous permettre de passer une année 2020 et suivantes plus sereines. En tout cas, cela doit nous permettre de retrouver l'équilibre sur notre activité tarifée, alors que jusque-là, des subventions communales compensaient un déficit chronique. Cela était nécessaire, j'ai eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises dans cet hémicycle.

Toutefois, car il y a un "toutefois", si nous pouvons nous satisfaire de cette situation à l'instant T, nous devons demeurer attentifs car, nous le savons, les courbes du vieillissement sont celles que nous connaissons et nous aurons toujours plus de personnes à accompagner et d'aidants dans les prochaines années et aujourd'hui, certaines questions restent posées. Ce contrat met en place un taux unique et se veut être un contrat individuel encadrant les objectifs à atteindre. Il est basé sur un diagnostic partagé et sur les axes prioritaires de la Métropole. Mais chaque SAAD a des besoins et des moyens différents pour les atteindre.

Ainsi, la tarification unique ne permet pas de soutenir financièrement un SAAD qui aurait une ambition particulière, un projet innovant lui permettant d'atteindre les objectifs fixés, mais nécessitant un appui financier, un projet qu'il pourrait par exemple mutualiser, partager à l'échelle des territoires, et qui permettrait de garantir le service attendu. Je m'explique. Nous ne pouvons pas compter que sur les fonds de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie car nous n'en maîtrisons ni les contours, ni les montants, et encore moins la pérennité.

Alors je m'interroge sur les évolutions possibles à ce sujet, et sur la façon dont nous pourrions encourager demain de tels projets. Quels projets me direz-vous ? Un des maux de nos organisations est, nous le savons, le recrutement de professionnels. Sans eux, sans elles, pas de service, une pénurie de personnels qui nous empêche de réaliser nombre d'heures d'intervention, au grand dam des bénéficiaires. Nous pourrions attendre la revalorisation des salaires mais cela risque de prendre un peu de temps.

L'AIAD que je représente et deux autres SAAD tarifés vont mettre en place sur 2020 une nouvelle organisation, des équipes dites autonomes pour exercer différemment, pour revaloriser les métiers, les rendre attractifs en leur redonnant du sens, en responsabilisant les équipes sur la prise en charge des bénéficiaires. Cette forme de management semble également plus adaptée aux nouvelles générations qui arrivent sur le marché du travail. Ce projet aura des incidences budgétaires, un nombre d'heures "improductives" plus importantes mais pour une meilleure qualité de service, un absentéisme et un turn-over réduits, une meilleure qualité de vie au travail, donc une attractivité donnée à ces métiers en tension, un de nos axes de réflexion. Au bout du bout, l'objectif est de pouvoir continuer à répondre aux besoins de nos populations en ayant attiré à nous de nouveaux profils.

C'est un exemple, d'autres doivent exister sur notre Métropole toujours innovante, mais ils méritent d'être regardés de près et sans doute accompagnés par la Métropole car ils pourraient, entre autres dispositions, nous permettre de répondre plus en amont à nos difficultés. Un nouveau chapitre de cette histoire reste à écrire au prochain mandat. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides. D'abord, je crois que vous l'avez dit, il reste une remise à plat globale des moyens de soutien à ce secteur qui est nécessaire, qui ne dépend pas uniquement de la Métropole, c'est d'ailleurs le sens des conclusions des rapports Libault et El Khomri pour lesquels d'ailleurs la Métropole s'était mobilisée. Nous sommes je crois, comme l'ensemble finalement, la Métropole mais l'ensemble des départements, dans l'expectative de la concrétisation des annonces du Gouvernement pour la revalorisation générale dans le cadre de la loi grand âge et autonomie et son adoption devrait offrir le cadre et les moyens aux collectivités pour assurer la pérennité et la transformation du secteur.

Pour autant, il faut qu'on soit très vigilant et un épisode récent d'une décision gouvernementale, notamment sur la revalorisation des assistants médicaux, puisqu'on est dans ce sujet-là qui faisait supporter une partie du financement par les départements sans concertation ni souplesse sur la question de la contractualisation financière, nous interpelle. Je sais que l'ADF (Assemblée des départements de France) a pu obtenir une révision de cette orientation, il faut donc qu'on soit vigilant dans ce dialogue avec l'État.

Je voudrais aussi, avant qu'on passe au vote, remercier Laura Gandolfi pour tout le travail qu'elle a mené sur ce secteur depuis maintenant quelques années. Je crois qu'elle y a apporté, sur ces sujets, beaucoup de courage, beaucoup de conviction. Je vous confirme qu'elle n'a jamais rien lâché aux échanges et aux tentatives d'échanges avec moi, donc merci Laura de l'action que tu as menée et, à travers toi, l'ensemble des services.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2020-4197 - développement solidaire et action sociale - Structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Enveloppe de tarification enfance - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

N° 2020-4198 - développement solidaire et action sociale - Dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4197 et 2020-4198. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Le rapport numéro 2020-4197 concerne l'enveloppe de tarification pour l'année 2020 pour les structures spécialisées dans l'aide à l'enfance. Et le rapport numéro 2020-4198 vise le dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, avec, dans le contenu de la délibération, 18 projets qui sont portés par 11 opérateurs et qui concernent l'extension, la rénovation de la mise en conformité, en sécurité et d'accessibilité de ces structures.

Ces deux délibérations ont obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4199 - développement solidaire et action sociale - Bron - Scolarisation des enfants de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'institut départemental de l'enfance et de la famille -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4199. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Cette délibération est relative à la convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Bron et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, dans le cadre de la scolarisation des enfants qui sont à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : On est bien sur l'IDEF ? Merci. Je voulais intervenir sur ce dossier, parce que tout à l'heure, j'entendais François-Noël Buffet nous parler des compétences de notre nouvelle Métropole et puis, dans la campagne, on entend aussi, je dirais 90 % du temps et des paroles sont sur les compétences urbanistiques essentiellement et sur les grands projets, et 10 % à peu près de ce qu'on entend sont sur les compétences sociales.

Je voulais intervenir sur ce dossier à l'IDEF à cette occasion parce que, sur les 10 % que l'on entend, on entend les mineurs étrangers, le droit d'asile et c'est une très bonne chose. Mais je voudrais que l'on revienne à ce propos, à l'IDEF, parce que je pense que tout nouveau d'ailleurs Conseiller métropolitain serait bienvenu d'aller faire un tour à l'IDEF pour avoir eu cette compétence pendant trois ans mais, pour avoir été 17 ans Maire de Bron et avoir failli aussi fermer l'IDEF tellement il était délabré. Et je rends hommage d'ailleurs au Conseil général, Anne-Camille Veydarier qui était aussi DGA (directrice générale adjointe) et avec moi DGA sur ce problème-là. Nous sommes allées une journée par mois, pendant trois ans, à l'IDEF et je pense que nous devons vraiment réfléchir à l'heure actuelle, non seulement sur ce qu'est le travail social parce que, là, on entend beaucoup de choses. Bien sûr que les grands projets, cela coûte, bien sûr que la voirie, cela coûte, tout coûte, mais par contre, le temps agent, l'énergie, il faut voir à l'IDEF, allez visiter la pouponnière, allez voir la cellule, je ne sais pas, c'est un service qui a été mis au point avec le Vinatier sur les mineures qui accouchent et les relations avec leurs bébés en liaison justement aussi avec l'hôpital Mère-Enfant.

Ce temps agent, cette énergie-là, il est difficilement quantifiable, mais pour notre société à l'heure actuelle et quand on voit aujourd'hui que l'IDEF n'arrive même plus à faire face à toutes les demandes de placement, on peut de toute façon se poser la question s'il ne faudra pas bientôt un second IDEF. Mais, d'une façon plus générale, on parle beaucoup des problèmes de sécurité dans notre Métropole, dans les grandes villes, dans toutes les villes d'ailleurs, mais aujourd'hui est-ce qu'on parle du travail social, est-ce qu'on parle de la crise du travail social ?

Moi, je voudrais témoigner, et vraiment je m'y suis tenue en tant que Vice-Présidente à aller passer une journée avec, y compris la directrice des ressources humaines de la Métropole. Nous avons un certain nombre d'agents qui sont en grandes difficultés par rapport aux cas qui leur sont soumis, qui n'ont pas de solution pour traiter un certain nombre de ces situations et sur lesquelles nous devons réfléchir, y compris avec eux et leurs syndicats pour voir comment l'évolution du travail social peut déboucher, certes sur une reconnaissance financière parce qu'on voit aussi les salaires dans la filière sociale, mais aussi une reconnaissance du travail qui est effectué par la connaissance du travail lui-même et à ce propos, sur l'IDEF, je le dis parce que cette convention, je l'avais faite en tant que Maire de Bron parce qu'on ne pouvait pas laisser les enfants de l'IDEF, par exemple, qui étaient scolarisés à l'IDEF.

Donc, on a ouvert nos écoles de Bron et j'ai pu mesurer les difficultés qu'il y avait de le faire. J'ai fait pareil avec le CRARDDA (Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile), aujourd'hui Forum Réfugiés. Tous les enfants qui arrivent au CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), il faut le dire, sont dans les écoles de Bron alors qu'avant, ils n'étaient pas scolarisés ainsi et je crois qu'il faut vraiment que nous réfléchissions aussi sur ces compétences sociales et sur le lien qu'il peut y avoir entre nos professionnels qui ne sont, à mon avis, pas suffisamment aujourd'hui en reconnaissance au sein de cette Métropole, la réalité du travail et la réalité de leur investissement. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président, ce sera peut-être une forme de réponse à ce que vient de dire Annie Guillemot. Je pense qu'Annie Guillemot a raison en disant que l'IDEF mérite en tout cas une ou plusieurs attentions particulières et que nous l'avons fait depuis maintenant plus de trois ans. Évidemment, j'en témoigne,

nous avons pris les relais nécessaires, y compris sur le terrain, y compris dans les visites avec les différentes activités, y compris avec les travailleurs sociaux. Et donc le travail qui a été fait avant, a eu des relais et tant mieux. Et donc cette attention particulière, je voulais en tout cas la signaler parce qu'on a trouvé, et parce que ce n'est jamais satisfaisant, on a trouvé en tout cas une situation qui était préoccupante et elle l'est encore à certains égards, voire même irritante sur certains aspects et certaines activités.

Je veux dire simplement que cela justifie bien sûr le plan IDEF qui est mis en place avec des perspectives que je vais résumer très rapidement, avec un projet d'établissement qui va se focaliser et se préoccuper de l'accueil des 3-18 ans. Donc, des groupes vont être réorganisés par tranche d'âge, en cohérence avec le système d'éducation nationale, un sas d'accueil d'urgence va être mis en place aussi et vous le savez et, dans le cadre de cette réorganisation, 26 places supplémentaires seront ouvertes et 36 postes seront créés et 22 sont déjà créés. Restructuration des locaux, cela me semble inévitable, l'agrandissement de certains locaux aussi et puis la pouponnière aura un troisième lieu de vie et, cela, ce sont les perspectives.

Qu'est-ce qui s'est fait avant ? Ce qui s'est fait, ce sont les ressources humaines, il y a eu des postes, et je viens de le dire, il y a eu 22 postes supplémentaires. Et c'est la mise en place qui est importante, pour traiter de la question, vous l'avez dit à l'instant, des MNA, mais cela permet en tout cas d'avoir aussi des travailleurs sociaux qui permettent d'enclencher d'autres améliorations, en termes de conditions de travail, c'est le télétravail, le tutorat social et d'autres expérimentations. Il y a des actions de prévention qui sont en cours, les délais par exemple des mesures, accompagnement administratif en milieu ouvert.

Et j'ai voulu mettre à la fin des moyens matériels qui étaient nécessaires, qui sont déjà arrivés avec des véhicules supplémentaires, des mobiliers adaptés, pour ne pas parler de la perspective sur la carte d'achat qui est effectivement à l'œuvre aujourd'hui. Je terminerai en tout cas cet exposé et puis le complément, alors si vous avez dit qu'on ne passait que 10 % de notre temps, j'espère y rajouter au moins 1 % favorable pour en faire 11 %, moi je préfère être factuel, ça c'est plutôt ma culture, et d'avoir des résultats, et les résultats, c'est important, de vous dire que l'accueil des enfants de moins de trois ans, c'est en cours avec 12 places habilitées, les situations dites complexes seront traitées et de plus en plus, et l'attention particulière sur des publics en situation de handicap est aussi importante.

On a parlé tout à l'heure de la création de places MNA, et je crois que c'est important de le dire, et vous avez bien fait d'insister. Pourquoi j'insiste sur l'IDEF ? Parce qu'il y a besoin d'avoir des structures et des moyens supplémentaires, vous l'avez dit, le personnel fait un travail impliqué, très impliqué. Ils sont très à l'œuvre aujourd'hui avec des sureffectifs un peu partout et vous l'avez dit, il faut que l'on traite, en tout cas, cette question-là et le travail de ce personnel est remarquable. Il nécessite que l'on ait une attention particulière et c'était l'objet, cette sensibilisation, de l'ensemble de l'hémicycle, l'objet de mon intervention sur l'IDEF aujourd'hui.

Je voulais en tout cas, si j'ai juste quelques secondes que je demande au Président, à mon tour dans le cadre de la responsabilité qui m'a été confiée, donc de ma délégation, je voudrais dire en tout cas quelques mots. Il y avait deux volets : la transversalité, d'une part, et les ressources humaines, d'autre part. La transversalité, ce n'est pas une mince affaire puisqu'il s'agit d'introduire et de développer la transversalité dans l'application des politiques publiques. Cela est un travail au long cours mais j'ai eu bien sûr la possibilité de faire évoluer le fonctionnement de la Conférence métropolitaine des Maires, et avec l'aide de Thierry Pouzol, le fonctionnement des CTM (Conférence territoriale des Maires) et je l'en remercie. Ce n'est pas un travail très facile de changer les modes d'organisation pour passer de la verticalité au mode de management par projet et ça aussi, ce sont les années suivantes qui vont permettre de le faire parce que c'est nécessaire pour travailler mieux et bien, et voire plus vite.

Pour le volet ressources humaines, j'en termine, je vous ai dit à l'instant que j'avais plutôt la culture, non pas du fait/pas fait mais la culture factuelle et du résultat. Et je voudrais associer à ces résultats un certain nombre d'autres collègues, type Thérèse Rabatel par exemple, Michel Rousseau, Laura Gandolfi et Murielle Laurent, parce que quand même, quand on fait la liste de ce qui a été fait : c'est le télétravail, ce sont les conciergeries, le numéro vert anti-discrimination, la place des femmes dans notre hémicycle et dans nos politiques publiques, l'aide aux aidants, le régime indemnitaire qui n'est pas une mince affaire, les mutuelles santé, l'effort qui a été fait, les conditions de travail sur lesquelles nous nous sommes préoccupés en permanence, l'évolution des MDM (Maison de la Métropole) et l'évolution de l'IDEF, on vient d'en parler et c'était l'objet de cette délibération.

Donc, je voulais vous dire tout cela pour me tourner vers les services et me tourner vers les directions concernées pour les remercier du travail de très très grande qualité qu'ils ont fourni, qui ont pu faire pour ceux que j'ai cités et moi-même un travail pour le compte des habitants et pour le compte de cet hémicycle et pour les délibérations qui ont été apportées. Donc, je vous remercie en tout cas pour ce travail de très grande qualité et notamment parce que je vous ai souvent demandé des délais très très courts et vous les avez tenus et vous l'avez fait et donc merci et un grand merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Grivel. Quelques mots, peut-être, sur l'IDEF et plus largement sur la protection de l'enfance. Je reprendrai simplement ce que j'ai dit sur les mineurs non accompagnés. Rien n'avait été anticipé sur la protection de l'enfance et en particulier sur l'IDEF dans la Métropole. Cela est la première situation.

La deuxième situation, c'est une situation héritée du Département avec des investissements qui n'étaient pas venus sur l'IDEF depuis de très nombreuses années. Annie Guillemot l'a évoqué. J'ai vu que monsieur Guilloteau regrettait l'ancienne gouvernance de cette Métropole, c'est peut-être parce qu'il partage la même ambition en matière de protection de l'enfance. En tout cas ici, nous ne partageons pas cette ambition et j'ai, avec vous, lancé un plan pluriannuel d'investissement sur l'IDEF, la restructuration, la rénovation jamais assez rapide, jamais suffisante de l'IDEF a été lancée depuis 2017.

Nous avons ensemble lancé le recrutement de 36 postes sur l'IDEF parce qu'il était absolument nécessaire de le faire avec des difficultés de recrutement liées, cela a été dit, notamment à une crise dans cette filière de l'éducation, des éducateurs, mais aussi liées aux difficultés parce que le traitement salaire extrêmement bas, les gardiens de nuit, je ne redonnerai pas ici le salaire d'un gardien de nuit à l'IDEF. Un gardien de nuit à l'IDEF, ce n'est pas quelqu'un qui passe sa nuit à dormir, c'est quelqu'un qui passe sa nuit à travailler et qui, péniblement, arrive je crois à un salaire de 1 200 €. Allez recruter des personnes formées et motivées dans ce cadre-là ! Et donc c'est cet effort-là que nous avons produit.

Nous l'avons produit aussi en envoyant de la reconnaissance, certes c'est symbolique, mais quand le Président de la Métropole que je suis est à l'IDEF tous les six mois, non pas pour y faire des visites protocolaires mais pour y rencontrer les éducateurs, l'ensemble des personnels sur le terrain, eh bien cela produit un certain nombre d'effets avec Marc Grivel, avec d'autres, avec Murielle Laurent, avec Laura Gandolfi, avec d'autres. Et cela remonte dans les services et cela permet d'accélérer les décisions que nous prenons sur ce sujet primordial de protection de l'enfance qui, bien évidemment, est un sujet extrêmement épineux. Et nous sommes bien évidemment comme d'ailleurs malheureusement, et chacun l'a vu, nous ne sommes pas la seule collectivité en France à vivre ces difficultés-là. C'est une crise majeure à laquelle il nous faut répondre. Elle concerne l'ensemble de la population de notre territoire, quel que soit d'ailleurs son territoire, quel que soit le lieu, à l'est, à l'ouest, dans les villes centres de la Métropole. Cette question de la protection de l'enfance est extrêmement importante et nous avons un devoir d'améliorer cette situation.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4200 - développement solidaire et action sociale - Subvention à la Fondation dispensaire général de Lyon (FDGL) intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance, sur le volet santé - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4200. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Cette délibération numéro 2020-4200 concerne l'attribution d'une subvention au dispensaire général de Lyon pour réaliser auprès des mineurs non accompagnés un bilan médical initial et un bilan psychologique. Elle prévoit également de prendre en charge les échographies pour les femmes enceintes sans droit ouvert après orientation par les équipes de la protection maternelle et infantile. Cette délibération était très attendue et fait suite aux travaux menés depuis 2018 auprès d'un large nombre d'acteurs de l'accès aux soins pour les publics migrants, au premier titre desquels l'ONG (organisation non gouvernementale) Médecins du monde.

Le choix de nous appuyer sur le dispensaire général de Lyon s'explique par son expertise reconnue en matière de santé sociale auprès des plus exclus ainsi que par la qualité du travail relationnel mené auprès des publics migrants. Au-delà de cette présentation, je souhaitais préciser que nous avons été interpellés par plusieurs élus à la suite de la dernière commission sur ce texte. Il s'agissait de comprendre les raisons de l'exclusion, de la prise en charge de l'échographie morphologique pour les femmes enceintes.

Selon nos services, cette exclusion s'explique par l'accompagnement prévu auprès de ces femmes en matière d'ouverture de droit, suite à la première échographie. L'échographie morphologique intervenant quelques mois après cet examen, les droits seront normalement ouverts. La prise en charge par le biais de cette subvention serait donc sans objet. Le Président a néanmoins demandé à ce que cette exclusion ne soit plus prévue dans les années à venir. Pour cette année, l'instruction a été transmise d'assurer cette prise en charge pour toutes les femmes dont les droits ne seraient pas ouverts en date de réaliser l'échographie morphologique par le biais d'une aide individuelle. Je vous remercie et vous précise que cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Laurent. Trois minutes pour monsieur le Conseiller Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, merci madame la Vice-Présidente de cette avancée qui reste encore à compléter. Je pense que c'est une question importante et il est dommage que nous n'ayons pas vu cette parenthèse restrictive au moment de l'examen en commission.

La prise en charge des femmes enceintes sans droit ou en attente d'ouverture de droit, c'est une question qui est sensible et qui préoccupe les acteurs médico-sociaux depuis des mois, voire pour certains des années. L'échographie de datation que nous risquons d'exclure ici est pourtant essentielle. Elle permet d'organiser le suivi des femmes, l'inscription en maternité, en effet, c'est difficile d'inscrire une femme en l'absence de date d'accouchement prévue, le relais de la maternité et la délivrance du certificat de grossesse.

En principe, les femmes sont suivies en PMI (protection maternelle et infantile) ou en PASS (permanence d'accès aux soins de santé) jusqu'au 6^{ème} mois de grossesse puis la maternité prend le relais. En pratique, de nombreuses femmes se présentent aussi dans le cadre d'une grossesse tardive. Il est alors très difficile de les inscrire dans une maternité et le suivi se poursuit à la PASS ou à la PMI. Il serait dommage ou il aurait été dommage de ne pas englober dans le budget, les échographies morphologiques car elles permettent d'anticiper les malformations fœtales et d'anticiper les besoins de l'enfant à naître ou in utero, cela afin de sécuriser le suivi de grossesse dans un contexte de grande précarité qu'il faut rappeler, de parcours migratoires souvent violents pour les femmes et aussi de préparer bien sûr le relais avec une maternité.

Aujourd'hui, les femmes ou familles avec enfants représentent entre 25 et 30 % des ménages rencontrés au cours des maraudes. 25 à 30 % sur les dernières semaines : un chiffre constant des ménages rencontrés au cours des maraudes. La semaine dernière, d'ailleurs, le SAMU social signalait la présence inhabituelle sur une semaine de trois femmes en grande détresse et en situation de non-recours, au cours des maraudes. Les femmes enceintes sont très présentes également dans les rencontres. C'est pourquoi, une attention particulière doit leur être portée et il faut très vite mettre en œuvre des actions dans nos directions, comme cela a été le cas de Caluire, si nous ne voulons pas que cette situation se dégrade, faute de prise en compte rapide. C'est ce que je voulais dire sur cette partie de la délibération.

Concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés pour le bilan initial et pour réaliser un bilan psychologique, cette mesure vient renforcer le dispositif existant. Elle est importante. Elle correspond à la mise en œuvre de ce que la concertation, qui rassemblait plus d'une centaine de personnes impliquées professionnellement et de façon militante dans l'accueil des mineurs, a proposé. Je remercie au passage Annie Guillemot tout à l'heure pour son intervention lorsqu'elle a rappelé l'importance du temps et leur charge mentale, de celles et ceux qui assurent l'accueil et le travail social au quotidien.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce qui a été fait depuis deux ans dans le domaine de l'accueil des mineurs. La Métropole sous votre impulsion, monsieur le Président, a pris la mesure de ses obligations et les premiers résultats sont là. Je ne reviendrai pas dessus. Je pense que nous aurons l'occasion de réunir une dernière fois, dans ce mandat, l'ensemble des personnes et institutions qui ont contribué à l'élaboration des 14 propositions pour l'amélioration de l'accueil. Nous pourrions alors faire un bilan et évaluer l'efficacité des mesures et surtout ce qui reste à faire ou à améliorer.

Je veux vous remercier pour le soutien et l'attention que vous avez apportés à ce travail collectif. Je remercie également les services dont l'implication n'est plus à démontrer. Je reste convaincu qu'il y a des dossiers qui relèvent de l'intérêt général et doivent échapper aux seules approches partisans. Ceux des femmes et des mineurs en font partie. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gachet. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4201 - développement solidaire et action sociale - Lyon 5° - Lyon 9° - Maison de la Métropole pour les solidarités (MDMS) - Acquisition de nouveaux locaux aménagés pour une MDMS à Lyon 5° - Individualisation d'une autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4201. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport numéro 2020-4201 nous explique, de manière détaillée dans la délibération, en quoi consiste le projet d'acquisition de nouveaux locaux aménagés pour une Maison de la Métropole et des solidarités dans le 5^{ème} arrondissement de

Lyon. Cette délibération rentre dans le cadre du rapprochement des MDM et des CCAS de la Ville de Lyon. Donc, c'est le dernier projet qui nous restait à traiter.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2020-4202 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Développement de l'offre de logement abordable - Attribution de subventions à l'association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Convention de mise à disposition de biens et de services - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-4203 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2020 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2020-4204 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Contrat de plan 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat (EMH) dans le cadre du gel des loyers des logements étudiants - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4202 à 2020-4204. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci monsieur le Président. Avis favorable pour ces trois rapports :

- le numéro 2020-4202 pour une subvention d'équipements de 4 M€ et de fonctionnement de 350 000 € à l'Office foncier solidaire,

- le numéro 2020-4203 qui propose un montant de plus de 420 000 € de subventions à trois organismes Soliha, Habitat et humanisme et le collectif Logement Rhône sur la mobilisation de l'offre de logements et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap et, enfin, la prévention et lutte contre la précarité énergétique,

- enfin le numéro 2020-4204, c'est un avenant au contrat de plan 2016-2020 avec Est Métropole habitat pour une subvention de 57 000 €, une subvention exceptionnelle dans le cadre du gel des loyers des logements étudiants. Donc, avis favorable pour ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

N° 2020-4206 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Volet habitat du plan climat - Dispositif ECORENO'V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4206. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'abonder une nouvelle enveloppe, une nouvelle individualisation de programme pour le dispositif ECORENO'V puisque notre politique mise en place, il y a plus de quatre ans maintenant, est très dynamique et que, du coup, nous ne voulons pas interrompre les projets en cours, notamment des copropriétés et, du coup, nous rajoutons 10 M€ à notre politique.

Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Vessiller.

Interventions sur le rapport n° 2020-4202 :

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci monsieur le Président. Bien entendu, nous voterons ce rapport sur l'OFS, le numéro 2020-4202, mais même si nous pensons que c'est un outil qui répond à un certain nombre de points mais qui ne permettra pas de passer cette crise de logements à laquelle nous sommes confrontés, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure.

Je voudrais insister sur le rapport de l'INSEE qui vient de paraître mais aussi le rapport sur la précarité énergétique et rejoindre d'ailleurs les propos de Béatrice Vessiller. Sur le rapport de l'INSEE, il stipule que les inégalités ont progressé dans le monde comme en France, la moitié de la population mondiale a moins de 5 € par jour, et il met d'ailleurs l'accent sur la constatation que les femmes au bas de l'échelle réalisent pourtant des tâches du quotidien qui permettent justement, pour beaucoup, la survie.

Sur notre Métropole, et plus particulièrement sur l'ensemble de la France, en tout cas sur les Métropoles, les inégalités sont malheureusement réparties à la hausse en 2018 et leur progression n'avait jamais été aussi importante depuis 2010 puisqu'entre 2017 et 2018, 400 000 personnes ont basculé sous le seuil de pauvreté qui est passé, en un an, de 14,1 % à 14,7 % et l'INSEE le dit, cette hausse s'explique en partie par la diminution des allocations logement dans le parc HLM. Donc, ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'INSEE qui le dit, et c'est vrai, on le verra d'ailleurs avec le gel des tarifs étudiants, des loyers étudiants puisque ce sont les collectivités qui doivent venir en renfort.

Il y a une autre étude extrêmement importante qui rejoint d'ailleurs nos efforts sur ECORENO'V dont nous nous félicitons. L'observatoire national de la précarité énergétique, l'ONPE, et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ont alerté d'ailleurs début janvier, il y a donc quelques jours, sur la hausse du nombre de personnes en situation de précarité énergétique : + 233 000 personnes en 2018 et ce nombre s'élève à présent à 6,8 millions de personnes, ce chiffre est d'autant plus préoccupant qu'il était auparavant en baisse depuis deux ans. Et c'est vrai, vous le disiez tout à l'heure, pour les assistants médicaux avec les hausses de salaire, avec toutes les décisions que prend l'État mais que peut-on faire si l'État continue à considérer le logement comme la variable d'ajustement budgétaire.

Je voudrais simplement rappeler un fait mais j'en conclurai là-dessus. Je l'ai dit déjà, ce n'est pas comme si on considérait que le logement ne rapportait rien à l'État. Le logement rapporte beaucoup plus à l'État qu'il ne coûte. En 2018, les aides au logement ont représenté 40 milliards d'euros, - 4,5 %, bien en-deçà des 77,5 milliards de recettes fiscales qu'il a générés, + 5 %. Le logement, c'est tout à la fois un facteur de cohésion sociale, de développement économique des territoires et de l'emploi, alors nos choix budgétaires, bien sûr, nous les assumons mais le logement ne doit plus être la variable d'ajustement du budget de l'État et, je le disais tout à l'heure, malheureusement on voit que cela continue. Je viens de lire un article à l'instant, sur la trésorerie d'Action Logement où le Gouvernement annonce 600 M€ pris sur la PEEC (participation des employeurs à l'effort de construction), c'est-à-dire sur le 1 %, une dépêche vient de tomber aujourd'hui, donc prendre en plus 600 M€ sur la trésorerie d'Action Logement pour financer les retraites, on voit vraiment que ce Gouvernement malheureusement ne considère pas le logement comme une priorité nationale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Guillemot. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne participerai pas à la débauche d'hommages et de remerciements pré-électoraux à laquelle nous assistons qui doit beaucoup amuser les journalistes qui doivent noter, peut-être, qui remercie qui. Il est vrai que cette séance multiplie les messages, comme ces pichets d'eau remplaçant les bouteilles en plastique, pour la dernière séance du mandat.

Comme je le disais le 20 janvier, quand nous sommes pour une délibération, nous le disons, avant comme après l'élection, et quand nous sommes contre aussi.

Donc nous soutenons la démarche de création de cet Office de foncier solidaire, même si nous ferons des commentaires, et si je remercie le Président d'avoir engagé cette démarche, vous pouvez être sûr que cela ne contient aucun message électoral, ni de premier, ni de deuxième, ni de troisième tour.

Mais si nous soutenons la démarche, nous voulons apporter plusieurs commentaires et une question. Le premier commentaire c'est que nous savons tous, ce qu'a dit rapidement Annie Guillemot, que cet Office foncier solidaire ne freinera pas l'évolution des prix du foncier dans la Métropole, vous le savez tous. La Ville de Lyon a battu les records de hausse des prix du foncier, dépassant même, en hausse, la situation parisienne et c'est un véritable défi. Alors cet Office protégera un peu notre politique de logement abordable de cette hausse du foncier mais il y sera confronté et tout l'enjeu sera, évidemment, les conditions d'achat de foncier par cet Office.

La deuxième remarque, c'est que si l'on peut se féliciter d'engager cette démarche, il faut quand même réaliser de quoi on parle avec 4 M€. On parle d'un petit millier de logements potentiellement, si c'est dans les zones les plus denses de Lyon, nettement moins d'ailleurs seulement, et donc c'est évidemment positif mais il faut mesurer ce que cela représente par rapport à la situation où l'on a aujourd'hui 4 000 logements privés par an dont les prix s'envolent et puis 4 000 logements sociaux, objectif que l'on arrive plus à réaliser compte tenu de ce qu'a dit Annie Guillemot sur la politique nationale du logement.

Enfin, la troisième remarque c'est qu'il nous semble que cet Office foncier solidaire qui est un élément d'une politique foncière plus générale de maîtrise du foncier pour nos politiques publiques, doit avoir une dimension qui est sa relation avec les communes puisque les premiers projets sont à Lyon et à Dardilly, si j'ai bien noté. Mais il est évident qu'il y a là un enjeu et que la connaissance fine du territoire et des politiques foncières qui répondent aux ambitions des communes, elles doivent être prises en compte et que c'est une dimension du lien avec les communes qui doit être travaillée dans ce projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Monsieur Millet, permettez-moi de vous remercier, je peux le faire ou pas ? Pour votre verve, votre humour, vos références historiques, quelques fois vérifiées, pas toujours vérifiables mais toujours avec beaucoup de conviction et je vous en remercie.

Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir. À moins que vous vouliez en échange de quoi me remercier ce qui ne vous engagerait pas plus que ça.

M. le Conseiller MILLET : On se retrouvera.

M. LE PRÉSIDENT : On se retrouvera toujours bien évidemment. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, le constat est préoccupant, il existe un réel décalage entre l'offre en immobilier, le prix du foncier et les ressources dont disposent les ménages pour se loger. Certes ce n'est pas une nouveauté mais les fractures se creusent.

Cette difficulté à se loger n'est plus le quotidien des seules personnes sans emploi, des personnes considérées en précarité financière. Les taux d'intérêts au plus bas que l'on peut observer suscitent des demandes auprès des organismes de prêts mais le prix du mètre carré flambe ce qui engage des candidats à l'acquisition, dont les primo-accédants à s'endetter sur 25, voire 30 ans, quand ils le peuvent.

La Métropole de Lyon et les élus que nous sommes ont soutenu et soutiennent les initiatives et encouragent les dispositifs qui permettent de réguler cette inflation que connaissent les grandes aires urbaines, rançon de leur succès et de leur attractivité. Il existe un risque réel d'explosion du coût du logement qui peut conduire à une gentrification des villes-centres, ce qui est déjà observé à Paris en raison d'une tension du marché immobilier qui réduit le pouvoir d'achat des ménages, ce qui conduit les ménages à s'orienter davantage vers un parc de logement social déjà saturé.

Or, nous voulons une Métropole pour tous, une Métropole équilibrée, non des ghettos et des espaces où les fractures sociales s'affirment. Cette volonté doit s'exprimer au travers d'un engagement pour le logement pour tous. En cela le plan d'urgence pour l'accès au logement, mis en place au printemps dernier, répondait en partie à la problématique liée au prix du logement. L'Office foncier solidaire de la Métropole de Lyon, instauré par la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové), a été mis en place en novembre dernier. Il répond à la volonté de créer un outil permettant la production de logements abordables et donnant la capacité aux ménages d'accéder à la propriété plus facilement.

Ce dispositif permet de diminuer le coût pour les ménages-accédants qui ne paient que les murs, le montant de la charge financière étant conservé par l'OFS. Il permet de maîtriser les prix dans la durée, les prix de revente étant encadrés par un bail réel solidaire. Cet outil permet donc de diviser le prix de l'immobilier de 20 à 30 % pour l'acquéreur. L'offre d'acquisition abordable ainsi créée équivaldra à un niveau de prix de l'ordre de 60 % des plafonds de prêt social location-accession, soit 2 780 € TTC par mètre carré environ sur le centre de la Métropole. Il est important que la Métropole de Lyon, après l'avoir mis en place, accompagne et dote l'Office foncier solidaire, véritable outil de la politique de logement que nous voulons pour tous.

Je tiens à souligner qu'il est important que les communes s'emparent et s'approprient cet outil pour proposer une offre complémentaire et diversifiée à leurs habitants en quête de logements. Il s'agit également de permettre aux jeunes ménages, notamment, de conduire leur projet de vie sur le long terme, de les maintenir alors qu'ils se lancent dans la vie, au cœur de nos communes, gage de la vitalité de celles-ci, de ne pas les contraindre à s'éloigner des centres d'activités économiques où ils travaillent et donc de réduire la distance entre le domicile et le bureau. Il ne s'agit donc pas d'une simple considération économique mais bien d'enjeux transverses, sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels nous devons répondre si nous voulons faire de cette Métropole une Métropole forte, équilibrée, une Métropole pour tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors du Conseil du 30 septembre, nous avons décidé à une très large majorité de doter notre Métropole d'un Office foncier solidaire. Il s'agit-là d'un nouvel outil pour notre collectivité, un outil novateur qui va permettre de faire émerger un nouveau type de bien immobilier sur notre territoire, un logement construit sur un foncier public, le foncier qui appartient à l'Office foncier solidaire.

Ce logement présentera le double avantage d'échapper aux logiques spéculatives et de permettre aux ménages modestes concernés de se loger à un moindre coût tout en se constituant un capital. L'Office foncier solidaire repose en effet sur le principe de dissociation entre la propriété du sol et celle du logement.

Aujourd'hui, cet outil entre dans sa phase opérationnelle. Cette délibération propose une subvention d'équipement d'un montant de 4 M€ ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 350 000 € qui constitue la dotation initiale de la Métropole. Les premières opérations foncières sont en cours d'étude dans des opérations d'urbanisme emblématiques comme à Confluence dans le 2^{ème}, aux Girondins dans le 7^{ème} mais elles concernent aussi du patrimoine métropolitain comme dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Le logement est une préoccupation centrale pour les Grand Lyonnais et, en particulier pour les Lyonnais, qui subissent une augmentation des prix, notamment à l'achat. Nous le savons, il est de plus en plus difficile d'accéder à la propriété dans le cœur de notre Métropole et certains ménages sont contraints de s'en éloigner. Les conséquences de cet éloignement, et donc l'allongement des temps de trajet, sont nombreuses et néfastes. Et la Métropole que nous voulons, c'est une Métropole inclusive où chacun peut se loger où il le souhaite et où règne la mixité sociale. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la question du logement à bras-le-corps. La Métropole mène de longue date une politique volontariste de production de logements sociaux dans tous les territoires mais nous avons la conviction qu'il faut aller plus loin et renforcer l'intervention publique dans ce secteur.

C'est pourquoi, en 2019, nous avons décidé d'un plan pour l'accès au logement qui comporte plusieurs volets. Nous avons doublé les moyens de la collectivité en termes d'acquisitions foncières, nous avons réactivé le plan 3A pour aider les primo-accédants dans leur projet immobilier. Nous avons fait un effort conséquent sur le logement social étudiant et, enfin, nous avons créé cet Office foncier solidaire pour élargir notre gamme de logements.

Si nous voulons une Métropole où chacun peut se loger, et nous le voulons, il faut maintenir un rythme de production de logements élevé, à la hauteur du dynamisme de notre agglomération. Mais il faut une offre de logements diversifiée qui s'adresse à tous les publics étudiants, familles, seniors, nous devons donc continuer le développement du logement social, poursuivre l'accroissement de l'offre d'accession sociale à la propriété et utiliser à plein ce nouvel outil qui est l'Office foncier solidaire.

Il est important que la Métropole joue pleinement son rôle dans ce défi mais nous devons compter sur la volonté de tous et, à cet égard, il nous semble fondamental que les communes et en particulier celles qui sont concernées au premier chef par la hausse des prix de l'immobilier, soient partie prenante dans la politique du logement et, notamment, qu'elles puissent contribuer à l'Office foncier solidaire dont elles sont membres de droit.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Interventions sur le rapport n° 2020-4203 :

M. LE PRÉSIDENT : On va passer aux interventions sur le rapport n° 2020-4203. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la séance de décembre, la Métropole a adopté une charte partenariale pour 2020-2025 en faveur des logements adaptés au vieillissement de la population et au handicap. J'ai regretté de n'être pas intervenue sur le sujet pour soutenir cette importante

volonté d'aider encore plus les personnes vieillissantes ou handicapées à rester chez elle dans des logements accueillants pour leurs diverses difficultés.

En voyant ce jour une délibération sur le sujet, en y ajoutant la précarité énergétique, je pense que l'on mélange un peu trop, cela me pousse à revenir sur cette question du logement pour les personnes en situation de handicap. Je souhaite alerter sur trois points.

Premièrement, la demande de logement adapté pour les personnes en situation de handicap est forte et je reçois trop souvent des demandes pour lesquelles une réponse positive traîne en longueur. Il y a là un vrai objectif d'amélioration chiffrée pour le prochain mandat.

Deuxièmement, le besoin est aussi aujourd'hui de réaliser toute la palette des logements accompagnés selon la situation précise de chaque personne et les associations sont inventives et ont de nombreux projets réalisés en cours ou en vue : grand appartement avec salon et cuisine en commun et chambre individuelle ou appartement indépendant en ville avec passage des salariés des associations pour voir comment se passe cette vie en autonomie ou appartement dans un immeuble entièrement réservé par une association ou grande maison partagée hébergeant une ou des familles de personnes valides accueillant un ou des appartements pour personne en situation de handicap etc., la combinaison est énorme.

Il faut absolument soutenir toutes ces initiatives, faire tomber les réticences administratives, développer la mutualisation de la PCH pour que les personnes handicapées puissent assurer ainsi leur suivi jour et nuit, etc. Cela a été lancé par la Métropole ces dernières années. Cela fait partie du projet métropolitain des solidarités, il faut le renforcer en particulier en réservant aussi des logements en ville, même si la crise du logement est importante, comme on l'a déjà dit.

Et bien sûr, la question de la construction d'établissements hébergeant et accueillant des personnes handicapées se pose. L'idée totalement justifiée s'est imposée qu'il faut développer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité. C'est un objectif fondamental, l'objectif de permettre de vivre en liberté, en autonomie, comme tout le monde, ce qui est une des bases d'un meilleur respect des personnes en situation de handicap. Et cela permettra de réduire les files d'attente vers les établissements, de désengorger toute la chaîne des accueils non résolus, ce qui met tant de personnes, de famille en attente et en souffrance.

Mais je suis nuancée sur cette idée de sortir systématiquement les personnes en situation de handicap des établissements, ce que l'on appelle la désinstitutionnalisation. Il y a des personnes lourdement handicapées qui ont absolument besoin des institutions et, depuis 12 ans que je fréquente ces lieux, j'en ai vus d'excellents, ouverts sur le monde, à la fois protecteurs mais aussi éducateurs, émancipateurs pour les activités proposées. Donc quand la rapporteur de l'ONU parle de fermer tous les établissements français, elle lance là une injonction dangereuse. Il faut que la Métropole et/ou l'ARS (Agence régionale de santé), selon les types de structure, autorisent et financent encore pour les associations des projets d'établissements.

J'ajoute qu'en l'absence de ces possibilités d'accueil pour handicap lourd, ce sont les femmes, les mères de famille, qui remplacent le plus souvent ces lieux manquants et qui s'arrêtent de travailler, passent leur vie dans un rôle d'aidante puis se retrouvent avec des retraites réduites, voire absentes.

Je vois tellement de souffrance par manque de structures d'accueil de tout type que je voulais, avec le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, remettre ce jour le sujet au clair quant aux besoins sur notre territoire et dire au final que l'important est que les personnes en situation de handicap aient le choix, aient la liberté d'aller vers le style d'habitat qu'elles préfèrent ou dont elles ont besoin, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Rabatel. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Bien entendu nous voterons cette délibération et je rejoins tout à fait les propos de Thérèse Rabatel parce qu'on le voit dans le monde du handicap, on le voit aussi dans le monde des femmes victimes de violence, que se pose la question des foyers d'hébergement. Il faut que l'on fasse plus parce que c'est bien là et que ça nécessite des moyens. C'est vrai qu'une femme, on essaie de la mettre en habitat diffus mais ce n'est pas facile, notamment pour la scolarisation des enfants et c'est souvent une meilleure sécurité d'être en foyer et surtout d'avoir des gens à qui parler et de ne pas être dans l'isolement. Je crois qu'elle a tout à fait raison, je la rejoins tout à fait. J'ai eu la même réaction par rapport à la stratégie de l'ONU aujourd'hui. Je crois que c'est une erreur de faire volte-face.

Sur cette délibération, je voudrais attirer l'attention sur toutes ces associations que constitue le collectif CLR (Collectif logement Rhône), la plateforme Louer solidaire 89, avec l'ALSR (Agence locative solidaire du Rhône), l'AILOJ (Association d'aide au logement des jeunes), Entre2Toits, Habitat et humanisme et Soliha, mettre l'accent aussi, bien entendu, sur le projet d'Habitat et humanisme. Étant actionnaire d'Habitat et humanisme depuis très longtemps, je ne prendrai pas part au vote et je me déporterai aussi également. Mais, ceci étant, cette délibération

est aussi l'occasion, j'entendais tout à l'heure madame Brugnera, la Présidente du groupe Socialistes et républicains métropolitains, parler du logement social. Bien sûr qu'il faut construire du logement social mais il faut surtout que l'État mette de l'argent au fonds national pour la construction de logements sociaux alors que cette année, il met zéro. Il faut, bien entendu, construire et construire plus mais je rappelle que l'on est à - 10 % par rapport à 2018.

L'autre objet de cette délibération qui me semble important, c'est qu'elle met bien aussi l'accent sur le rôle du parc privé et du parc existant. On sait très bien que la réponse à la crise du logement n'est pas seulement dans le logement social parce que, bien entendu, on est aussi tous des gestionnaires responsables et on sait que l'argent public ne sera pas suffisant et donc il faut aussi intervenir sur le logement privé. Mais là aussi on voit bien que l'on a des difficultés à, par exemple, combattre la vacance et que même les nouvelles mesures qui ont été prises par le Ministre du Logement ne suffisent pas.

En conclusion, je voulais aussi attirer l'attention parce que ce que l'on vit dans notre Métropole, on le vit aussi sur l'ensemble de notre Région et sur le rapport que Jean-Louis Borloo avait remis, on l'a auditionné récemment au Sénat, je pense que vous avez vu pas mal d'articles "vivre ensemble pour une réconciliation nationale". Il voyait d'ailleurs le danger de la montée parfois violente des revendications sociales, expression identitaire et il disait "si l'on ajoute les territoires ruraux délaissés et certaines villes ou bassins en grave déprise, avec les quartiers en difficulté, ce sont plus de 10 millions de compatriotes qui sont éloignés du moteur de la réussite" et, plus loin "à défaut, fermenteront, loin des yeux, le recroquevillement identitaire et le repli communautaire si trop de nos concitoyens ont le sentiment de ne pas participer au rêve républicain". Je crois que l'on en est là aujourd'hui malheureusement dans notre Métropole. Et souvenons-nous de ce que disait l'Abbé Pierre dans son ouvrage "Pensées inédites pour un monde plus juste", il disait "gouverner c'est d'abord loger son peuple".

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Guillemot. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que soutenir les actions conduites par l'ensemble de ces acteurs qui sont indispensables et que nous connaissons bien mais, en même temps, à chaque fois, nous devons rappeler quel est le résultat *in fine* pour les habitants, pour le mal logement, pour ces milliers de familles confrontées au mal logement.

Nous le savons tous, la pression de la demande augmente toujours, les délais s'allongent pour toutes les catégories, malgré toutes les actions menées partout pour des solutions alternatives à l'expulsion, le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre confirme encore une hausse des expulsions réalisées.

Prenons une action citée dans ce rapport conduit par ABC (association des bailleurs et constructeurs) HLM pour la mobilité résidentielle. Nous ne pouvons que la soutenir, très bien, mais nous savons tous que le taux de rotation baisse partout, ce qui est au cœur de l'écart grandissant entre une demande qui progresse rapidement et des attributions qui stagnent. La conséquence sur la mobilité résidentielle, prenons quelques exemples. Par exemple, le vieillissement conduit à une hausse des demandes de mutation vers un logement accessible mais que nous n'avons pas. Pour le handicap, des familles qui se retrouvent avec une personne en fauteuil cherchent évidemment un logement accessible que nous n'avons pas et donc qu'elles ne trouvent pas. Et ces milliers de familles qui veulent rester dans le logement social mais avec un vrai parcours résidentiel, pour un meilleur logement, dans un autre quartier, en espérant avoir droit à un logement neuf et qui ne trouvent pas. La vérité c'est que ce qui freine la mobilité résidentielle, ce n'est pas que les habitants sont casaniers, c'est qu'ils ne trouvent pas le logement qui répond à leurs besoins. Le fond du problème est bien l'insuffisance de l'offre. Et malgré tous les discours, comme celui vraiment "surréaliste" de la Députée En Marche, Anne Brugnera, à l'instant, qui vient nous faire croire qu'elle se bat contre la crise du logement alors qu'elle soutient une politique dont les effets contre le logement social sont clairement visibles à tous.

Sincèrement, ceux qui agissent au concret, comme toutes ces associations que nous soutenons, ne sont pas dupes. Je vous remercie.

Intervention sur les rapports n° 2020-4202 et 2020-4203 :

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour monsieur le Conseiller Gachet sur les rapports n° 2020-4202 et 2020-4203.

M. le Conseiller GACHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, j'ai voulu intervenir sur ces deux délibérations en même temps, elles viennent d'être commentées. On a vu ressortir certaines faiblesses, on a vu ressortir aussi des atouts.

En fait dans ces deux délibérations, il s'agit au fond d'un même objectif qui nécessite l'addition de moyens et la conjonction des acteurs. Il s'agit également de la mobilisation autour de la collectivité d'acteurs associatifs anciens

ou nouveaux. La politique du logement d'abord nécessite un considérable effort de production et pour cela, il importe de mettre en œuvre des ressorts adaptés, nous avons vu qu'ils n'étaient pas toujours en place. L'Office foncier solidaire donnera des moyens nouveaux avec des modalités d'accession abordables à la propriété avec l'aide des baux emphytéotiques, le bail réel solidaire est orienté vers les ménages qui ne pourraient sans cela accéder à la propriété en toute sécurité. Il nous faut cependant veiller dès maintenant aux modalités de sortie au terme de l'emphytéose. Nous avons encore en mémoire les situations parfois complexes, voire douloureuses des fins de baux de 99 ans sur terrains des hospices civils qui ont nécessité la signature des accords Sudreau-Pradel pour permettre un règlement juste lorsque le propriétaire du sol en a décidé la vente. Bien entendu cette échéance est encore lointaine.

Nous voulons également agir sur le parc existant, c'est l'objet de la seconde délibération. Il y a un enjeu fort à rechercher la mobilisation d'un parc non utilisé, cela demande un travail d'information incitative dans un contexte légal qui place le droit de propriété bien au-dessus du droit d'habiter. Plusieurs associations assurent la prospection et l'information des propriétaires. Pour être pleinement efficaces, elles ont besoin d'un soutien fort de la collectivité, sur le plan financier certes mais aussi au niveau politique. Le logement d'abord ne peut être réduit à une démarche technique. Il est une orientation qui doit être comprise et partagée par le plus grand nombre. Il est bon de ce point de vue de voir que le groupement de coopération sociale et médico-sociale Un chez soi d'abord rejoint la plateforme Louer solidaire 69, ainsi se désenclave l'action en direction des plus vulnérables qui rejoint l'objectif général.

Ces deux délibérations sont un signe fort du renouvellement des pratiques qui doivent servir les objectifs fixés. Elles doivent être regardées comme parties d'un ensemble qui concourra, à terme, à renforcer une politique du logement, en appui sur une large palette de moyens, un grand nombre d'acteurs capables d'agir pour produire, pour remettre sur le marché ou pour faire un usage, y compris temporaire de la vacance. Les besoins sont toujours aussi importants, ils touchent aujourd'hui un grand nombre de ménages, au-delà des plus démunis, cela a déjà été rappelé.

Monsieur le Président, j'ai volontairement raccourci mon intervention qui est aussi la dernière de ce mandat pour pouvoir dire un mot d'une délibération sur laquelle je n'avais pas prévu d'intervenir et qui arrivera à la fin de la séance, il s'agit de la délibération n° 2020-4231 pour la révision de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) des Pentes de la Croix-Rousse.

Sans revenir sur le contenu de la délibération, je vous demande sincèrement et avec l'engagement que vous me connaissez, un moratoire sur ce projet, un report de la délibération. Un moratoire serait une solution parce que l'on ne peut vouloir remodeler le visage d'un quartier sans y associer véritablement les habitants. C'est cette concertation actualisée que nous demandent les associations et c'est aussi, je crois, ce que nous devons à la Croix-Rousse. Je m'excuse pour ce pas de côté et je vous remercie pour votre attention.

Interventions sur le rapport n° 2020-4204 :

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Sur le rapport n° 2020-4204, trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Sur cette délibération, qui concerne le logement étudiant et plus particulièrement une subvention exceptionnelle à EMH (Est Métropole habitat), je voudrais revenir sur ce que je disais tout à l'heure parce que là c'est le pompon, c'est-à-dire que ce sont les collectivités locales maintenant qui doivent suppléer les décisions de l'État.

Le Président de la République, je l'ai dit tout à l'heure, a reconnu fin novembre, devant les étudiants, je crois que c'était à Amiens, "traîner comme un boulet la baisse de 5 € des APL" et il a dit "passons, cela a été fait". Mais le problème c'est que le boulet, ce n'est pas lui qui le traîne, ce sont malheureusement ceux qui n'ont plus 5 € d'APL mais surtout les offices HLM qui, eux, pour la facture, c'est 1 milliard d'euros par an. C'est vrai que l'État, non seulement continue de faire les poches de l'Union sociale de l'habitat et des HLM mais aussi d'Action logement, et s'apprête aussi à le faire pour les retraites. Mais là, maintenant, dans le cadre du gel des loyers des logements étudiants puisque c'est l'État qui a pris cette position, sachant que l'APL n'est augmentée que de 0,3 %, elle est plafonnée, la Métropole a dû demander aux OPH qui lui sont rattachés de sécuriser pour l'année à venir le montant du reste à charge pour les étudiants. Donc maintenant, ce sont les poches de la Métropole qui vont devoir intervenir.

Je rappelle d'ailleurs que le coût de cette décision, c'est dit dans la délibération, s'ajoute aux effets de l'impact de la réduction des loyers de solidarité qui consistent à imposer aux bailleurs sociaux de diminuer les loyers des locataires en contrepartie d'une diminution de l'APL. L'impact de la RLS (réduction de loyer de solidarité) pour EMH, c'est intéressant, c'est dans la délibération, est estimé à 3,4 M€ en 2019 et il atteindra 4,6 M€ en 2020. Quand on pense que l'on donne 8 M€, nous la Métropole, pour la production des logements étudiants et que l'engagement de la Métropole est de 14,5 M€ entre 2015 et 2020, vous voyez, rien que EMH aura déjà perdu sur la même période autant. C'est cela la réalité. Donc quand on vote des choses à Paris, il faut peut-être voter les mêmes choses à Lyon, merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte effectivement sur une subvention exceptionnelle à EMH pour compenser le gel des loyers des logements étudiants, une décision prise après le geste dramatique du jeune étudiant devant le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) il y a quelques mois, car il était en grandes difficultés personnelles et notamment financières. Bien sûr, nous souscrivons à cette aide exceptionnelle à EMH mais ceci nous alerte sur la difficulté d'une partie des étudiants en France en général et dans notre Métropole, en effet 20 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté.

Je m'associe à ce que vient de dire Annie Guillemot sur la difficulté générale des décisions gouvernementales mais dans notre territoire, nous pensons que nous pouvons, malgré cette difficulté, mieux accueillir la population estudiantine en améliorant nos politiques sur le logement mais aussi sur la mobilité. Évidemment, nous sommes favorables à augmenter les solutions existantes d'offre de logements étudiants, que ce soit le CROUS, les bailleurs sociaux, les colocations solidaires mais il y a sans doute d'autres pistes à développer telles que les formules "logement contre services" avec des chambres d'étudiants chez des familles avec enfants ou des personnes âgées, le rôle de la collectivité pouvant être de mieux organiser la mise en relation des étudiants avec ces familles ou personnes âgées en leur facilitant, notamment, les démarches administratives.

Sur la mobilité des étudiants, pour ceux qui ont un abonnement et qui ne sont pas boursiers, le coût est de 32,20 €, soit plus cher que la part qui reste à charge pour les salariés dont l'employeur paie la moitié. C'est pourquoi, nous sommes favorables à une baisse sensible de l'abonnement étudiant.

Et enfin, notre vision métropolitaine porte aussi sur un meilleur équilibre au sein du pôle universitaire Lyon-Saint Étienne, avec sans doute une réflexion à avoir sur un renforcement des formations proposées à Saint Étienne. Nous voterons bien sûr ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Vessiller. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que soutenir cette délibération, utile par son objet -le gel des loyers étudiants- et si éclairante sur la situation sociale étudiante comme sur la situation économique des bailleurs sociaux soumis à la politique de votre Gouvernement, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président.

Mais c'est avec une grande colère devant ce grand écart entre les discours politiques "En marche", un véritable mensonge permanent qui ne tient que grâce au soutien sans faille d'un pouvoir médiatique aux mains de neuf grands oligarques, ceux dont les fortunes battent chaque année des records et qui nous expliquent chaque matin et chaque soir qu'il faut accepter les reculs sociaux, pardon, "les réformes".

Cette délibération fait état d'un constat déjà terrible en soi : 20 % des étudiants en dessous du seuil de pauvreté ! Quand on pense aux discours tenus dans cette assemblée sur "la merveilleuse Université de Lyon et ses pôles d'excellence", j'ai été bien seul ici à porter les messages plus réalistes des syndicats étudiants et de personnels sur la situation de l'Université, à vous demander de les écouter, de les rencontrer, à dénoncer encore en septembre dernier la réalité que, pour le logement étudiant, les efforts ne sont pas à la hauteur des besoins.

Mais c'est l'évocation de ce geste terrible du jeune Anas, dans cette délibération, qui interroge notre société et tout son système politique car, de fait, ce drame terrible pour lui et ses proches a bien été un acte politique, que je reprends ici en vous répétant ses mots : "*Hasta la victoria siempre*". Un acte politique, à tel point que votre Gouvernement a cru apporter une réponse avec une mesure de gel des loyers, que vous avez repris dans cette délibération pour le logement étudiant assuré par un des offices métropolitains. Mais c'est la colère politique révélée par le jeune Anas et les réactions qu'il a provoquées qui ont contraint le Gouvernement à tenter de faire croire qu'il s'occupait de cette situation sociale.

Mais la délibération poursuit dans cette révélation terrible pour vos politiques publiques, c'est bien la réduction de loyer de solidarité, inventée par votre Gouvernement pour réduire les dépenses publiques de l'État, qui fragilise les bailleurs sociaux et donc nos offices. Nous apprenons ainsi que l'impact de la RLS pour EMH est estimé à 3,4 M€ en 2019 et atteindra 4,6 M€ en 2020. Et vous allez nous expliquer que vous faites de votre mieux en accordant une subvention de 56 000 €, un peu plus de 1 % de ce qu'a perdu EMH !

Je vous rappelle que nous avons demandé ici, avec Annie Guillemot, une Commission générale sur le logement pour faire le point sur la situation de nos trois offices, des réponses qu'ils ont apportées dont vous savez que la principale, organisée par l'État, est le rééchelonnement de leur dette et donc, de fait, l'augmentation de leur endettement. Mais nous voulons savoir comment ces trois offices se sont adaptés à cette situation économique.

Quel est l'impact sur l'entretien, la proximité ? Car je dois vous dire que nous avons nettement l'impression d'une nette dégradation, depuis un an, sur de nombreux sites.

Oui, il y a urgence pour le mal-logement comme pour le logement étudiant. Et je vous rappelle que notre politique délibérée en septembre dernier ne représente qu'un progrès minime de notre contribution à la réponse aux besoins de logements étudiants, passant de 11,2 % aujourd'hui à 12 % en 2025, date où nous ne répondrons pourtant qu'à un tiers des besoins des seuls étudiants boursiers alors même que beaucoup de non boursiers ont besoin de logements à bas loyers, dans une agglomération dont les prix flambent à la grande joie des spéculateurs et investisseurs immobiliers.

Et c'est la conclusion terrible de ce qu'est réellement le "Nouveau monde" dont vous vous vantez, enfin dont vous vous vantiez, ce monde du ni Gauche ni Droite, que certains recyclent encore un peu partout. C'est la conclusion terrible que laisse aussi le mouvement des Gilets jaunes. Combien faut-il de morts, de drames pour qu'un Gouvernement réagisse ? Je vous remercie.

Interventions sur le rapport n° 2020-4206 :

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Sur le rapport n° 2020-4206, quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, il y a quelques jours, le chiffre de l'inflation pour l'année 2019 a été publié. La hausse des prix a été en moyenne de 1,1 % dans notre pays l'an dernier.

Mais ce chiffre cache des disparités importantes : le prix des denrées alimentaires a augmenté de 2,9 %, le prix de l'énergie a augmenté de 1,3 %, soit une augmentation supérieure à la moyenne et qui surtout fait suite à une augmentation de 9,7 % l'an dernier. À l'inverse, le prix des produits manufacturés a baissé de 0,2 %.

Si on ajoute l'évolution du prix du foncier et des loyers, puisque le projet d'encadrement des loyers mis en place par Cécile Duflot a été désavoué par Manuel Valls et les gouvernements suivants, ce sont les dépenses contraintes, celles à qui personne ne peut échapper, les dépenses liées aux besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se chauffer et se déplacer qui augmentent beaucoup plus vite que l'inflation moyenne. Au passage, la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) permet aujourd'hui de remettre en place, à titre expérimental, l'encadrement des loyers et notre groupe souhaite que cela soit mis en place dans notre Métropole.

Les dépenses contraintes dont je parlais composent une proportion bien plus importante pour les familles à bas revenus et même pour les classes moyennes que pour les plus riches. Autrement dit, il y a bien dans notre pays l'inflation des riches et l'inflation des pauvres. Et les pauvres et les classes moyennes voient leur reste à vivre fondre d'année en année, de mois en mois et basculent vers une économie de la survie de plus en plus difficile.

En ce qui concerne l'énergie, cela ne va pas s'améliorer : le projet récemment dévoilé par le Gouvernement pour sauver le nucléaire aura pour conséquence, comme le mentionne ce jour le journal Le Monde, je cite : "une hausse par étapes du tarif de l'électricité". Cela va commencer par une hausse de 2,4 % au 1^{er} février.

Alors malheureusement, il faut être lucide, la société en sablier décrite par l'économiste Alain Lipietz, celle où les classes moyennes et les pauvres se sentent glisser du sablier du haut vers le bas, va continuer à saper le contrat social et la fabrique à Gilets jaunes n'est pas prête de s'arrêter de fonctionner.

Alors nous sommes fiers d'avoir fait apparaître cette réalité dans le cadre du plan climat du Grand Lyon, alors que cette réalité était pour beaucoup invisible, et de démontrer qu'une politique de lutte contre le réchauffement climatique est aussi une politique de lutte contre la pauvreté, en l'occurrence contre la précarité énergétique, ce que sur les bancs de cette assemblée beaucoup opposaient au départ. Mais beaucoup affichaient aussi leur scepticisme quant à la réussite de cette action et il est vrai que cela implique de faire prendre des décisions à des propriétaires privés, ce qui n'est pas du tout évident.

Alors nous voulons saluer la montée en charge de cette politique et le travail accompli par Béatrice Vessiller, par les équipes du Grand Lyon et aussi par l'Agence locale de l'énergie et du climat, puisque nous avons subventionné en 2019, dans le cadre d'Ecoréno'v, autant de réhabilitations thermiques que dans les cinq années précédentes cumulées. Nous saluons la décision du Président de la Métropole, que nous votons aujourd'hui, d'augmenter de 10 M€ les dépenses liées à cette politique.

C'est d'ailleurs aussi une bonne affaire économique et même fiscale puisque chaque euro de subvention déclenche 7 € de travaux et les recettes fiscales qui y sont liées. L'enjeu des 10 prochaines années est de maintenir le rythme de 2019 avec 10 000 réhabilitations financées par Ecoréno'v chaque année. Nous voterons bien sûr cette

subvention et nous sommes heureux d'avoir fait naître cette politique qui allie les enjeux climatiques, les enjeux sociaux et les enjeux pour l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, vous nous proposez donc aujourd'hui de voter une rallonge budgétaire au dispositif Ecoréno'v lancé en 2015. Ce dispositif a connu une montée en charge progressive : 3,5 M€ en 2015, 4 M€ en 2016, 5 M€ en 2017, 14 M€ en 2018 et 23,5 M€ en 2019. Il s'agit là d'amorcer la pompe pour 2020 avec une première enveloppe de 10 M€ que nous voterons sans problème.

Mais je souhaitais revenir sur le dispositif en lui-même. À la fin octobre, quelque 12 700 logements, privés et publics, avaient pu bénéficier de ce dispositif depuis l'origine. Près de 2 000 sont d'ores et déjà enclenchés, soit un peu moins de 15 000 logements en quatre ans et demi, ce qui nous fait une moyenne de quelque 3 300 logements par an. Vous avez déclaré plusieurs fois dans la presse que vous vous fixiez un objectif de 100 000 logements à l'horizon 2030. Comme dirait un ancien Premier Ministre : "la route est droite mais la pente est forte !" Objectif ambitieux, certes, il faut avoir de l'ambition mais qui pose néanmoins quelques questions.

La première est celle du financement par la Métropole puisque, sur la base de ce que nous avons effectivement dépensé jusqu'à maintenant, c'est au doigt mouillé quelque chose comme 250 M€ pour la Métropole. Vous avez parlé, monsieur le Président, de 40 à 50 M€ par an, sur 10 ans c'est donc 400 à 500 M€, ce qui commence à ne pas être négligeable au regard de nos autres obligations d'investissement.

Il serait intéressant de pouvoir disposer d'éléments prospectifs comme le potentiel de copropriétés concernées. Si je reprends les chiffres disponibles sur le site internet du Grand Lyon, à savoir ceux de 2016, il serait peut-être bien d'en avoir des plus récents, la Métropole compte un peu plus de 600 000 résidences principales dont 81 % en logements collectifs, soit environ 480 000. Tous ne sont heureusement pas concernés par ce besoin d'éco-rénovation mais il y en a quand même un bon nombre, la proportion reste à affiner.

La seconde est l'accompagnement que peuvent faire les communes car, à côté de ce financement métropolitain, certaines communes de notre agglomération accompagnent elles aussi le dispositif Ecoréno'v en venant en complément de l'aide métropolitaine. Pour prendre un exemple que je connais un petit peu, c'est le cas à Lyon et nous avons récemment voté une rallonge budgétaire faisant passer l'enveloppe consacrée à ce complément à 2,9 M€. Ce sont ainsi 3 310 logements collectifs privés qui ont été ou seront accompagnés sur le territoire de la Ville de Lyon. Toutes les communes ne peuvent malheureusement pas fournir une telle aide. La question d'un bonus métropolitain, pour les copropriétés situées dans des communes moins en capacité d'aider ou confrontées à un grand nombre de copropriétés thermiquement défaillantes, peut et doit être posée. De même, une très forte montée en charge du dispositif Ecoréno'v pourrait amener certaines communes à ne plus suivre.

Troisième question, c'est celle de la capacité de nos entreprises à assumer cette montée en charge et que ces travaux puissent bénéficier à la main d'œuvre locale. Derrière cela se pose bien évidemment la question de la formation des personnels de ces entreprises.

La quatrième question, enfin, c'est la limite du dispositif qui ne s'adresse qu'aux logements collectifs et en copropriété. Il se peut que, dans une copropriété, un certain nombre de propriétaires aient déjà entrepris de façon individuelle un certain nombre d'améliorations thermiques comme le changement d'huissieries ou de chaudière. Nous avons aussi le phénomène que décrivait Marc Sagnimorte de l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier) Lyon-Rhône lors de la 5^{ème} rencontre-débat "Devenir propriétaire" qui s'est tenue ici-même en septembre 2017, à savoir et je le cite : "des jeunes ménages acquièrent un bien dans des zones tendues afin de réaliser une plus-value à court terme. Leur idée est de maximiser leur gain et non pas de valoriser leur bien. Ils vont par conséquent refuser tous les travaux de la copropriété, non pas par défaut d'argent, mais parce qu'ils ne recherchent qu'une plus-value court-termiste." Et il ajoutait : "si la situation tend à perdurer, voire à s'accroître, elle créera davantage d'exclusion tout en contrecarrant l'attractivité de la Métropole."

Cinquième et dernier questionnement, monsieur le Président, c'est la révision des aides fiscales pour la rénovation énergétique décidée par le Gouvernement que vous soutenez et je partage assez l'avis de Marjolaine Meynier-Millefert, Députée LREM de l'Isère, quand elle écrit dans une tribune publiée mi-octobre dans Les Échos, à propos du crédit d'impôt transition énergétique, "qu'exclure du dispositif, avant suppression en 2021, les ménages aux revenus supérieurs qui réalisent 50 % des rénovations en France est une erreur car ils sont tout à fait en capacité d'assumer des charges de chauffage élevées". Certes, on peut compter sur la conscience de chacun pour se dire qu'ils vont faire les travaux mais, connaissant nos concitoyens et Ecoréno'v en est un peu l'exemple, avec un peu d'incitations, ça va beaucoup mieux !

Voilà, monsieur le Président, les quelques éléments que je souhaitais, au nom du groupe, partager avec vous aujourd'hui. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vessiller vous vouliez apporter une petite précision je crois.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci monsieur Guiland de l'intérêt que vous portez à cette politique qui effectivement donne des résultats tangibles depuis maintenant cinq ans. Alors vous pointez l'ambition que nous nous sommes fixée de passer à 100 000 logements rénovés en 10 ans, soit 10 000 par an. Eh bien je me félicite que nous ayons tous voté dans cette assemblée, au mois de mai, le schéma directeur des énergies avec cette ambition-là puisque, en effet ce sont les objectifs du schéma directeur des énergies : 100 000 logements rénovés avec l'aide de la Métropole et aussi 100 000 logements rénovés sans aide, celui-là sera peut-être plus difficile à atteindre.

Sur le potentiel de logements à rénover, je rappelle que notre dispositif concerne les bâtiments construits avant 1990. De mémoire et à confirmer, dans la Métropole cela concerne environ 200 000 logements en copropriété, il me semble. Le dispositif concerne aussi les maisons individuelles, bien sûr les copropriétés, bien sûr le parc social mais aussi les maisons individuelles et nous avons déjà aidé quelques centaines de maisons individuelles dans le cadre d'Ecoréno'v, c'est encore insuffisant et on a une campagne de communication depuis plusieurs mois pour aller vers les maisons individuelles. On a fait des réunions dans des communes qui ont une grosse part de maisons individuelles donc il faudra continuer parce que, effectivement la maison individuelle c'est 20 % du parc de logements de la Métropole et c'est plus facile de faire prendre une décision de rénovation à un propriétaire de maison individuelle qu'en copropriété donc il y a un enjeu autour de la maison individuelle.

Vous avez raison de pointer le sujet de la formation des entreprises, on y travaille aussi dans le cadre du partenariat que l'on a avec les formations professionnelles. Bien sûr qu'il faut que l'on soit sûr que les entreprises sont bien formées et mettent en œuvre tous les dispositifs d'isolation de manière performante.

Enfin, vous posez la question des communes, c'est vrai que c'est intéressant que plusieurs communes de la Métropole viennent en complément des aides Ecoréno'v, c'est le cas de Lyon, de Villeurbanne, de Saint Priest, de Vénissieux, après ce sera un choix des communes de poursuivre ou pas ce type d'aide. Mais je crois que chacun ayant bien compris que c'est effectivement un enjeu important pour les raisons qu'a évoquées Bruno Charles, de confort des logements, en hiver comme en été maintenant, de factures énergétiques et d'activités économiques.

Je crois que nous aurons tous intérêt à poursuivre cette politique et à l'amplifier parce qu'effectivement ce sera bien le montant que vous avez indiqué, 40 à 50 M€, pas seulement Ecoréno'v mais pour faire toute la transition énergétique que nous avons tous votée dans le schéma directeur des énergies il y a quelques mois. Je vous remercie.

Interventions sur les rapports n° 2020-4202, 2020-4203, 2020-4204 et 2020-4206 :

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole sur l'ensemble des rapports.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais profiter de ces rapports et de cette dernière intervention de notre groupe pour dire un mot sur le mandat qui se termine. Ce mot est simple : merci.

Nos premiers mots s'adressent à monsieur le Président de la Communauté urbaine, devenue Métropole, monsieur Gérard Collomb, dont nous regrettons l'absence. Si nous regrettons le manque d'investissement en faveur des déplacements et de la mobilité, notamment pour développer les transports en commun et offrir plus de grands parkings-relais aux automobilistes pour diminuer la voiture en ville et si nous regrettons aussi le faible accompagnement des communes pour bâtir une vraie métropole multipolaire, nous voulions remercier monsieur Collomb d'avoir créé la Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, cette Métropole grandit entre vos mains monsieur le Président Kimelfeld, vous avez su lui donner l'équilibre qui est sa raison d'être. En effet, le rapprochement des compétences du Département et celles de la Communauté urbaine a plus ressemblé, dans un premier temps, à une OPA (offre publique d'achat) de la Communauté urbaine sur le Département qu'à un mariage. Aujourd'hui vous avez su lui donner un équilibre, mêler les compétences sociales et les compétences urbaines pour progresser vers une nouvelle urbanité, pour lui permettre tout simplement de marcher sur ses deux jambes.

Vous avez également su mettre en place un mode de gouvernance plus participatif, plus collaboratif et plus à l'écoute des concitoyens. Vous avez enfin voulu inscrire notre collectivité dans les dynamiques impérieuses dans lesquelles elle doit progresser. Je pense bien sûr aux transitions écologiques, sociales, sociétales et économiques dans lesquelles nous devons entrer avec enthousiasme et détermination, même si le contexte est particulièrement complexe.

Une nouvelle ère s'ouvre et grâce à vous nous sommes prêts pour œuvrer dans cette dynamique nouvelle qui induit une modification de nos modes de penser et d'agir et qui donne un nouveau souffle à notre collectivité. Pour tout cela, monsieur Kimelfeld, nous voulions ici, à l'occasion de ce dernier Conseil, vous dire notre reconnaissance et nos remerciements. Quel que soit le prochain Exécutif de mars prochain, nous formons le vœu que notre collectivité poursuivre son action dans cette dynamique.

Ces rapports, comme l'ensemble de ceux qui nous sont proposés, illustrent cette politique sociale et urbaine que nous souhaitons soutenir. Ils s'inscrivent dans une politique du logement qui fut malmenée à un moment dans notre assemblée, ayant d'ailleurs entraîné la démission du Vice-Président Brachet, mais qui aujourd'hui prend, dans notre collectivité, la place qu'elle mérite tant les attentes et les défis sont grands dans ce domaine.

Les questions du logement, du logement pour tous et de l'éco-rénovation sont majeures. Elles doivent se réfléchir dans un périmètre élargi, tant en termes de territoires que de dispositifs à mettre en œuvre pour améliorer la situation. C'est le sens qui est proposé et dans lequel nous devons encore progresser. C'est pourquoi nous votons avec enthousiasme ces rapports. C'est pourquoi aussi, et à l'instar de nombre d'élus dans notre assemblée, nous appelons à revoir la situation du logement en général, et du logement social en particulier dans notre pays. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou vous vouliez dire un mot sur l'ensemble des délibérations.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments de réponse suite aux différentes interventions. Tout d'abord je voulais faire remarquer à notre collègue François-Noël Buffet, et je rappellerai un certain nombre de chiffres suite à son propos de tout à l'heure de début de séance, indiquant que sur la question du logement nous n'avions pas été au rendez-vous. Mais tout d'abord, pour commencer, je pense que le prétexte de 2003 sur le fait que vous ayez quitté, à l'époque, l'Exécutif, c'était surtout pour la promesse d'une belle place d'un siège au Sénat, suite à la demande formulée par monsieur Perben.

(Vives réactions dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que l'on peut laisser monsieur Le Faou terminer son intervention et chaque fois que quelqu'un est mis en peu en difficulté, ne pas commencer à crier dans cet hémicycle ? Monsieur Buffet dira un mot après. On va laisser monsieur Le Faou s'il vous plaît...

Il est vrai monsieur Rabehi que, chaque fois que vous avez des interventions, elles sont typiquement sur le sujet proprement dit des délibérations. Chacun a le droit dans cette assemblée d'utiliser les mots qu'il souhaite dans les délibérations qu'il souhaite. Je n'ai jamais interdit quiconque de s'éloigner d'une délibération, je ne vais pas commencer à la dernière séance, le dernier jour. Donc vous laissez monsieur Le Faou s'exprimer et ensuite monsieur Buffet, s'il veut répondre, je lui passerai la parole. Il est assez grand pour répondre seul, il n'a pas besoin de votre soutien ! Allez-y monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Très bien, merci monsieur le Président. Je rappellerai juste quelques chiffres pour rafraîchir la mémoire des uns et des autres. Monsieur Buffet faisait état tout à l'heure du fait que nous n'ayons rien fait sur la question du logement durant cette mandature. Je vais juste rappeler quelques chiffres, monsieur Buffet, sur cette mandature, donc depuis 2014, nos objectifs de production de logements, rappelés notamment dans le PLU-H : 8 500 logements, les chiffres qui sortent aujourd'hui de la statistique d'État, au travers du dispositif Sitaldel, celui qui enregistre les permis de construire et la production de logements, sur la période, nous en sommes exactement à 10 165 logements produits par an depuis 2014.

En ce qui concerne les logements sociaux monsieur Buffet, vous indiquez tout à l'heure que nous étions en retard, pas au rendez-vous, pas ceci, pas cela. L'objectif affirmé dans le PLU-H : 4 000 logements à produire par an. La moyenne exacte en intégrant les derniers chiffres de 2019 est exactement de 3 959 logements. Donc vous voyez bien que nous avons à la fois dépassé les objectifs de production que nous nous étions donnés au niveau du PLU-H et nous avons atteint les objectifs moyens que nous nous étions fixés en termes de production de logements conventionnés et ceci sur toute la période de la mandature et ce n'est pas un chiffre pris ici au hasard, c'est bien l'ensemble des chiffres qui sont concernés par cette statistique.

Je voudrais juste rappeler que, quelque part, c'est "faites ce que je dis et pas ce que je fais" parce que je pourrais aussi vous rappeler les chiffres de votre commune et, notamment, l'état de carence d'Oullins, aujourd'hui, sur la question du logement social.

Mais revenons-en à l'ensemble des éléments concernant notre politique du logement et de l'habitat, je pense que, et comme l'a rappelé tout à l'heure Catherine Panassier, nous avons fait en sorte que nous ayons une politique équilibrée en la matière avec, y compris des éléments de correction qui ont été mis en œuvre sur la fin de cette mandature, avec la mise en œuvre, entre autres, de l'Office foncier solidaire, avec des actions fortes, notamment sur le NPNRU et, on le verra tout à l'heure, au travers encore des délibérations concernant des conventions de site

qui vont être mises au débat et au vote et avec un volume de financement mis en œuvre sur le territoire de la Métropole qui est très conséquent et, en tout cas, beaucoup plus significatif que ce que nous avons pu faire au titre du premier plan de renouvellement urbain et un certain nombre de communes en bénéficiant qui n'en avaient pas bénéficié autant sur le précédent plan de renouvellement urbain.

Une action aussi sur le logement étudiant avec un mécanisme de correction qui s'est mis en œuvre depuis deux ou trois ans. Je rappellerai juste les chiffres pour l'année 2019 au titre de la programmation financière sur le logement étudiant : ce ne sont pas moins de 868 logements étudiants supplémentaires qui ont été programmés et qui nous permettent de rattraper un certain retard que nous avons en la matière. En tout cas, nous nous mobilisons en lien avec, entre autres, Jean-Paul Bret sur cette question-là pour faire en sorte que nous soyons au rendez-vous sur ces questions.

Sur la question de l'action foncière, là aussi des choses ont été faites. Là aussi, aujourd'hui, la Métropole est beaucoup plus active sur ces questions-là, ne serait-ce qu'au travers d'un certain nombre d'opérations d'aménagement urbain, d'un certain nombre d'opérations qui vont nous permettre de développer du logement et ce sur tous les territoires de la Métropole et pas uniquement sur Lyon et Villeurbanne. Et nous allons avoir tout à l'heure une délibération qui concerne votre commune avec une opération significative d'aménagement qui va être mise en œuvre sur le territoire oullinois et tout ceci a été aussi, bien évidemment, le fruit de l'action de la collectivité qui a permis de maîtriser du foncier en amont pour permettre la réalisation de ces opérations. Et vous appelez de vos vœux le fait qu'il fallait mettre en place un établissement public foncier, il faut aussi avoir le courage de dire que cela signifie une fiscalité supplémentaire pour nos concitoyens. Quand on délivre le message, il faut le délivrer dans sa totalité, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ces rapports aux voix les uns après les autres et ensuite, je vous proposerai une pause jusqu'à 13 heures 30. Monsieur Buffet, avant que je passe au vote.

M. le Conseiller BUFFET : Merci monsieur le Président de me redonner la parole puisque j'ai été mis en cause par notre collègue.

Je regrette sincèrement, cela m'attriste plutôt, d'en arriver à des propos tels qu'ils ont été tenus alors que le débat est nettement plus sérieux. Mais si on doit en rester à ce niveau-là, je vous dirais monsieur que, pour ma part, j'ai toujours gardé ma ligne et je n'ai jamais changé de camp.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Les Républicains et apparentés).

J'ai toujours gardé ma ligne et je n'ai jamais changé de camp quoiqu'il m'en ait coûté d'ailleurs ! Cela est la première chose. La deuxième chose, en ce qui concerne les politiques de logement, le constat est réel, les prix flambent sur ce territoire et la classe moyenne n'est plus sur ce territoire, elle est repoussée à l'extérieur. C'est bien le résultat d'une politique qui a été menée ici depuis plusieurs années et dont vous êtes, ces dernières années, un des acteurs majeurs, c'est un constat. Évidemment, qu'il y ait eu des constructions qui ont été faites, nous en sommes tous conscients, nous l'avons tous vu, cela a même, par moments, créé des tensions. Mais la réalité c'est que vous avez fait une Métropole qui entraîne une ségrégation entre ceux qui ont les moyens de se loger, ceux qui sont dans le logement social, parce que c'est plus facile à faire, il faut quand même le dire, et c'est parfaitement normal qu'ils en bénéficient mais ceux qui sont entre les deux ont disparu de ce territoire. Et cela c'est votre responsabilité, ce n'est pas la nôtre, nous sommes dans l'opposition. C'est vous qui pilotez les opérations depuis plusieurs années.

Sur le foncier, dernier point là-dessus, je vous indique que oui, je suis absolument favorable à la création d'un établissement foncier métropolitain qui maîtrise le foncier sur le moyen et le long termes, c'est le seul moyen, avec les outils que nous avons votés ici, de pouvoir tenir le prix de sortie des logements. À défaut de cette politique, nous n'y arriverons pas. Donc je suis en désaccord profond avec vous et j'assume totalement et sans difficulté ce désaccord, c'est d'ailleurs un élément de divergence de fond. Voilà ce que j'ai à vous dire.

Je n'ai rien d'autre à vous dire. Vous parliez d'Oullins tout à l'heure, je ne voudrais pas gêner madame le Maire qui m'a succédé il y a maintenant deux ans. Mais de qui se fiche-t-on ? Combien de temps avons-nous dû attendre l'action métropolitaine pour enfin développer le quartier de La Saulaie ? Combien d'années ? Vous voulez que je vous dise ? Vous n'étiez même pas encore élus dans cette assemblée quand les affaires ont démarré et que la maîtrise foncière, notamment avec la SNCF, c'est moi qui l'ai menée, en janvier 2008. On est en 2020 et le terrain est toujours vide. Il ne s'y passe rien. C'est de la responsabilité de qui ? De moi ? C'est la vôtre, ni plus ni moins. Vous avez attendu, vous avez même gagné du temps ! Vous voulez que je vous dise pourquoi ? Pour ne pas mettre le foncier en compétition avec ce qui se passait au Confluent ou à Gerland, il faut arrêter de se ficher du monde !

Quand on discute des 25 % de logement social, monsieur, je ne conteste pas les 25 % de logement social, je pense même que l'on pourrait aller à 30 %, la loi est mal foutue là-dessus, la question du logement social c'est un besoin. C'est la question du peuplement qui pose problème, c'est sur cet équilibre qu'il faut jouer. Que l'on me mette 30 % de logements sociaux, je n'ai aucune difficulté, je suis pour l'accession sociale à la propriété, qu'elle soit intégrée dans ce dispositif de logement social parce que les plafonds de logements sociaux déplafonnés sont du même

niveau que ceux qui accèdent à l'accession à la propriété. Sauf qu'il y a un dogme là-dessus. Tout le monde se fixe là-dessus, c'est un dogme complètement inutile et qui est contraire, d'ailleurs, à l'intérêt des populations et je trouve que, de ce point de vue-là, c'est tout à fait scandaleux !

Mais la Ville d'Oullins c'est 440 hectares, monsieur, vous le savez ? C'est 26 000 habitants. C'est un territoire d'une densité extraordinaire et si nous avons eu le quartier de La Saulaie développé depuis plus longtemps, peut-être que le pourcentage de logements sociaux aurait pu augmenter mais la responsabilité n'est pas de ce côté des bancs, elle est là-bas ! Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Voyez monsieur Buffet, la mise en cause, même légère, permet de développer ses arguments avec passion, c'est ce qui est important.

Je vais mettre ces rapports aux voix un par un.

Rapport n° 2020-4202 :

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, Mme Hélène GEOFFROY, M. Pierre CURTELIN et Mme Nathalie FRIER, délégués de la Métropole de Lyon au sein des instances de l'association Organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapport n° 2020-4203 :

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2020-4204 :

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

Rapport n° 2020-4206 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Rendez-vous au salon Louis Pradel pour un buffet de fin de mandat. On se retrouve à 13 heures 30.

(La séance est interrompue à 12 heures 48 et reprend à 13 heures 45).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite à reprendre vos places, nous allons redémarrer. Merci.

N° 2020-4211 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2020-4212 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4211 et 2020-4212. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de deux délibérations, en lien avec le nouveau plan de renouvellement urbain, je l'ai évoqué tout à l'heure, qui concernent les communes de Vénissieux et de Saint Fons et, plus spécifiquement, sur le quartier Minguettes-Clochettes.

Nous avons une première délibération, n° 2020-4211, qui tire le bilan de la concertation préalable et la deuxième délibération, n° 2020-4212, qui prend acte de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes et qui fixe, notamment, les modalités du projet et de son financement. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Intervention sur le rapport n° 2020-4211 :

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes sur le rapport n° 2020-4211 pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce sera ma dernière intervention de ce mandat et c'est un vrai plaisir qu'elle puisse porter sur le projet Minguettes-Clochettes. En effet, ce projet est emblématique à plusieurs titres et je me concentrerai, pour ma part, sur le côté Clochettes.

Souvent, on entend parler de Saint Fons, pour le bas, et des Clochettes, comme s'il y avait deux communes différentes. La topographie crée des ruptures que l'évolution sociale renforce et l'action publique doit recréer de l'unité. Quand on se balade dans ce quartier des Clochettes, que l'on rencontre des habitants de manière impromptue, tous ont des souhaits, des demandes pour leur quartier, des points à améliorer. Et lorsque l'on parle du projet urbain avec des habitants, certains nous disent "on ne vous a rien demandé". Et c'est précisément ce silence et ce calme apparent qui règnent qui doivent nous alerter sur cette nécessité d'agir. Le diagnostic est là : peu d'activité, des habitants refermés sur eux-mêmes, un grand ensemble immobilier public peu ou sous-occupé, un collège à rénover, des équipements à déplacer à cause du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) : bref il y a matière à agir.

Trop souvent, en France, on a pensé que la rénovation urbaine venait après des incidents pour essayer de corriger le tir. Ici nous avons le devoir d'agir avant que ce calme ne se transforme en ras-le-bol. Nous avons le devoir d'agir afin d'éviter le repli sur soi qui est souvent la conséquence du sentiment d'abandon. Alors, avec le projet qui nous est présenté aujourd'hui, nous agissons.

Je disais que le projet Minguettes-Clochettes était emblématique à plusieurs titres. L'un d'entre eux est justement ce côté intercommunal. Nous avons réussi à bâtir avec Vénissieux, la Métropole et tous les partenaires, un projet cohérent et les enjeux sont parfois différents mais la proximité des deux quartiers crée une logique d'ensemble intéressante. Il nous reste à travailler encore les financements, pour améliorer le soutien de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) notamment mais je pense que c'est possible, au regard des enjeux de ce projet, bien au-delà de la Métropole.

Sur la délibération à proprement parler, nous voyons bien, contrairement à ce que l'on entend ici ou là, que ce projet n'a pas été construit dans le dos des habitants. Il est construit pour eux, il a avancé avec eux. Les réunions de quartier, l'écoute des Conseils citoyens, les réunions publiques, plus globales, et les contributions écrites, la concertation a bien eu lieu. Oui, dans notre pays et plus spécialement dans les quartiers en politique de la ville, il est difficile d'attirer du monde dans les concertations, difficile de toucher les habitants en dehors des professionnels de la concertation et pourtant, je pense que nous l'avons fait. L'avis des habitants compte car changer un quartier c'est aussi changer leur vie.

Les points qui ressortent de cette concertation ne sont pas des surprises. Nous les avons intégrés dans nos réflexions, dans ce que nous avons présenté. La mobilité, la pacification du boulevard Yves Farge, l'habitat, la voirie, le commerce, l'environnement, la tranquillité publique, tout cela est bien au cœur des priorités. La mobilité est primordiale, si l'on veut donner des perspectives d'avenir. Rien ne serait pire qu'avoir un transport lourd dans le centre de Saint Fons, un tram à Vénissieux, une potentielle station de métro dans une commune voisine, et rien aux Clochettes. La stratégie des transports en commun doit être pensée au regard des bassins de vie avec une vision de long terme. En la matière, mieux vaut un tram d'avance, qu'un train ou un métro de retard.

Il y a ensuite une nécessité d'ouvrir la place des Palabres pour donner des perspectives aux équipements publics, pour animer le quartier. Cela n'a pas été facile et je crois que Michel Le Faou, comme vous, monsieur le Président, reconnaitrez que, si je veux obtenir quelque chose pour le bien des habitants, je ne lâche pas facilement les choses. Je crois profondément que ce territoire a un avenir, mais il faut s'en donner les moyens. Je remercie donc la Métropole de son soutien sur le sujet. L'un des éléments phares du projet sera la relocalisation complète du centre de formation de la Métropole, dont nous avons souvent discuté. Cela me semble un élément important, un signal fort. Et je crois qu'en ouvrant la place, nous relierons cet équipement au quartier. Rien ne serait pire qu'un équipement métropolitain refermé sur lui-même.

Pour nos collègues qui connaissent peu ce secteur, ou qui en ont une vision déformée car alimentée par les chroniques médiatiques, sachez que ce plateau, c'est aussi un poumon vert. Faire de ces deux quartiers un parc habité, c'est une ambition forte, mais c'est possible. Pour Saint Fons, les Clochettes sont un poumon vert, un poumon vert à préserver et à conforter.

Oui, mesdames et messieurs, je crois que l'on peut envisager l'écologie dans les quartiers populaires. Je crois que le développement durable est un volet nécessaire du renouvellement urbain. J'entends trop souvent des discours qui oublient l'humain au détriment d'enjeux idéologiques. Préserver le climat, assurer une qualité de vie respectueuse de l'environnement, c'est aussi travailler sur le respect des femmes et des hommes qui peuplent les territoires, dans la diversité de leurs situations, dans la diversité de leurs besoins.

Avoir une ambition durable pour notre Métropole, c'est essayer de voir les choses hors des limites du périphérique. C'est essayer de parler à toute la population. La gestion d'un territoire, ce n'est pas appliquer une idéologie toute prête. C'est d'abord regarder la réalité en face, une réalité souvent difficile, qui ne se traite pas par les solutions faciles. Depuis des années, le Grand Lyon puis la Métropole cherche à tisser un lien urbain entre les territoires qui sont très divers. Ce projet en est un exemple car, en donnant un avenir aux Clochettes, nous créons une unité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Frier.

Intervention sur le rapport n° 2020-4212 :

M. LE PRÉSIDENT : Sur le rapport n° 2020-4212, il y a une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GIRARD : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte sur la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes et, lors de son étude en commission urbanisme, monsieur Marc Augoyard s'est interrogé sur le fait que l'on n'ait jamais eu de bilan global sur 30 ans de politique de la ville. Il a ajouté que l'on a l'impression que le bilan est assez mince. Il soulevait aussi la question de la concentration des logements sociaux et de la mixité.

Le premier problème des villes telles que Vénissieux, ce n'est pas la qualité des bâtiments, mais la dynamique sociale. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas investir dans une ANRU et, à ce sujet, comme beaucoup, je milite pour le retour rapide à une ANRU souple et simple dans sa mise en œuvre. Si depuis 40 ans on injecte à juste titre de l'argent pour la rénovation urbaine, cet investissement ne se traduit cependant pas par des changements durables. Nous constatons tous que les bâtiments rénovés ne le restent pas longtemps et ne restent pas longtemps des habitats dignes. Les beaux miroirs des halls restaurés sont vite brisés, les murs repeints sont rapidement détériorés et tagués parce que le premier problème n'a pas été traité : celui de la dynamique sociale.

En tant que professionnel de l'insertion des jeunes, je peux témoigner que le premier problème de l'insertion est de loin celui du savoir-être. Cela veut dire que la solution est l'éducation dont la place centrale est la famille mais également le tissu associatif qui doit être valorisé et soutenu dans une dynamique constructive et respectueuse des valeurs. Alors, re-questionner la politique de la ville, oui, mais il est plus que temps de re-questionner surtout les hommes et les femmes politiques qui tiennent ces villes depuis si longtemps, dont Vénissieux est une triste illustration depuis 85 ans.

La gauche a toujours sapé les repères sociétaux, en premier ceux de la famille et de l'éducation, mais aussi ceux de notre culture, faisant le lit du communautarisme. Leur laxisme et leur assistanat ont détruit la dignité des personnes. Leur instrumentalisation idéologique de la misère a stérilisé la générosité. Leur enrôlement dans la victimisation a détruit la responsabilité et la fierté. C'est ce qui m'avait fait dire dans une conférence il y a déjà près de 10 ans : "Au fond, le problème des banlieues, c'est la gauche".

Donc non seulement il faut une vraie politique de la ville mais il faut surtout un vrai changement de logiciel politique de ces municipalités. Il faut en finir avec les systèmes gavés d'idéologies destructrices et revenir au bon sens, à une politique qui soit animée par la volonté de servir et développer le bien commun. Il faut aussi insister sur le fait que la sécurité et l'éducation sont les préalables à toute rénovation durable : La République partout pour tous.

Les villes sorties du monopole de la gauche sont une très bonne illustration de cet investissement sur l'humain réussi : Montfermeil, Courcouronnes, Le Blanc-Mesnil, plus récemment et plus près de chez nous : Rillieux la Pape, Saint Priest, Grigny, Pierre Bénite et tant d'autres. Voilà ma conviction, voilà le moteur profond de ma constante et totale détermination, voilà le sens de mon combat pour libérer, dès cette année, les énergies à Vénissieux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Girard, vous prenez rarement la parole mais cela vaut le coup ! On n'est pas déçu du voyage avec vous ! Dans la caricature, les raccourcis, les formules, etc. Bravo ! Merci ! Respect !

Intervention sur les rapports n° 2020-4211 et n° 2020-4212 :

M. LE PRÉSIDENT : Huit minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain sur les rapports n° 2020-4211 et 2020-4212.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Effectivement, Christophe Girard fidèle à lui-même, toujours dans la caricature, un peu à l'image du torchon qu'il diffuse en ce moment sur Vénissieux ! Mais bon, aujourd'hui, pour ce dernier Conseil...

(Réaction de monsieur Girard)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Girard, on va laisser dérouler, merci beaucoup !

M. le Conseiller BOUMERTIT : On sera sympa, on attendra le Conseil municipal de lundi pour en discuter ! C'est vrai que c'est un peu compliqué à Vénissieux.

Monsieur le Président, chers collègues, les deux rapports soumis à l'approbation du Conseil de Métropole permettent de prendre acte du bilan du processus de concertation réglementaire et du projet de convention NPNRU avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine pour le projet de renouvellement urbain du secteur Minguettes-Clochettes à horizon 2030.

Nous voudrions tout d'abord remercier vivement l'ensemble des partenaires et des services qui se sont mobilisés pour parvenir à l'élaboration d'un projet qualitatif et à niveau d'un territoire de près de 22 000 habitants, particulièrement la direction du pilotage urbain, s'agissant de la Métropole de Lyon et de la Maison du projet pour la Ville de Vénissieux.

Ce programme détaillé dans le projet de convention NPNRU, soumis à votre approbation, n'est malheureusement pas aussi fourni que la proposition que nous avons défendue devant le Comité d'engagement national le 18 juillet 2019.

En effet, l'ANRU a décidé de réserver 134 M€ de participation sur 180 M€ sollicités pour ce projet.

Cet engagement important de l'ANRU, je le tempère par le fait que les soutiens ne sont pas satisfaisants, à notre appréciation sur le programme d'équipements publics. Ainsi, nous déplorons le non-soutien sur Vénissieux, notamment pour trois équipements structurants qui ont un impact sur la vie sociale et nos politiques éducatives sur le plateau des Minguettes, à savoir :

- la démolition-reconstruction de la piscine Auguste Delaune, équipement obsolète qui joue un rôle fondamental pour la qualité de vie des populations qui partent peu ou pas en vacances ou encore sur l'objectif éducatif "d'apprendre à nager",

- la création d'une halle de marché dans le cadre de l'opération Marché Monmousseau-Balmes, qui vient grandement améliorer les conditions de déroulement du grand marché des Minguettes qui accueille près de 20 000 consommateurs par semaine sur deux matinées,

- et la démolition-construction de la Maison des fêtes et des familles, équipement daté que nous souhaitons totalement reconfigurer pour en faire un équipement d'attractivité plus large du territoire.

Il est essentiel que, compte tenu de l'impact tant urbain que social de ces trois équipements, la Métropole de Lyon vienne soutenir financièrement la Ville de Vénissieux au titre de l'exception liée à la politique de la ville. En tout cas, je l'appelle fortement de mes vœux d'adjoint au Maire et de Conseiller métropolitain car c'est une des conditions de réussite du projet.

Nous regrettons, par ailleurs, le niveau insuffisant de cofinancement par l'ANRU des équipes projet en charge du déploiement du programme ainsi que le soutien, finalement "tout en retenue", aux bailleurs sociaux pour leurs opérations, notamment de démolition.

Les sollicitations écrites adressées à l'ANRU, tant par la Métropole de Lyon que les bailleurs sociaux, sont restées à ce jour sans réponse officielle.

Dans les éléments de préoccupation, nous nous inquiétons de la résurgence de l'effet "usine à gaz administrative ANRU", pointé il y a quelques mois par les élus locaux de toute la France, "usine à gaz" qui est encore là malgré les engagements de simplification de l'Agence.

Cela étant affirmé, je le redis, la Métropole de Lyon, les Villes de Vénissieux et Saint Fons portent un projet de qualité à même de permettre de poursuivre la transformation engagée.

Néanmoins, je mets en relief deux limites pour lesquelles un travail doit être poursuivi avec la Métropole de Lyon et auxquelles celle-ci peut apporter une solution, compte tenu des enjeux sociaux et de sa très bonne situation financière.

D'abord, et j'ai eu l'occasion d'en parler ici, sur l'absence d'un équipement valorisant de rayonnement métropolitain dans le programme de cette opération, comme cela avait été envisagé à une époque pas si lointaine avec le projet de Fabrique Opéra de l'Opéra national de Lyon. Ce projet reste pertinent pour le NPNRU Minguettes et pour la Ville de Vénissieux, troisième ville de la Métropole avec 66 000 habitants. La Métropole de Lyon aiderait au déploiement sur Vénissieux d'un nouvel équipement de démocratisation de l'accès aux arts lyriques, en y associant un pôle d'activités économiques thématisé autour des métiers liés au spectacle vivant.

Cet équipement métropolitain serait positionné à quelque 400 mètres de l'Hôtel de Ville de Vénissieux, lui-même au cœur de ce que les documents d'urbanisme ont appelé "Vénissieux, un pôle d'animation de niveau métropolitain dans le cadre d'une agglomération multipolaire".

Si l'on veut, comme on l'a écrit, "une agglomération multipolaire qui respecte les communes", il faut que la politique des équipements métropolitains en tienne compte, et ce, d'autant plus que la desserte en transports en commun est optimisée puisque nous sommes là le long de la ligne de tramway T4 et à très grande proximité de la ligne de métro D.

Ensuite, nous voudrions aussi réaffirmer notre attente quant au renforcement de la dimension économique affirmée dans ce projet de renouvellement urbain sur un territoire où le chômage est trois fois supérieur à celui de la Métropole et où 59 % des demandeurs d'emplois n'ont aucun diplôme.

Nous devons penser le développement économique dans chacune des opérations de ce programme de renouvellement urbain, car si nous voulons faire vivre paisiblement nos quartiers, l'emploi doit aussi y être présent. Nous devons sortir de la mono-fonctionnalité qui spécialise trop et marginalise nos quartiers populaires. Nous demandons à la Métropole de Lyon de réintroduire cette dimension dans le programme de la ZAC Marché Monmousseau-Balmes et de renforcer son action de développement économique sur le secteur Darnaise-Porte sud.

Enfin, nous avons des centres commerciaux de proximité privés en copropriété sur lesquels nous ne disposons pas de moyens pour agir au niveau de la municipalité, nous demandons une mobilisation de la Métropole sur ces équipements en secteur de renouvellement urbain.

Nous concluons en disant que le processus de renouvellement urbain modifie, depuis 2005, très positivement nos quartiers du point de vue de l'habitat et de l'aménagement. Il faudra accompagner cela d'un travail fin sur les attributions pour réduire la concentration des ménages les plus précaires dans les mêmes quartiers, car la démarche de rénovation urbaine est un moyen, parmi tant d'autres, pour traiter d'une question qui est d'abord sociale et de maîtrise des cursus résidentiels dans la Métropole.

Nous vous invitons donc à voter favorablement ces deux rapports, monsieur Girard aussi, et s'agissant du dernier Conseil de Métropole de ce mandat, nous en profitons pour vous adresser, chers collègues, notre salut très républicain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets les rapports aux voix.

Rapport n° 2020-4211

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

Rapport n° 2020-4212

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4216 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2020 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4216. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, absent momentanément : Monsieur Longueval a dû quitter le Conseil parce qu'il doit participer à des obsèques. Donc, il s'agit d'une délibération mais qui aurait pu être aussi rapportée par notre collègue Georges Képénékian, ayant trait à la définition du nouveau cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2020 et dans le cadre, notamment de ce que l'on appelle la gestion sociale et urbaine de proximité. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Madame Guillemot étant partie aux mêmes obsèques que monsieur Longueval, elle n'interviendra pas. Donc, le temps de parole est retiré. Je vous prie de bien l'excuser.

M. LE PRÉSIDENT : Cela doit se passer sur Bron. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport décide d'une délégation à la Commission permanente et évidemment, notre groupe ne peut pas la voter mais je souhaiterais utiliser ces quelques minutes de temps de parole, lors de notre dernier Conseil de la Métropole pour évoquer plus largement l'organisation de notre institution. Cette dernière séance du Conseil métropolitain, pour ce mandat, doit certainement permettre d'entendre des témoignages sur les perspectives, les regrets, les adieux, les émotions. Mais comme tous ici, nous ne sommes que des acteurs provisoires de cette institution, nous devons surtout tirer expérience pour ceux qui vont nous succéder.

Comprenez-moi bien, il ne s'agit aucunement de faire une liste de critiques à l'égard de l'Exécutif. Il s'agit plutôt de livrer quelques réflexions pour échanger sur notre vision du fonctionnement interne de notre collectivité et donc, sur notre manière d'appréhender le débat et le processus décisionnel de notre vie démocratique locale.

Puisque j'évoquais la Commission permanente, je reviens immédiatement à ce sujet. Cette Commission permanente a été détournée de son rôle. Elle devrait être une émanation de notre Conseil, en format plus réduit pour lui donner la souplesse de réunions plus régulières, plus rapides dans les débats car concentrée sur des rapports de mises en oeuvre. Au-delà de la seule représentation politique et partisane, cette organisation nous amène à deux pistes d'amélioration :

- la première : il manque à l'évidence dans notre collectivité une instance que l'on appelle partout ailleurs un Bureau. En effet, l'Exécutif constitué du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués est bien un bloc de pouvoir et il faut lui permettre de se réunir dans cette configuration car il a la légitimité de son élection pour prendre les décisions que la loi, notre règlement et nos délibérations peuvent lui confier. Cette instance nouvelle pourrait donc être un Bureau. Alors, on ne confondrait plus l'Exécutif comme aujourd'hui avec la Commission permanente qui pourrait devenir un espace de débat et de décision pluraliste et donc, conforme à la démocratie locale,

- l'autre piste concerne la répartition des rapports entre le Conseil de la Métropole et la Commission permanente. À l'évidence, nos Conseils mélangent l'essentiel et l'accessoire. Si tous les dossiers et tous les projets sont importants, ils ne méritent pas tous la même procédure. Or, la longueur de nos Conseils ne tient pas à la seule qualité de nos échanges mais plutôt à ces ordres du jour où on peut parler sur le même plan du vote de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) à 3,5 milliards d'euros, comme d'un avenant à un marché de travaux de quelques centaines de milliers d'euros.

À l'évidence, il conviendrait de limiter les dossiers en Conseil à ceux qui proposent des orientations politiques nouvelles ou modifiées. Cela permettrait, en outre, de mieux gérer les prises de parole des groupes. Dans le cas d'un nombre de rapports très restreint, chaque groupe serait alors automatiquement inscrit pour prendre la parole avec la faculté d'y renoncer. Les temps de parole seraient alors établis non pas selon un calcul proportionnel mais d'équité entre les groupes permettant ainsi de mieux organiser le temps de nos débats.

Cette réflexion amène, à l'évidence, à évoquer la taille des groupes. Si dans le sens de l'expression populaire, on est plusieurs à partir de deux, dans cet hémicycle on pourrait considérer qu'un groupe doit apporter une représentation d'une orientation politique et je ne dis pas partisane car les deux sont à distinguer.

À l'évidence, il y a une légitimité identique à ce que se soit constitué le groupe PRG issu d'un parti politique comme le groupe Synergies-Avenir issu d'une orientation politique. Mais la multiplicité des groupes au sein de notre assemblée ne nous honore pas, tant elle est moins l'expression d'un pluralisme politique que le résultat de nos querelles intestines quand elles ne sont pas personnelles.

La recomposition de certains groupes, ces dernières semaines, est pathétique et cela n'aide pas les représentants que nous sommes à nous faire comprendre de nos administrés. Une organisation plus rationnelle de nos débats aurait aussi pour incidence de mieux assurer la représentativité lors de nos sessions.

Monsieur le Président, trop souvent le quorum de cette assemblée n'a pas été respecté. Par deux fois, nous vous avons imposé de lever la séance, mais nous aurions pu le faire plus de huit fois sur le mandat. Demander le quorum n'est pas un acte de bravoure politique, nous le savons bien. D'ailleurs, aucun de nous sur ces bancs ne souhaite bloquer la bonne marche de la Métropole. En revanche, il est certain que siéger fait partie des obligations des représentants élus. Et dans cette enceinte, il y a eu trop de largesses sur cette obligation.

Certainement que pour certains élus, l'éloignement entre la Métropole et les habitants, à l'inverse d'une commune, a pu laisser penser que ne pas siéger n'aurait pas d'incidence. C'est le contraire ! Et malheureusement, nous n'avons pas tiré toutes les leçons de la crise de la représentativité. Tout cela aurait pu être discuté au fur et mesure de la vie de notre collectivité, mais le débat a trop souvent été refusé. Vous vous étiez engagé à ouvrir une clause de revoyure du règlement intérieur, vous avez toujours refusé de le faire par la suite. Il conviendrait d'intégrer cette clause de revoyure dans le règlement intérieur. En fait, trop souvent la majorité, et je ne parle pas que de la Métropole, est frileuse à échanger avec son ou ses oppositions. C'est très français de penser comme André Laignel, je cite : "Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire".

C'est dommage car, finalement, il n'y a pas grand-chose à craindre quand on est majoritaire et sûr de sa majorité. Il ne peut pas y avoir de changement sans son propre consentement. Pour l'organisation des commissions thématiques, soyons honnêtes, parfois quel ennui que ces temps de commissions !

Et pourtant, nous avons une administration de qualité, qui prépare avec un grand professionnalisme ces temps de réunions. Mais c'est le débat et le choix politique qui manquent dans ces commissions. Déjà elles sont étalées sur deux semaines, ce qui impose un rétroplanning d'organisation des Conseils qui n'est pas adapté à une collectivité territoriale comme la nôtre. Et là encore, on traite sur un même plan le principal et l'accessoire.

Dans ces commissions non plus, il n'y a pas souvent de débat. Et lorsqu'il y a débat, trop souvent, il n'y a pas de réponse de l'Exécutif et encore moins de suivi des échanges et de leur impact sur les politiques publiques. Nous avions proposé la création d'une questure qui aurait permis d'échanger dans une instance ouverte à tous et apaisée car fondée sur des règles juridiques. Je vous relance cette idée qui nous sortirait de cette Conférence des Présidents où, au fur et à mesure que le mandat avance, siègent de moins en moins de Présidents laissant la place à l'administration.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il m'apparaissait pertinent de saisir ce temps de parole, lors de ce dernier Conseil pour échanger avec vous ces quelques réflexions. Comme certains de ceux qui espèrent le poste de Président de la Métropole sont déjà dans cette instance, bien que l'absence de monsieur Collomb me permet d'évoquer Lamartine : "Un seul être vous manque et tout est dépeuplé !", ils pourront peut-être en tirer quelques idées utiles.

Je vous remercie pour votre écoute pour ce jour, et j'en profite pour vous remercier, monsieur le Président et vous tous mes chers collègues, pour ces six années de mandat pendant lesquelles, nous avons chacun, dans notre rôle, essayé au mieux de nos compétences de faire primer l'intérêt général. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre et le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU, en remplacement de M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, absent momentanément.

N° 2020-4222 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4222. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération qui est toujours en lien avec les opérations de renouvellement urbain et, plus spécifiquement, ici sur la Commune de Rillieux la Pape dans le cadre du grand projet de ville. Il s'agit donc de l'opération d'aménagement du centre-ville et de la désignation de l'aménageur, de l'approbation du traité de concession et de la convention de projet urbain partenarial afférente qui permettra de financer une partie de ces équipements. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport qui reprend un travail partenarial de premier ordre réalisé entre la Ville de Rillieux la Pape et la Métropole de Lyon acte la participation de notre collectivité dans ce qui est une opération de rénovation urbaine qui va transformer durablement la Ville de Rillieux.

Je suis heureux, mes chers collègues, que les équipes de la Métropole soient allées bien au-delà des querelles partisans qui, hélas, polluent bien trop souvent le débat public local, comme cela a été le cas à Rillieux la Pape où l'opposition a toujours voté contre ce projet de centre-ville.

Vous auriez pu, comme l'opposition municipale, rejeter tout en bloc car c'est ce qu'ils ont fait. Dès qu'il s'est agi de renouvellement urbain, ils ont voté contre au Conseil municipal, préférant parier sur l'échec du projet et faisant tout pour le faire échouer. Son succès montre toute la sagesse de cette assemblée et sa capacité à faire la part des choses sur les dossiers structurants.

En effet, les objectifs principaux de ce PUP ne sont pas partisans, ils sont de bon sens. Cette opération vise, en effet, à offrir une diversité d'offres de logements, à structurer et développer l'offre commerciale et de service, à créer des espaces publics de centralité, à désenclaver les équipements, bref à créer un centre-ville et à introduire de la mixité sociale dans une commune qui en avait tant besoin.

Ce PUP est un modèle de travail commun de développement négocié qui va changer durablement une ville qui a souffert d'un aménagement urbain, disons-le, calamiteux. Pensez donc, son axe principal, l'avenue de l'Europe, a été conçu dans les années 1990, de façon à ne surtout pas pouvoir être emprunté à vélo, alors même que l'adjoint à l'urbanisme de l'époque était écologiste. C'est donc tout ce qui est à repenser, à revoir et nous n'en sommes qu'au début du chemin.

Bref, le rapport qui nous occupe aujourd'hui est la concrétisation d'un engagement durable entre la Métropole et Rillieux la Pape, un engagement pour construire une ville que nous aurons dans 20 ou 30 ans. Et ce rapport ne parle pas que de constructions, de routes et de logements, nous y notons aussi l'engagement d'aider la commune financièrement pour l'extension-rénovation d'un groupe scolaire qui est une des pierres angulaires du projet. En effet, nous le savons fort bien, les vociférations des uns et des autres n'y feront rien, que c'est en misant sur la jeunesse, en visant sur l'éducation, en donnant à chacun les possibilités de vivre, de grandir et de travailler dans nos villes que nous ferons évoluer un territoire et que nous le rendrons plus attractif, digne de la Métropole de Lyon.

Notre groupe votera donc ce rapport, sans arrière-pensée politique et dans un esprit où l'intérêt général prime sur les plaintes, la mauvaise foi et où des hommes et des femmes savent aller au-delà de leur divergence partisane pour faire avancer les dossiers cruciaux et pour cela, monsieur le Président, merci de ne pas avoir prêté l'oreille à tous les oiseaux de mauvais augure et de vouloir avancer dans un intérêt métropolitain sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4224 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Oullins - La Mulatière - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Saulaie - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Participation d'équilibre de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4224. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la zone d'aménagement concerté de La Saulaie et, en l'occurrence, il s'agit de désigner l'aménageur et d'approuver le traité de concession ainsi que la participation d'équilibre de la Métropole à cette opération.

Comme cela a fait l'objet déjà de quelques petits échanges, tout à l'heure entre nous, je voudrais juste rappeler qu'un des grands objectifs de cette opération qui est significative à l'échelle de la Métropole et qui montre, en tout cas, qu'un certain nombre d'opérations d'aménagement sortent de l'hyper-centre de l'agglomération et que nous sommes aujourd'hui en capacité de pouvoir développer des opérations significatives sur des territoires qui sont, d'ores et déjà, très bien desservis et en l'occurrence, c'est le cas, bien évidemment, du secteur de La Saulaie sur Oullins. Un programme qui comprend une surface d'environ 20 hectares, 136 000 m² de surface de plancher qui permettra la production de logements, de locaux tertiaires, d'une polarité commerciale de proximité, d'une offre de locaux d'activités d'hôtellerie et d'équipements et puis aussi et surtout, des équipements publics de superstructures, je pense notamment à l'investissement de la Ville d'Oullins au travers d'une école, d'une crèche et d'un gymnase qui seront réalisés donc par cette dernière.

Et enfin, c'est la SERL qui sera désignée aménageur de cette opération et la Métropole apporte une participation d'équilibre de quasiment 13,5 M€ sur un bilan total d'opérations qui ressort à 77,275 M€. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne sais pas si c'est un symbole ou l'ironie du sort qui fait que cette délibération soit pratiquement la dernière qui soit examinée par notre assemblée en clôture de cette mandature. Mieux vaut tard que jamais devrait-on se réjouir ! Mais c'est plutôt un sentiment contraire qui m'anime aujourd'hui tant j'ai l'impression que nous venons de perdre 18 nouveaux mois dans ce dossier.

Rappelez-vous, la ZAC a été créée en avril 2018, la consultation pour choisir un aménageur a été ouverte en septembre 2018, le choix de cet aménageur était attendu pour le 1^{er} trimestre 2019. Or, nous voilà un an plus tard à quelques encablures de la fin du mandat. Un délai une nouvelle fois anormalement long et encore moins compréhensible quand on sait qu'il n'y avait qu'une seule candidature à examiner ! Ce qui pose, par ailleurs, d'autres questionnements que je ne soulèverai pas ici.

Ce rapport au temps pose inévitablement la question de l'ambition du projet que nous souhaitons pour ce quartier qui, je le rappelle - cela a été dit par monsieur Le Faou - constitue une importante réserve foncière de la Métropole, extrêmement bien desservie, puisque le métro de la Gare d'Oullins arrive pratiquement au milieu de ces friches depuis 2013 et que le quartier est en bordure de la M7, futur boulevard urbain le long du Rhône.

Comme pour l'Anneau des sciences où nous nous retrouvons à débattre en 2020 sur un projet pensé en 1990, voire même avant, il y a plus de 30 ans. Je souhaite pour La Saulaie, que nos exigences en matière environnementale et sociale soient à la hauteur des enjeux de notre temps et des demandes des habitants. Oullins sera au rendez-vous de La Saulaie :

- pour ses habitants qui attendent depuis plus de 15 ans le démarrage de ce chantier,
- pour le développement de la commune déjà très dense et dont le développement passe par la réussite de ce projet,
- pour le territoire métropolitain du sud-ouest lyonnais qui dispose, à moins de 15 minutes du centre d'affaires de la Part-Dieu et du centre-ville de Lyon, de l'opportunité de construire un nouveau quartier moderne et exemplaire.

Mais est-ce que la Métropole de Lyon sera également au rendez-vous de La Saulaie ? J'appelle de mes vœux que la Métropole porte, aux côtés de la ville, une ambition forte et clairement affirmée en matière de végétalisation des espaces, de préservation des sols et de la biodiversité, de développement des énergies propres et de sécurisation des cheminements, que nous soyons à la pointe en matière de méthodes constructives et de nouvelle manière de penser la ville et d'y habiter et non dans la simple répétition de schéma passé, voire dépassé. Construisons un quartier dont nous serons encore fiers dans 40 ou 50 ans et pour lequel nos petits et même arrières petits-enfants nous remercieront.

Aujourd'hui, au-delà de l'aménageur que nous désignons, c'est bien le futur de la Métropole que nous dessinons. Avec La Saulaie, c'est l'aménagement de la porte sud de la Métropole qui s'esquisse de Pierre Bénite à La Mulatière. Vous l'avez dit, par cette délibération, la Métropole engage une opération de 77 M€ avec des investissements publics attendus pour les prochaines années, qui vont sensiblement modifier le paysage urbain.

Pour la Commune d'Oullins, au-delà de la subvention d'équilibre qui figure dans le traité de concession, ce projet représente des investissements à hauteur de 14 M€ avec la création d'une nouvelle école, d'un nouveau gymnase et d'un nouveau pôle petit enfance.

Au-delà de ces investissements, il convient de bien penser l'ancrage de ce projet : d'abord, au niveau local avec le quartier historique existant, aujourd'hui classé en politique de la ville et qui est l'un des plus pauvres de la Métropole au niveau de la moyenne des revenus annuels et avec le reste de la commune, puisque la voie de chemin de fer coupe littéralement le centre-ville de ce quartier en devenir.

Il y a également un ancrage avec la rive gauche du Rhône à aller chercher avec, notamment, la construction d'une passerelle mode doux qui reliera les berges de l'Yzeron au parc de Gerland. La logique du cheminement permettrait, tout à la fois, d'apporter de la cohérence à la ViaRhôna qui traverse actuellement le quartier et de délester le nœud actuel du pont de La Mulatière.

Un autre marqueur de ce projet urbain, initié par mon prédécesseur François-Noël Buffet, est l'implantation d'un Dojo régional. Cet équipement figure dans le schéma régional de développement des équipements sportifs porté par la Région. Il est également soutenu par la Ligue régionale de judo et par la Fédération dont le Président s'est déjà déplacé à Oullins.

Ce projet d'envergure dépasse largement la sphère communale et doit trouver un écho au niveau de la Métropole si on souhaite le voir aboutir. Les prochaines étapes seront déterminantes pour donner le "La" de ce projet :

- d'abord le choix de l'équipe d'urbaniste par laquelle il nous faut être ouvert sur ce qui se fait de meilleur à Lyon mais aussi en France, voire en Europe. Nous avons tout à gagner à prouver que la Métropole de Lyon peut attirer des urbanistes ou des architectes de renom, comme cela s'est déjà fait ailleurs sur d'autres projets métropolitains,

- ensuite la concertation avec les habitants. Un important travail partenarial a déjà été conduit par les équipes de la Métropole et le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Une exposition sur "La fabrique de la Ville" a permis à beaucoup de monde de comprendre les mécanismes qui étaient en jeu. En parallèle, un cahier de recommandations préparé par les habitants et le Conseil citoyen, très actif dans ce quartier, sera remis prochainement à l'aménageur. Le projet se construira bien évidemment avec eux.

Une nouvelle étape commence pour La Saulaie, plus opérationnelle. Puisse-t-elle être placée sous le signe de l'efficacité et de l'intelligence collective au service des générations futures, même si nous savons, hélas, que compte tenu des études et autres procédures, nous ne verrons pas les premières grues avant 2023.

Au mois de juin dernier, et j'en terminerai par-là, des étudiants de l'INSA (Institut national des sciences appliquées) sont venus me présenter leur projet de fin d'études dont le thème était justement La Saulaie. Je vous livre tel quel le titre de leurs travaux : Arc en Saulaie, Sauleil, La Saulidaire, Au pied des Saules. Je ne sais pas quelles notes les différents groupes ont obtenu mais chacun débordait d'imagination et proposait des solutions dont nous pourrions nous inspirer.

Alors, soyons imaginatifs et créatifs pour ce nouveau quartier, mais je ne doute pas que toutes les équipes de la SERL sauront relever tous les défis que j'ai rapidement relevés. Nous voterons évidemment pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous voulez dire un mot monsieur Le Faou ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, quelques mots rapidement sur ce projet. Je pense qu'il est important que tout le monde ait à l'esprit que c'est un projet significatif et important pour la Métropole. Cela fera partie des nouvelles polarités que nous allons développer sur le territoire.

On va évoquer tout à l'heure, dans la délibération suivante, le secteur du Vallon des hôpitaux et, si on regarde un peu l'organisation de notre territoire, on voit qu'aujourd'hui, il se développe le long de cette colonne vertébrale qu'est la ligne B du métro qui part aujourd'hui, bien évidemment de Charpennes et qui aura son aboutissement futur au Vallon des hôpitaux. Le long de cette colonne vertébrale se sont développés un certain nombre de projets significatifs et majeurs pour notre agglomération. Je pense, bien évidemment, au projet Part-Dieu qui est en cours, à la ZAC des Girondins et au développement de Gerland d'une manière plus générale et puis, on voit maintenant ce développement sortir, je dirais de l'hyper-centre de Lyon et franchir un certain nombre de barrières et, notamment, celles du Rhône en l'occurrence et ce qui va nous permettre sur Oullins d'établir ce programme.

Vous l'avez rappelé, madame le Maire, un certain nombre de travaux ont déjà eu lieu, non pas physiquement mais en termes de concertation entre autres avec les cafés de ville qui avaient été mis en œuvre sous l'égide du CAUE et de la Métropole et qui ont permis à un certain nombre de nos concitoyens de participer à l'élaboration de ce projet.

Ensuite, sur la durée, parce que c'est vrai, il a fallu négocier pied à pied avec l'aménageur et il y avait un seul aménageur qui avait répondu à cette consultation et, comme il s'agit quand même d'un bilan global d'opérations de 77 M€, je pense qu'il fallait négocier un petit peu le montant global de cette opération, tant au profit de la Métropole que de la Ville d'Oullins, pour faire en sorte que la participation ensuite d'équilibre des deux collectivités soit, bien évidemment, la plus faible possible pour que nous puissions, à la fois tenir l'équilibre du bilan de cette opération mais, en même temps, faire en sorte que nous puissions porter des objectifs ambitieux pour la mise en œuvre de ce projet.

Donc je ne doute pas que maintenant, nous allons pouvoir, dès que cette délibération sera votée, rentrer dans une phase, je dirais active de mise en œuvre du projet. Vous l'avez rappelé, les grues ou les chantiers ne démarreront pas avant 2022-2023. Donc, nous avons encore un petit temps de concertation, d'élaboration et de finalisation du projet en lien avec l'aménageur qui est devant nous et il faut que nous portions tous collectivement une ambition forte pour ce projet et que nous soyons aussi vigilants, notamment dans la sélection de l'équipe d'architectes en chef urbanistes et que nous nous donnions aussi un certain nombre d'ambitions en la matière pour que nous puissions porter un projet qui montre une nouvelle façon d'aménager des secteurs qui ont connu des transitions importantes ces dernières années et c'est toute l'ambition qu'on peut se donner sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4225 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Secteur Béraudier - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4225. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° 2020-4225 concerne toujours une opération d'aménagement et toujours je dirais, le long de cette colonne vertébrale de la Métropole que constitue la ligne B du métro et donc, là en l'occurrence, il s'agit de la ZAC de la Part-Dieu, la ZAC Part-Dieu Ouest et c'est une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en vue d'acquisition foncière. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, je pourrais profiter de cette délibération pour dire tout l'intérêt du projet Part-Dieu, le cœur de notre Métropole, le long de cette colonne vertébrale qu'évoquait Michel Le Faou.

Je pourrais rappeler, par exemple, la restructuration de la place Béraudier, le projet de tour To-Lyon, la construction de Sillex 1 et 2, le développement des espaces verts, la transformation de la gare de la Part-Dieu ou encore du centre commercial avec la reconquête du toit terrasse ou encore les projets à la place de l'ancien siège de la Caisse d'épargne, et bien d'autres transformations qui feront de la Part-Dieu un grand quartier d'affaires, qu'il est déjà, mais aussi un grand quartier à vivre, ce qu'il n'est pas encore forcément.

Mais je voudrais en fait profiter de cette délibération pour souligner un autre élément conducteur et essentiel du projet Part-Dieu, qui est celui de la cohabitation entre les différents modes de déplacements.

On voit ici ou là, certains penser la ville comme un mode de confrontation permanente d'un mode de déplacement contre les autres. Certains vont même parfois tenter de nous faire vendre du REV (réseau express vélo) pour cela.

Pourtant, la ville ne peut pas se construire les uns contre les autres. On a toujours et encore besoin et des transports en commun et des voitures et des vélos et de la marche à pied.

La ville évolue, le comportement de ses habitants aussi et notre Métropole accompagne et a toujours su accompagner et parfois même anticiper ces évolutions et ce, depuis toujours avec les projets de l'Anneau des sciences, M6/M7, etc. Je le vois aussi dans le développement des itinéraires cyclables, de l'aménagement de certains espaces pour améliorer le cheminement des piétons, comme nous l'avons fait, il n'y a pas très longtemps, cours Vitton, par exemple, après bien des discussions et parfois même bien des désaccords.

En somme, on arrive maintenant à faire cohabiter plutôt bien les piétons, vélos, voitures et transports en commun. Et en fait, l'absolutisme des uns, même s'ils sont très bien organisés et très présents sur les réseaux sociaux, contre les autres, n'est pas vraiment ce qu'attendent nos concitoyens.

Alors, monsieur le Président, des élections se profilent. Je ne veux pas faire une grande déclaration mais on peut peut-être tirer une conclusion du mandat qui, je crois, sera partagée par tous. Il peut être bon de rappeler que les élus sont là pour défendre l'intérêt général et que cet intérêt général, ce n'est pas forcément la compilation, l'addition des intérêts particuliers et encore moins de défendre, de monter les intérêts des uns contre ceux des autres, bref, ajouter un peu de projets qui rassemblent en ces temps où on manque cruellement de rassemblement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4226 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Genis Laval - Aménagement des voies desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4226. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Cette fois-ci nous arrivons bien à Saint Genis Laval et il s'agit donc du projet d'aménagement des voiries de desserte du Vallon des hôpitaux et du futur terminus du métro B sur le secteur et en l'occurrence, il s'agit-là d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

Je rappelle que la ligne B du métro construite actuellement par le SYTRAL sera livrée en 2023, qu'elle accueillera bien évidemment un pôle d'échanges multimodal et qu'il faut aussi réaliser un certain nombre de voiries pour irriguer ce secteur et ce pôle d'échanges multimodal et donc, pour cela, individualiser les autorisations de programme pour pouvoir les mettre en œuvre. Donc, un avis favorable de la commission a été donné pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour madame la Conseillère Millet. C'est la dernière, non ? Je sens votre émotion ! Allez-y !

Mme la Conseillère MILLET : Et oui ! Monsieur le Président, chers collègues, afin de ne pas être ridicule en société, il faut absolument savoir reconnaître une autoroute urbaine de l'Anneau des sciences. À première vue, tout les distingue l'un de l'autre. Une autoroute génère du trafic, un flux continu de véhicules, des rejets de CO₂. Un Anneau des sciences ! Mais avec un peu d'entraînement, on peut y arriver alors, mais alors seulement, nous ne serons plus celui dont on rit en disant : "Ha, ha, ha, mais mon cher ami, ma chère amie, l'Anneau des sciences sera exempt de pollution" ou encore "les tunnels ne rejettent pas du CO₂ mais des bulles d'atomes, appelées dioxyde de carbone." Mais comment faire direz-vous ? Mais c'est très simple, regardez bien ! L'Anneau des sciences est le nom *greenwashé* d'une autoroute urbaine et cette autoroute urbaine est rebaptisée Anneau des sciences ! Étonnant non !

J'espère, monsieur le Président, chers collègues, que vous me pardonneriez ce "pâle pastiche" inspiré de Pierre Desproges intitulé "Savoir reconnaître une autoroute urbaine de l'Anneau des sciences", pastiche inspiré après la lecture des communiqués de presse, vantant un ADS (Anneau des sciences) propre et des programmes vantant ce magnifique oxymore "autoroute verte". Bien sûr, on pourrait, on pourra ou on me reprochera mon évolution sur ce sujet, mais beaucoup dans cette assemblée ont infléchi leur position et révisé leur certitude face à l'urgence climatique qui nous oblige.

D'ailleurs, par ailleurs, de grands projets autoroutiers ont été abandonnés sur notre territoire comme celui de l'A45 après pourtant avoir été longtemps soutenu et j'assume parfaitement et complètement cette évolution.

Mais revenons à cette délibération qui étudie la desserte du Vallon des hôpitaux avec le prolongement de l'avenue de Gadagne. Personnellement, j'y vois aussi l'impact collatéral qu'aura l'Anneau des sciences sur nos communes. L'Anneau des sciences, pfft...! Je peux aligner des chiffres vous expliquant qu'il n'est vraiment pas sérieux d'envisager de faire circuler plus de 11 000 véhicules par jour sur cette voirie, qu'imaginer ces voitures traversant une partie de la ville sera un désastre, que cela créera des bouchons comme à Oullins aujourd'hui, que les bus s'englueront dans le flot des voitures traboulant des communes voisines et bien d'autres !

Pourtant des solutions plus en rapport avec notre époque soucieuse de l'environnement existent et ce n'est pas la première fois que je les partage avec vous, voici donc un énième rappel. Nous avons l'opportunité d'envisager aujourd'hui le prolongement de l'avenue traversante du Vallon des hôpitaux en site propre, une avenue alliant transports en commun, pistes cyclables bidirectionnelles et de larges trottoirs pour favoriser l'accès piéton, un projet modes actifs.

Nous avons l'opportunité d'inscrire le métro à Saint Genis Laval au sein d'un maillage territorial, composé du réseau express métropolitain dont le projet RER sud et des moyens de transport propres qui donneront de réelles alternatives à la voiture, voitures qui pourront rester en sécurité dans les parcs-relais car, pour aller le plus rapidement possible d'un point A à un point B au moindre coût et avec la plus faible empreinte écologique, ce n'est clairement pas avec l'Anneau des sciences.

Pour cette dernière intervention en Conseil métropolitain, pas de chant donc, même si certains le regretteront mais j'espère avoir, chers collègues, une nouvelle fois attiré votre attention, car j'ai eu le plaisir de parler d'un sujet qui m'est cher puisqu'il concerne non seulement notre Métropole mais aussi une commune que j'aime particulièrement, la mienne, Saint Genis Laval. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, alors François-Noël Buffet a fait référence à Nougaro tout à l'heure, moi j'ai un refrain, en écoutant notre collègue, qui me vient en tête, c'est "Paroles, paroles, paroles". C'est une chanson de Dalida qui résonne à mes oreilles, quand j'entends la position de notre collègue. Moi, je ne vais pas la chanter parce que je ne voudrais pas déclencher quelques intempéries supplémentaires mais il me semble bien qu'il y ait un décalage fort entre les positions de certains élus à un instant T, et leurs discours quelques mois plus tard aujourd'hui, comme par hasard en pleine période électorale, une période où tous les moyens sont bons, comme celui de chanter ou de changer subitement de position et d'avis.

Sur une note plus sérieuse à l'origine, je reviendrai sur l'objet de cette délibération, le projet de Vallon des hôpitaux qui reposait sur le constat qu'il fallait développer cette réserve foncière aux portes de l'agglomération lyonnaise, tel que le prévoyait le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Ce site n'accueillait à la base que des patients ou des personnels soignants des Hospices civils de Lyon (HCL) et des entreprises aussi accessoirement circulant en voiture ou en transport en commun, assez peu à l'heure actuelle.

L'objectif inhérent au projet est donc de faire de ce site, essentiellement et historiquement tourné vers la fonction hospitalière, un lieu de vie alliant habitat, espaces naturels, infrastructures pour tous modes de déplacements comme les bus, le covoiturage, avec de vrais espaces qualitatifs dédiés aux modes doux et aux piétons.

Suite aux nombreux échanges tout récents encore, à la période de concertation récente aussi, aux différentes sessions de travail entre les élus, les partenaires et les habitants, nous aboutissons aux points suivants, et l'enquête publique qui se déroulera au printemps permettra de recueillir les avis de tous, et pas seulement de quelques-uns. Nous aboutissons à :

- la création d'un quartier durable pour la Métropole à l'instar du quartier de La Saulaie que je salue, pour les habitants, où les espaces boisés sont préservés, de même que la mémoire des lieux pour le secteur de Saint Eugénie. Ce quartier durable verra la création d'un grand parc paysager métropolitain ouvert à tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, de plus de 20 ha, aux confins de trois communes : Saint Genis Laval, Oullins et Pierre Bénite, avec des liaisons piétonnes et cyclables pour relier entre eux les différents quartiers et mettre en réseau

les espaces verts, c'est ce qui est déjà inclus dans le projet donc, ce qui est demandé aujourd'hui, c'est le déroulement du projet déjà effectif,

- et également un accompagnement pragmatique, qui a été fait pas à pas avec l'ensemble des services du SYTRAL, des HCL et avec la Métropole, dans un vrai projet partenarial et je tiens à remercier chaleureusement les acteurs, les élus, Michel Le Faou qui nous a accompagnés et l'ensemble des services de ses partenaires qui ont permis de faire évoluer le projet dans un sens encore plus durable qu'il ne l'était à l'origine,

- et c'est bien sûr aussi un futur pôle multimodal avec des orientations de développement durable et de transition énergétique extrêmement marquées.

Tout cela porté par un soutien constant de la part du Conseil métropolitain et un vote récent encore à l'unanimité du Conseil municipal de Saint Genis Laval.

Mais, depuis quelques temps, des prises de position marquées émergent contre certains points de ce projet du Vallon des hôpitaux pourtant unanimement voté ici et à Saint Genis Laval. Ces voix s'élèvent notamment contre deux points :

- l'Anneau des sciences mais moi je suis de ceux qui attendent aussi que l'enquête publique puisse nous permettre de recueillir les avis de tous et pas seulement les comptes, c'est-à-dire que l'on mette aussi autour de la table l'ensemble du secteur économique, des usagers des HCL, des praticiens, des visiteurs des malades mais cela est une autre histoire, c'est encore à écrire au niveau d'une enquête publique,

- et un deuxième point, l'avenue de Gadagne qui, tout d'un coup, deviendrait une autoroute à ciel ouvert, comme j'ai pu l'entendre. Là, de la même façon, le Vallon des hôpitaux sera soumis à enquête publique au printemps prochain, qui permettra à tout un chacun, à l'ensemble des citoyens concernés de se faire une idée sur ce qui est déjà inscrit, ce que nous avons inscrit ensemble sur ce projet du Vallon des hôpitaux et de recueillir l'avis de l'ensemble.

Alors je rappellerai quelques termes, cette voie qui est structurante parce qu'aujourd'hui, je veux dire que l'ensemble de l'agglomération et de notre commune, j'ai remarqué que les bus ne volaient pas, pas plus que les voitures qui font du covoiturage et que l'ensemble des usagers qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer, pour un certain nombre de raisons. Je crois que nous devons tous être plutôt dans la complémentarité des modes de déplacements que dans les oppositions des modes de déplacements, monsieur Quiniou nous avait fait une belle intervention la dernière fois.

Donc cette voie structurante est située entre l'avenue Georges Clemenceau et le futur pôle multimodal. Pourquoi alors construire un parking-relais de 900 places s'il n'y a pas de voirie pour y aller ? Elle est inscrite sur le PLU-H depuis des décennies et a été pensée aujourd'hui pour :

- favoriser le développement urbain du cœur du vallon,
- développer une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère,
- maîtriser les flux de circulation pour accéder au parking du pôle multimodal en transports en commun, en covoiturage et tous les modes de transports.

Elle a d'emblée été imaginée dans une logique de développement des mobilités douces et d'espaces afin de soulager le centre-ville, les mêmes qui réclament des espaces dans le centre-ville qui est aujourd'hui, comme la Grande rue d'Oullins, engluée par un trafic de transit, les mêmes ne veulent pas de nouvelles voiries pour éviter le centre-ville. C'est bien une nécessité aujourd'hui, de désengorger notre centre-ville, pour redonner justement de la place aux modes doux et apaiser le centre-bourg, que nous souhaitons redécider dans l'année qui vient, avec l'opportunité de l'arrivée du métro qui va alléger aussi notre centre-ville.

Cette voie a toujours fait l'objet d'un accord unanime -comme le PLU-H voté récemment- au sein du Conseil municipal, à l'unanimité du Conseil municipal. Pas une voix n'a manqué. Cela n'avait suscité aucun commentaire, pas plus que lors des concertations publiques et était même attendu favorablement par l'ensemble des Saint-Genois et je dirais même de certains habitants de nos communes voisines qui ont aussi besoin de se déplacer.

Mais maintenant, le vent électoral souffle et amène certains d'entre nous à employer d'autres mots, encore des mots, toujours des mots. Il s'agit donc aujourd'hui d'être clair :

- une partie de l'avenue de Gadagne a été réalisée déjà sur notre commune depuis 2001. Au-delà des caricatures qui ont pu en être faites, cette avenue prend effectivement une allure autoroutière. Elle a la forme d'une rue à deux voies largement plantées par la Métropole d'ailleurs qui fait des efforts considérables sur ce sujet, avec des trottoirs conséquents et une piste cyclable que j'ai pu faire réaliser, dès le début du mandat, sur toute la longueur. Vous voyez le caractère autoroutier de l'avenue de Gadagne qui sera reconduite pour la partie de Gadagne "est",

- la Ville de Saint Genis Laval a toujours été engagée sur les déplacements en modes doux en passant de 0 km de pistes et de cheminements doux, à plus de 20 km aujourd'hui.

Aussi, c'est avec constance que nous nous positionnons en faveur de ce quartier :

- un quartier où les déplacements durables et les modes doux ont pris une large place dès le départ,

- un quartier où nous avons insisté au cours des débats pour que les transports en commun et la transition énergétique soient des composantes essentielles de ce projet, comme le secteur de La Saulaie avec une vraie colonne vertébrale qu'est le prolongement de la ligne B, avec un nouveau terminus que j'espère provisoire pour aller jusqu'à l'A450, puisque les études ont déjà été financées et votées par le SYTRAL et ont démarré,

- et enfin, un quartier où nous continuerons d'insister sur l'un des intérêts du Vallon des hôpitaux, celui de constituer un territoire d'expérimentation, sur la ville intelligente, madame Pouzergue comme pour La Saulaie, sur la transition écologique et sur un aspect extrêmement important pour nous tous sur le développement des sciences du vivant.

Aussi, notre intergroupe maintient son cap, s'oppose aux "paroles semées au vent" et votera favorablement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, vous voulez dire un mot aussi, sur les chansons ?

M. le Conseiller COCHET : Je ne veux pas rentrer dans le débat municipal parce qu'il y a des moments où j'ai l'impression d'être dans un débat municipal.

Je voudrais juste faire remarquer, suite à l'intervention que j'ai faite tout à l'heure, que si notre groupe s'en va, il n'y a plus de quorum. Je trouve quand même assez étonnant et même désobligeant, pas vis-à-vis des différents élus que nous sommes, mais un certain nombre de gens qui aujourd'hui sollicitent le suffrage des électeurs et qui ne sont pas présents à la dernière séance, je trouve que c'est tout simplement la moindre des choses et que c'est une incorrection totale vis-à-vis des électeurs.

Donc bien sûr, comme nous l'avons dit, nous allons rester parce qu'il est hors de question bien sûr d'interrompre les travaux, mais je pense que tout un chacun qui aujourd'hui fait des déclarations d'amour à tous les habitants de la Métropole, et bien il faudrait d'abord qu'il fasse une déclaration d'amour à ceux qui ont l'honneur de siéger dans cette instance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Monsieur le Faou, vous vouliez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, juste dire rapidement et en complément, suite aux deux interventions de nos deux collègues, je pense que sur ce sujet-là, il ne faut pas confondre les deux sujets. Il y a certes un sujet d'ADS mais il y a surtout, ce qui est l'objet de notre délibération, la mise en accessibilité du futur pôle d'échanges multimodal du terminus de la ligne B du métro et c'est ce qui occupe sur cette délibération et je pense que, quoi qu'il arrive, il faudra bien que l'on mette en accessibilité ce pôle d'échanges multimodal.

Je rappellerai juste que, dans le projet pour la mise en accessibilité du site, il est prévu 2,4 km de voie en modes doux, la réalisation d'une esplanade piétonne de 5 000 m², la plantation de quasiment 800 arbres le long du tracé et sur les périmètres adjacents et enfin, la réalisation aussi d'espaces verts complémentaires qui vont venir agrémenter le futur pôle d'échanges multimodal. Et puis tous les cheminements qui vont se réaliser le long des voiries qui permettront, à tout un chacun demain, de rejoindre ce pôle d'échanges multimodal et sans être dans une opposition des modes de déplacements mais plutôt dans une synergie des modes de déplacements, que l'on y aille à pied, en voiture, en vélo ou en bus éventuellement.

Donc, voilà l'objectif de ce projet, c'est de faire en sorte que demain, l'ensemble de nos concitoyens puissent utiliser dans les meilleures conditions possibles, ce pôle d'échanges multimodal et que l'on puisse, par là-même, effectuer un report modal sur le métro pour pouvoir se rendre sur le centre de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. Madame Millet, c'était votre dernière intervention, je sais que vous êtes passionnée de chansons, de chansons françaises. Je sais qu'ici beaucoup de Conseillers y vont de leur poésie, monsieur Berthilier, pas cette fois, et comme il y a eu une belle passe d'arme entre monsieur Crimier et madame Millet en fait, qui était dans le sujet mais aussi, comme le disait monsieur Cochet, au plus près des Municipales, je voudrais vous livrer juste la dernière strophe de cette belle chanson : "*Paroles, paroles*" qui vous permettra de prendre de la hauteur et qui dit : "*Les mots tendres enrobés de douceur se posent sur ma bouche mais jamais sur mon cœur*", ce qui nous permettra de prendre de la distance !

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4229 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 7° - Pré Gaudry - Gerland - Approbation du programme de travaux - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4229. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, donc une délibération concernant une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon dans le cadre de la réalisation du programme sur Pré Gaudry. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4230 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4230. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, donc une délibération importante et qui est en lien avec une des actions significatives que vous avez souhaitée mettre en œuvre, sous votre mandature, qui concerne plus précisément l'urbanisme transitoire et donc la façon dont nous pouvons occuper, de façon temporaire, un certain nombre de biens dont nous sommes propriétaires pour éviter tout mésusage de ces biens dans le temps et permettre aussi à des initiatives, soit associatives, soit économiques de permettre leur émergence sur ces sites-là et donc l'objectif de cette délibération, c'est une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour ce programme d'urbanisme transitoire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Le groupe Centre démocrate vous offre deux minutes, intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Desbos. Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, II - Sites identifiés, il convient de lire :

"2 bâtiments dans le parc Blandan à Lyon 7°"

au lieu de :

"2 bâtiments dans le parc Bandan à Lyon 7°".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2020-4231 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1er - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Pentes de la Croix-Rousse - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4231. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, donc la dernière délibération de la mandature qui concerne la Ville de Lyon et, plus précisément, le 1^{er} arrondissement. Cette délibération est en lien avec l'aboutissement du processus de transformation de l'ancienne ZPPAUP qui était la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, en vue de sa transformation en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine des pentes de la Croix-Rousse.

C'est un processus qui fut relativement long parce qu'il a démarré sous la précédente mandature en toute fin de précédente mandature et donc il y a eu tout un processus de révision de cette ZPPAUP en AVAP qui s'est réalisé quasiment concomitamment à celui du PLU-H et donc, la délibération en question a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus. Cette délibération porte donc, comme l'a exprimé monsieur Le Faou, sur la révision de la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse qui doit permettre la création de l'AVAP.

Durant l'enquête publique, de nombreux habitants et habitantes, de nombreux collectifs également dont la Fabrique de la ville ou bien Sauvons la Croix-Rousse, ont fait part d'observations et de propositions, observations recueillies et analysées par madame la commissaire-enquêteur. Une commissaire-enquêteur qui m'a d'ailleurs également auditionnée en tant que Maire d'arrondissement et j'ai pu aborder avec elle, notamment trois points :

- le premier point porte sur le secteur remarquable que constitue l'amphithéâtre des Trois Gaules, l'ancienne école nationale des Beaux-Arts et l'église du Bon Pasteur. Aucune de ces trois parties ne peut être dissociée du tout que forme cet ensemble remarquable et j'ai bien noté d'ailleurs que l'église du Bon Pasteur avait été réintégrée dans le périmètre de l'AVAP est c'est donc une bonne chose.

Je considère, toutefois, que l'ensemble du site n'est pas suffisamment protégé, n'est pas suffisamment mis à l'abri des lobbys immobiliers et financiers et j'attends donc davantage en termes de protection de la part du plan local d'urbanisme et d'habitat et de la part de l'AVAP ;

- le deuxième point que nous avons abordé avec la commissaire-enquêteur concerne la parcelle à l'angle du Bon Pasteur et de la Montée Allouche. Nous devons sanctuariser et je ne peux pas dire moins après avoir évoqué l'amphithéâtre des Trois Gaules, nous devons sanctuariser cet espace, comme un espace végétal et naturel sans présence de bâti.

Je vous signale également que la Mairie du 1^{er} a tenté une action en justice qui est en cours contre la Ville de Lyon au sujet de la vente de cette parcelle. Les Pentes de la Croix-Rousse sont un des quartiers les plus denses d'Europe. Les Pentes de la Croix-Rousse ont besoin de la présence d'eau de surface, ont besoin de la présence de végétal, à la fois, pour proposer des îlots de fraîcheur aux habitantes et habitants en proximité mais aussi pour protéger et préserver la biodiversité.

Nous devons donc préserver des espaces végétaux pour permettre notamment le plan de protection et de préservation de la biodiversité dans lequel la Mairie du 1^{er} arrondissement est particulièrement impliquée mais de plus en plus, également, les espaces verts de la Ville de Lyon et les services de la Métropole et je vous en remercie.

Et donc, nous avons besoin de protéger nos espaces verts pour pouvoir mener à bien ce plan de protection et la biodiversité. Je regrette également que la future AVAP ne permette pas plus la végétalisation d'un certain nombre de toits et notamment, là je parle du bâti ancien ;

- le troisième point que nous avons abordé avec la commissaire-enquêteur concerne l'élargissement du périmètre à quelques rues, à l'ouest de la zone protégée, ceci pour permettre la protection du bâtiment des bains-douches et du lavoir, de l'école maternelle et élémentaire Victor Hugo et de la salle Paul Garcin.

On a protégé le patrimoine remarquable de Villeurbanne, par exemple, du début du XX^e siècle, je souhaiterais en tant que Maire d'arrondissement, encore pour quelques semaines, que ce patrimoine remarquable du début du XX^e siècle des Pentès de la Croix-Rousse soit également protégé par l'AVAP.

Je tiens à signaler que l'architecte des bâtiments de France soutient également cette requête et également la commissaire-enquêteur, puisque c'est une des réserves qu'elle a émise au sujet de l'AVAP telle que vous la proposez.

Un autre point qui a été abordé et soulevé par les habitants pendant la procédure d'enquête publique, est le souhait que l'AVAP accompagne la transition énergétique des Pentès de la Croix-Rousse.

Or, c'est l'inverse qui risque de se produire, c'est-à-dire que l'AVAP, non seulement ne va pas accompagner cette transition énergétique mais va l'empêcher, puisque rien n'est permis sur la rénovation thermique du bâti ancien. Et là, nous avons un vrai problème devant nous où il faut encore le travailler.

Alors, pour toutes ces raisons, monsieur le Président, je ne pourrai pas voter ce projet de délibération et je préfère vous demander de retirer ce projet, afin qu'il soit possible encore de le travailler en concertation avec les collectifs citoyens et habitants.

Et pour terminer pleinement mon propos, je voudrais dire que je suis un peu surprise que la réserve posée par la Mairie d'arrondissement lors de la dernière réunion qui concernait l'AVAP à la Métropole, où madame Laurence Boffet qui est justement élue et qui me représentait et qui est élue à la concertation sur le 1^{er} arrondissement, a émis formellement une réserve de la Mairie du 1^{er} et cette réserve portait sur le périmètre.

Je suis étonnée que cette délibération ne mentionne pas la réserve de la Mairie du 1^{er} arrondissement et je pense donc qu'il y a un défaut d'information des élus qui siègent dans cette assemblée. Pour moi, il y a également un problème là donc de forme, donc c'est aussi pour cette raison que je vous demande de retirer ce rapport, parce que j'estime que le point de vue de la Mairie du 1^{er} arrondissement n'est pas rapporté dans cette délibération comme il se doit. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a indiqué Michel Le Faou et madame le Maire du 1^{er}, l'AVAP est là pour protéger notre paysage architectural et paysager, qui est une véritable richesse, face, entre autres, à l'uniformisation de notre cœur de ville.

Rappelons que la ZPPAUP créée en 1994, a été créée suite à des dynamiques d'habitantes et vous savez combien cela a compté entre autres, pour une personne qui s'appelle Gille Buna et qui a siégé sur ces bancs.

Si les professionnels, les agents dans les collectivités de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon mais aussi à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) dont l'architecte des bâtiments de France, jouent un rôle essentiel, il convient du point de vue des écologistes, d'ajuster certains points que nous ne partageons pas dans cette délibération que je présenterai sous forme de deux enjeux différents :

- le premier enjeu c'est que, face aux besoins de sobriété énergétique et de fraîcheur, de notre point de vue, il n'est désormais pas responsable d'interdire les isolations par l'extérieur sur des bâtiments sans intérêt patrimonial, non canuts. Il y a une limite technique qui est de 3 cm, et après avoir discuté avec différents architectes et entre autres l'ABF (Architectes des bâtiments de France), nous ne comprenons pas pourquoi, il n'y a pas plus de souplesse.

Le deuxième point qui est lié à la fraîcheur, c'est la possibilité de végétaliser les toits-terrasses. Alors, il semblerait que ce soit possible sur les bâtiments publics dont les écoles. C'était notre réserve. On m'a dit, en aparté, que c'était possible. Donc, je souhaite si c'est encore possible malgré le fait que ce soit notre dernière séance, qu'après ceci me soit confirmé ;

- le deuxième enjeu, c'est qu'au regard de la densité du 1^{er} arrondissement, il est irréaliste d'envisager, d'empiler de la ville sur la ville sans aucune capacité de création de nouveaux espaces publics pour jouer, partager, respirer et sans même avoir la possibilité d'y adjoindre des services. C'est pourquoi, les deux légères, entre guillemets, "modifications" qui concernent l'angle Allouche-Bon Pasteur qu'a pointées madame le Maire et le peu d'encadrement du contour Eglise du Bon Pasteur/amphithéâtre des Trois Gaules, nous semblent inutiles, voire incertaines et c'est pour cela que nous voterons contre ces modifications. Les élus écologistes aimeraient vraiment en fait que quelques semaines soient attendues. Dans quelques semaines, il y aura des nouveaux responsables

et à la Ville, et en arrondissement et à la Métropole et que ceux-ci ne donnent pas lieu à nouveau à un débat puisqu'il y a bien eu une concertation dans le 1^{er} arrondissement, ce n'est pas le souci. Le souci, c'est que ce n'est pas en phase avec les enjeux du moment, des habitants qui veulent bien faire et là je milite vraiment sur cette question de l'isolation thermique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci monsieur le Président, cette délibération propose d'adopter la révision de la ZPPAUP des Pentès de la Croix-Rousse et sa transformation en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. La procédure a été initiée en 2013 et a suivi une concertation préalable, la mise en place de la commission locale, l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture et une enquête publique ayant recueilli 113 observations. L'avis favorable de la commissaire-enquêteur était assorti de quatre réserves. Trois réserves ont été levées par ajout d'un espace vert remarquable, de cônes de vue supplémentaires et par l'approbation récente du PLU-H. La quatrième réserve concernait la modification du périmètre et n'a pas été retenue.

Il est vrai que l'on aurait pu ajuster le périmètre à l'ouest qui, à ce moment-là, intégrait du bâti du XX^e, l'école Victor Hugo, la salle Garcin et la barre des années 60. Ce patrimoine ne présentant pas les mêmes caractéristiques et d'autres protections existantes, je pense que le choix de maintenir le périmètre initial peut s'admettre. La qualité et l'identité du patrimoine des Pentès ont conduit à définir quatre orientations :

- révéler la variété du patrimoine,
- intégrer les préoccupations environnementales actuelles,
- promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans les projets,
- et permettre les adaptations à la vie contemporaine.

Je voudrais insister sur cette dernière orientation. Les Pentès de la Croix-Rousse ne doivent pas être un musée, un quartier pour touristes venus découvrir un site et une histoire continue de l'Antiquité au XX^e siècle. Les Pentès doivent rester un quartier où vivent des habitants, des familles, un quartier avec des commerces, des artisans, des services. Le bâti, les espaces publics doivent tenir compte des besoins d'une population actuelle et le quartier doit pouvoir s'équiper des structures nécessaires à la vie contemporaine. Et il faut donc admettre le besoin des résidents de participer aux définitions et constructions du futur dans le respect de l'histoire et du patrimoine.

Alors, monsieur le Président, je crois que c'est la dernière intervention de cette séance et de cette mandature, hors la réponse de monsieur le Vice-Président et votre envoi de fin de séance. Peut-être que cette dernière proposition pourrait servir aussi d'inspiration pour les campagnes qui s'annoncent et pour une prochaine mandature. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, quelques mots en réponse aux différentes interventions. Déjà, je dirai un peu plus sur les aspects techniques de l'AVAP en tant que telle et les interrogations qui ont été proposées par les uns et les autres, et je pense notamment à la question de la performance énergétique du bâti existant, à la question donc de l'apport ou non d'isolant en façades extérieures, la question aussi de la végétalisation. Et il y a eu une autre question qui avait été posée, notamment par un certain nombre d'habitants qui était aussi la question des panneaux photovoltaïques et la capacité à pouvoir installer des panneaux photovoltaïques sur certaines toitures.

Moi, je pense qu'il faut quand même rappeler un peu le contexte de ce dossier, l'objectif initial était la transformation de la ZPPAUP en AVAP qui est rendue obligatoire aux collectivités dans le cadre de l'évolution d'un certain nombre de dispositions législatives qui sont intervenues il y a, d'ores et déjà, quelques années.

Le fondement même de cette transformation, c'est une transformation de la ZPPAUP existante en AVAP à périmètre constant, c'était le fondement du lancement du processus de transformation. Ce processus de transformation de ZPPAUP en AVAP, nous ne le réalisons pas ici, tous seuls dans notre coin.

Tout ceci est, bien évidemment, réalisé sous l'égide et en co-conduite avec les services de l'État et y compris avec la présence des représentants de l'État local dans les différentes instances de pilotage de cette transformation au niveau de la commission locale de l'AVAP, avec soit la présence du Préfet du Rhône ou du Préfet Secrétaire général qui co-préside avec le Président de la Métropole cette commission. C'est une co-présidence *intitut personae*, ce qui montre bien l'engagement, à la fois, de la Métropole et de l'État sur ce sujet-là.

Ces sujets-là ont été, bien évidemment, travaillés en étroite collaboration avec l'ensemble des services de l'État concernés. Je pense notamment à la DRAC et à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, ce qu'on appelle les Architectes des bâtiments de France et puis, bien évidemment les collectivités tant la Métropole de Lyon que la Ville de Lyon.

Sur le sujet et donc pour ceux qui connaissent un petit peu la procédure de l'AVAP, donc il y a eu une identification de l'ensemble du bâti du territoire des Pentes de la Croix-Rousse. On a identifié et classifié un peu plus de 1 300 bâtiments et ces 1 300 bâtiments sont rentrés dans une classification, ce qu'on appelle C1, C2, C3 et C4, qui correspond à l'intérêt patrimonial du bâti au regard de l'histoire et du patrimoine des Pentes de la Croix-Rousse.

Il est vrai que sur les bâtiments qui présentent le plus grand intérêt patrimonial, ceux qui sont classés en C1 et C2, soit pour des natures je dirai liées à l'histoire des Pentes de la Croix-Rousse, soit liées à la composition architecturale des façades, je dirai à l'écriture architecturale de ces bâtiments.

Pour ces bâtiments-là, il n'est pas possible de rajouter un isolant extérieur hormis un isolant qui ne dépasserait pas une épaisseur de 3 cm et il existe, aujourd'hui, un certain nombre d'isolants qui apportent des performances énergétiques significatives, quand bien même, ils soient d'une épaisseur faible et on a, d'ores et déjà, réalisé un certain nombre de travaux mettant en œuvre ces isolants. Je pense notamment dans le cadre de la rénovation du patrimoine Tony Garnier, rénovation qu'est en train de réaliser, par exemple, Grand Lyon habitat sur certains secteurs de notre agglomération. Donc, on sait apporter de la performance énergétique, y compris sur du patrimoine existant ayant une grande valeur et sans dénaturer, je dirai, l'image architecturale initiale et c'était un des objectifs de cette étude.

En complément, lors du processus de transformation, nous avons fait en sorte que cela soit étayé par une étude thermique type correspondant, je dirai, à la majeure partie des cas que l'on rencontre sur les Pentes de la Croix-Rousse et donc, cette étude thermique a été réalisée en lien avec un cabinet d'architecte du patrimoine et des spécialistes de la thermique du bâtiment pour définir quelles devraient être demain les prescriptions en la matière pour faire en sorte que l'on préserve la nature du bâti et qu'en même temps, on puisse lui permettre d'accéder à une performance énergétique. Donc, il y a eu tout ce travail de fond qui a été fait et je pense que l'on est complètement en situation de pouvoir répondre aux enjeux de demain.

Sur la question des toitures et notamment du verdissement des toitures ou de l'installation des panneaux photovoltaïques, cela n'est pas permis sur les immeubles ayant le caractère patrimonial le plus marqué. Donc, ceux qui sont en C1 et C2 mais c'est un nombre quand même restreint d'immeubles sur tout le périmètre de l'AVAP. Par contre, ceux qui sont en C3 et C4 peuvent, bien évidemment, s'adapter en la matière, sous réserve, bien évidemment, de l'accord de l'Architecte des bâtiments de France parce que l'ensemble du périmètre de l'AVAP est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France, lorsqu'une autorisation d'urbanisme est déposée.

Voilà un petit peu les réponses sur le plan technique. Ensuite, sur les réserves qui ont été portées suite à l'enquête publique et au rapport réalisé par madame la commissaire-enquêteur, donc quatre réserves avaient été mentionnées : trois ont été levées et ont été intégrées dans le dossier définitif de transformation de la ZPPAUP en AVAP. L'une d'entre elles ne l'a pas été parce qu'elle portait sur la question de l'extension du périmètre mais elle ne pouvait pas l'être parce qu'on était, dès le départ, dans une transformation à périmètre constant, à périmètre identique et donc, il n'était pas question que l'on sorte de ce périmètre parce que, y compris les bâtiments que l'on allait chercher en dehors de ce périmètre, ne concerne pas la même période historique de Lyon. On est dans une autre période ; c'est la période du XX^e qui ne concerne pas du tout le patrimoine canuts qui est bien antérieur.

Et, donc pour des raisons, je dirai de principe, de forme sur l'organisation même du processus de transformation, nous ne pouvions pas sortir de ce périmètre-là et donc, ce qui a conduit, y compris la commission locale de l'AVAP, sous l'égide du Préfet à faire en sorte que nous restions à périmètre constant. Et donc, c'est l'objet de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui et qui doit permettre cette traduction-là et qui vient en complément, bien évidemment, de l'approbation du PLU-H qui lui-même intègre dans ces différents outils, des instruments de protection sur les Pentes de la Croix-Rousse, avec des périmètres d'intérêts patrimoniaux et avec, bien évidemment, les périmètres des Architectes des bâtiments de France et donc qui permet de rassurer tout le monde sur ce sujet. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. S'il vous plaît ! Je mets le rapport aux voix. Ensuite, je vous demanderai trois minutes, pour un petit mot de fin mais je vous promets que je vais être court, concis, comme l'a été Michel, là. *(Rires dans l'assemblée).*

Mais c'est la passion qui l'anime et la précision des dossiers. On ne peut pas lui en vouloir. Quelqu'un qui connaît ses dossiers aussi précisément, on ne peut pas lui jeter la pierre quand il est un peu long ! Même en fin de Conseil, nous sommes début d'après-midi. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les Groupes Europe Écologie-les Verts et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. Gachet (non-inscrit) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames, messieurs, mes chers amis, nous en avons terminé avec cette délibération qui a été adoptée. Je voudrais, simplement, en quelques mots, vous dire, d'une part, que je crois que nous laissons ensemble, ici, certains, certaines seront de nouveau là, et reprendront cette Métropole là où nous l'avons laissée et je crois qu'on peut se dire une chose, c'est que nous laissons une Métropole extrêmement attractive, extrêmement dynamique. Je crois que les résultats qui ont été produits, en particulier, cette année, en matière d'implantation d'entreprises, en matière d'immobilier d'entreprises, de locaux logistiques, locaux industriels et immobiliers de bureaux, montrent que nous avons connu des années assez exceptionnelles en matière d'entrepreneuriat et donc, de fait, en matière aussi d'emplois et quand on parle dynamisme économique, c'est bien évidemment l'emploi et l'emploi qui nous occupe en priorité.

Je crois que nous avons donné un certain nombre d'orientations pour faire vivre cette nouvelle Métropole née le 1^{er} janvier 2015, avec les compétences dont nous avons vu l'étendue, particulièrement aujourd'hui, dans ce Conseil. Je pense notamment aux compétences sociales et nous avons, je crois, donné un certain nombre d'orientations pour faire en sorte que cette Métropole soit la plus équilibrée, entre le dynamisme économique et ce devoir absolu de solidarité et bien au-delà d'ailleurs du simple exercice de nos compétences.

Nous l'avons évoqué à travers les mineurs non accompagnés. Nous l'avons évoqué à travers la protection de l'enfance. Nous l'avons évoqué à travers l'accompagnement absolument nécessaire des structures qui interviennent à domicile auprès de nos seniors dans le cadre du vieillissement de notre population, qui est un enjeu majeur dans cette Métropole. Nous avons donné un certain nombre d'impulsions et d'orientations qui avaient déjà été engagées en matière de transition écologique et de transition énergétique.

Je ne rappellerai pas le schéma directeur des énergies qui a été ici adopté, dont certains d'ailleurs quand ils votent les délibérations, ensuite, ne se rappellent pas les objectifs et pensent que ces délibérations sont déconnectées de ce schéma des énergies, non, notamment en matière d'éco-rénovation. Si l'on veut tenir les objectifs du schéma directeur des énergies, il faudra investir de manière beaucoup plus dense, de manière beaucoup plus rapide et de manière beaucoup plus importante, notamment sur l'éco-rénovation.

Je crois que nous avons essayé, en tout cas, ici, de travailler dans des conditions qui soient supportables, en tout cas, entre nous et je voudrais remercier ici l'ensemble des Conseillers et des Conseillères. Je ne suis pas Président depuis longtemps. Je ne vous cache pas que je me rappelle encore, moi, ce premier passage entre le bas et le haut. Il y a un avant. Il y a un après. Et bien évidemment, on n'en sort sûrement pas le même homme ou la même femme.

Je ne suis pas le même homme qu'en 2017. Bien évidemment, j'ai appris beaucoup de choses à vos côtés. J'ai appris beaucoup de choses auprès des agents de la Métropole et je voudrais remercier ici, en particulier, la direction des assemblées qui a su finalement au cours de cette assemblée tenir nos séances dans les meilleures conditions possibles. Je voudrais remercier finalement l'ensemble des Conseillères et des Conseillers sur le climat. On connaît des assemblées beaucoup plus compliquées que celle-ci. Je crois qu'on a su le faire, quelquefois, en s'affrontant mais de manière extrêmement courtoise, quelquefois avec un peu d'humour. On a découvert ici des gens doués pour la chanson, d'autres pour la poésie, d'autres pour bien d'autres sujets et je voudrais ici les remercier.

Je crois qu'on a bâti ensemble finalement l'an 1 de cette Métropole, qui est une Métropole singulière, qui est une Métropole originale, qui est la seule Métropole, ici, bien évidemment, dans notre pays. Cette Métropole équilibrée, elle a aujourd'hui, je crois toutes les clés pour répondre aux enjeux de demain et c'est maintenant une autre période qui commence et nous verrons ainsi qui en aura les clés. Je vous souhaite une très belle journée, une très belle semaine et pour celles et ceux qui vont rentrer dans un combat électoral, je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de courage mais surtout à vos proches qui vont devoir vous supporter encore pendant sept semaines. Je sais ce qu'il en est. À bientôt. Très bonne journée à vous !

(Applaudissements).

La séance est levée à 15 heures 15.

Annexe 1 (1/2)
Annexe de la note pour le rapporteur
(dossier n° 2020-4192)

Annexe n°1 - Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Mesures d'accompagnement individuelles contractualisées

Organismes	Nombre de mesures individuelles d'accompagnement soutenues en 2020	Proposition d'aides 2020 (en €)
AILOJ	59	41 800
ALPIL	44	38 800
ALYNEA	100	90 000
AVDL	162	122 800
CLLAJ Lyon	39	29 400
Forum Réfugiés	85	60 200
France HORIZON	12	9 600
LAHSo	123	109 000
Le Mas	124	104 000
SOLIHA Rhône et Grand Lyon	35	31 000
Total	783	636 600

Mesure d'accompagnement des ménages en Copropriétés dégradées

Organismes	Nombre de diagnostics soutenus en 2020	Nombre de mesures d'accompagnement soutenues en 2020	Proposition d'aides 2020 (en €)
SOLIHA	30	30	31 000
ALPIL	0	5	5 000
Total	40	35	36 000

Diagnostics de prévention des expulsions

Organismes	Nombre de diagnostics soutenus en 2020	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	40	12 000
AVDL	40	12 000
France Horizon	30	9 000
Le Mas	40	12 000
TOTAL	150	45 000

Soutien d'une action d'accompagnement vers et dans le logement de ménages sortant d'incarcération

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
Le Mas	50 000
TOTAL	50 000

Aide au financement des projets pilotes au titre du Logement d'abord

Thématique d'intervention	Organismes	Nombre de situations	Proposition d'aides en 2020 (en €)
prévention des expulsions	ALPIL	22	49 000
	LE MAS	17	32 000
	LAHSo	17	32 000
continuité résidentielle	INTERMED	15	60 000
	ALYNEA	5	8 000
	VIFFIL	10	15 000
Total		86	196 000

Annexe (2/2)

Annexe n°2- Aide au financement des suppléments de dépenses de gestion locative

Opérateurs	Proposition d'aides 2020 (en €)
AILOJ	55 425
ALYNEA	16 055
ENTRE 2TOITS	58 295
FRANCE-HORIZON	10 260
LE MAS	14 230
LAHSO	23 005
ARHM	5 625
Total	182 895

Annexe n°3- Soutien à des associations d'insertion par le logement réalisant des actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) dans le cadre du PPGID

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	208 000
AVDL	51 000
AILOJ	31 000
CLLAJ de Lyon	41 000
Mission Locale de Vénissieux	11 000
VIFFIL	34 200
OREE-AJD	9 000
ARTAG	7 000
TOTAL	392 200

Annexe 2 (1/8)

Annexe de la note pour le rapporteur
(dossier n° 2020-4194)

DÉLÉGATION DE GESTION DES CONCOURS AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES		
STRUCTURE	ACTIONS	MONTANTS
CARSAT	FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE AU TITRE DE LA TÉLÉASSISTANCE	30 000 €

Annexe (2/8)

DÉLÉGATION DE GESTION DES CONCOURS AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES		
STRUCTURE	ACTIONS	MONTANT
MUTUALITE FRANCAISE	PROJETS MA SANTE MON BIEN ETRE & PARCOURS DECOUVERTE	4 200 €
ATOUS PREVENTION	ATELIER "MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS SÉNIORS"	13 500 €
		17 700 €

Annexe (3/8)

Subventions au titre de la coordination et de l'appui aux actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD				
Nom du SPASAD	Membres SSIAD	Membres SAAD	ACTIONS	MONTANTS
SMD	SMD	SMD	Évaluation initiale et proposition d'adaptation du logement par un ergothérapeute	13 190 €
			Bilan psychologique d'entrée proposé systématiquement	6 054 €
			Bilan nutritionnel et social par un Conseiller en Économie Sociale et Familiale	9 212 €
RESIDOM	RESIDOM	RESIDOM	Accompagnement individuel : j'entretiens ma tête et mon corps	7 486 €
			Atelier collectif : prendre soin de sa tête et de son corps	12 404 €
			Actions collectives d'accompagnement des aidants- conférences à thème	6 487 €
OULLINS ENTRAIDE	OULLINS ENTRAIDE	OULLINS ENTRAIDE	Pour les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives, prévenir les accidents domestiques en adaptant le cadre de vie et en apaisant ces personnes fragiles par la mise en place d'une aide technique innovante	25 466 €
			Soutien des aidants par des actions de formation et de sensibilisation du personnel d'intervention et d'encadrement	8 766 €
LYON NORD (SOINS ET SANTE)	SOINS ET SANTE	COMPLICÉO, SÉNIOR COMPAGNIE, FAMILLE À CŒUR, HOME LIBRE SERVICE, SAAD CALUIRE	Accompagnement au maintien de la mobilité : équilibre et prévention des chutes	15 000 €
			Lien social Lutte contre l'isolement : accompagnements véhiculés de bénéficiaires isolés à des activités collectives	6 546 €
			Bien être et estime de soi : pratiquer la bienveillance à domicile-	7 000 €
			Accompagnement des Aidants d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées- actions collectives : forum passerelle et ateliers « santé-gestion du stress »	14 150 €
			Aménagement du lieu de vie -Prévention des chutes à domicile	2 465 €
			Ateliers art-thérapie	1 350 €
			Séances de socio-esthétique	2 838 €
			Accompagnements animations	2 426 €
			Recueil de mémoire	480 €
			Activités physiques et cognitives adaptées	4 518 €
Séances de jardinage	759 €			
Activités physiques et cognitives adaptées - shiatsu	3 018 €			
OFTA	OFTA	ACTION SOCIALE MULATINE	Ateliers de prévention des chutes	2 845 €
			Ergothérapeute	22 743 €
			Action collective de formation et soutien individuel	6 324 €
			Soutien d'accompagnement aux aidants-actions d'information et de sensibilisation	7 048 €
EST LYONNAIS	AISIMEYZIEU	VIVRE A DOMICILE	Lutter contre l'isolement	1 570 €
			Former les professionnels	18 351 €

Annexe (4/8)

SEVIGNE	FONDATION DISPENSIRE GENERALE LYON	MAXI AIDE GRAND LYON	Dénutrition déshydratation	735 €	25 455 €			
			Prévention des chutes	5 365 €				
			Isolement	10 932 €				
			Troubles du comportement et cognitifs	8 423 €				
VILLEURBANN E	OVPAR	CYPRIAN SERVICE	Interventions ergothérapie	19 648 €	60 531 €			
			Prévention des chutes et équilibre	1 686 €				
			Bilans individuels en orthophonie et diététique	4 380 €				
			Activités physiques préventives	9 086 €				
			Ateliers droits sociaux et démarches administratives pour les séniors	3 391 €				
			Atelier de prévention de sa santé dans ses 3 aspects : partager-s'informer-faire une activité corporelle adaptée à tous	5 590 €				
			Mon parcours aidant- actions de soutien psychosocial individuel	16 750 €				
			TOTAL				294 481 €	

Annexe (5/8)

<u>SUBVENTIONS AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION (APPEL À PROJET 2020 session 1)</u>		
<u>Structure</u>	<u>Action</u>	<u>Montant</u>
A LA DECOUVERTE DE L'AGE LIBRE	LA D-MARCHE, UNE INVITATION À AUGMENTER DURABLEMENT SON NOMBRE DE PAS	16 450 €
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	ACTIONS COLLECTIVES D'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS	18 100 €
ARTS MARTIAUX SANS FRONTIERE	MODULES ZEN, MODULE INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE	3 750 €
ASS DEPART EDUCAT SANTE RHONE	PAPSS : PARCOURS DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES SÉNIORS	10 950 €
ASS GEST CENT SOC MOUL A VENT	BIEN VIVRE ENSEMBLE LE VIEILLISSEMENT	11 500 €
ASS GEST CTRE SOCIAL DES BUERS	PENSER LE VIEILLISSEMENT POUR UNE VIE ACTIVE ET PLUS DIGNE	17 550 €
ASS LAIQUE GERLAND LAMOUCHE	BOUGE PRÈS DE CHEZ TOI	24 150 €
ASS LE PASSE-JARDINS	ACTIVITÉ JARDINAGE INTERGÉNÉRATIONNEL	10 950 €
ASSOCIATION ARC EN CIEL POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE SAINT-FONS	"VIVRE-ENSEMBLE INTERGÉNÉRATIONNELS"	10 000 €
ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE	VIVRE ENSEMBLE SENIORS 2020	8 000 €
ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE MEYZIEU	BIEN VIEILLIR À MEYZIEU	11 500 €
ASSOCIATION NATIONALE DE RETRAITES	RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE QUI TOUCHE LES SENIORS	5 500 €
ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL LOUIS-BRAILLE	BIEN VIEILLIR DANS SON QUARTIER	13 700 €
ASSOCIATION REUSSIR L'INSERTION A BRON	MISSION CONTACT	4 400 €
ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE LYONNAISE GENERALE	ASUL UN CORPS EN FORME	15 000 €
ATELIER CAPACITES	MOBYCITY	3 000 €
BADMINTON CLUB D OULLINS	VENEZ EN BASKETS ON VOUS PRÊTE LES RAQUETTES	1 650 €
BARFUSS*OSIO/SOPHIE-ELEONORE /	JOURNÉES DE RÉPIT PSYCHO-CORPOREL À L'ATTENTION DES AIDANTS DE PERSONNES ÂGÉES, INTITULÉES "MON MOMENT À MOI (MMM)"	8 770 €
BIEN VIEILLIR DANS SON QUARTIER	BIEN VIEILLIR DANS SON QUARTIER	500 €
BRAIN UP ASSOCIATION	DÉTENTE ET MOBILITÉ CORPORELLE & RENFORCER SON CAPITAL SANTÉ GRÂCE À L'ALIMENTATION	11 700 €
CCAS BRON	BIEN VIVRE MA RETRAITE À BRON : "ET SI J'OSAIS"	13 000 €
CCAS DARDILLY	J'AI LA MÉMOIRE...	3 250 €
CCAS DECINES	PROGRAMME DE STIMULATION COGNITIVE ET D'INCLUSION NUMÉRIQUE, POUR LA PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE ET DU LIEN SOCIAL	15 000 €
CCAS ECULLY	VIVRE UNE RETRAITE ACTIVE ET SEREINE À ÉCULLY	6 600 €
CCAS IRIGNY	ATELIERS D'INITIATION À L'UTILISATION DES TABLETTES NUMÉRIQUES & ANIMATIONS COLLECTIVES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES	22 200 €

Annexe (6/8)

SUBVENTIONS AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION (APPEL À PROJET 2020 session 1)		
Structure	Action	Montant
CCAS MEYZIEU	IMAGINAIRE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACCUEIL DE JOUR & ATELIERS DE LUTTE	8 080 €
CCAS RILLIEUX	PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION POUR LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET LE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL DE RILLIEUX-LA-PAPE	32 900 €
CCAS SAINT GENIS	L'AIDANT AU COEUR DE LA FAMILLE	6 900 €
CCAS TASSIN	VIVRE UNE RETRAITE ÉPANOUIE À TASSIN – ANNÉE 2020	6 600 €
CCAS VILLEURBANNE	PAS A PAS VERS LA FORME	28 670 €
CENTRE D'ANIMATION SAINT JEAN	LES SENIORS DE SAINT JEAN	19 200 €
CENTRE GERONTOLOGIQUE DE COORDINATION MEDICO-SOCIALE	ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT APRÈS DES SENIORS, DES PATIENTS JEUNES ATTEINTS DE TROUBLES COGNITIFS ET DES PROCHES AIDANTS DANS LE CADRE DU MAINTIEN À DOMICILE	21 950 €
CENTRE PILOTE D'ESCALADE ET D'ALPINISME VAULX EN VELIN	ESCALADE SENIORS	700 €
CENTRE SOCIAL DE L'OLIVIER	DES TEMPS PART -ÂGÉS	12 500 €
CENTRE SOCIAL DE PARILLY	"TISSONS DES LIENS DURABLES ET SOLIDAIRES"	10 950 €
CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL LES TAILLIS	DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DE MOBILITÉ PHYSIQUE ET CONVIVIAUX APRÈS DES PERSONNES ÂGÉES DE PARILLY ET BRON CENTRE	9 000 €
CENTRE SOCIAL GERARD PHILIPPE	LOISIRS ACTIVITÉS CULTURE SENIORS (LACS)	6 000 €
CENTRES SOCIAUX DES MINGUETTES	SOLIDAGE, ENTRE ISOLEMENT SOCIAL ET NOUVELLES SOLIDARITÉS À TOUT ÂGE	11 500 €
CETAFF	PROJET PRISA (PRÉVENTION DE LA IA/TROGÉNIE CHEZ LES SUJETS AGÉS)	38 400 €
CODEP EPVG RHONE METROPOLE DE LYON	EQUILIBRE ET MÉMOIRE POUR GARDER LA FORME	12 050 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION EN KINESITHERAPIE DU RHONE -KINE RHONE PREVENTION	LES RENDEZ-VOUS "ÂGE'ILITÉ"	10 950 €
COMITE DEPARTEMENTAL RHONE ET METROPOLE DE LYON DE RUGBY A XIII	DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME SILVER XIII EQUILIBRE POUR LA PREVENTION DES CHUTES DES SENIORS DE PLUS DE 60 ANS AVEC DE NOUVELLES VILLES DE LA METROPOLE DE LYON	12 000 €
COMITE REGIONAL UFOLEP RHONE ALPES	MANGER, BOUGER, SANTÉ PRÉSERVÉE ! & MAISON DE SPORT SANTÉ "A MON RYTHME"	23 150 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	LA SOCIO-ESTHÉTIQUE, UN ALLIÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR LIÉE À LA MALADIE ET AU HANDICAP, UN ALLIÉ POUR LE BIEN ÊTRE DES PATIENTS ÂGÉS	33 500 €
CTRE COM ACTION SOCIALE DE LA MULATIERE	POUVOIR VIEILLIR ET RESTER EN LIEN SUR SA COMMUNE	49 350 €
CTRE COM ACTION SOCIALE D'OULLINS	OUVERTURE D'UN CAFÉ DES AIDANTS & CHANTEZ, PARTAGEZ, KARAOKE !	6 650 €
DOMITYS SUD-EST	TONUS SANTÉ SENIORS	6 250 €
DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE ADAPTÉE ÔGÉNIE FACILITANT LE LIEN SOCIAL ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE	54 850 €
ENTOURAGE SOLIDAIRE	CHEZ DADDY	34 000 €

Annexe (7/8)

SUBVENTIONS AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION (APPEL À PROJET 2020 session 1)		
Structure	Action	Montant
ESPACE SENIORS DUCHERE (ESD)	VEILLEURS-VEILLÉS, RÉSEAU DE SOLIDARITÉ ET DE PRÉVENTION	10 950 €
EST METROPOLE HABITAT	POURSUIVRE ET RENFORCER NOTRE STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES SENIORS AU SEIN DU PARC SOCIAL EN FAVEUR DE LEUR AUTONOMIE	12 050 €
EUREQUA	EUREQUA MOBISENIORS	5 500 €
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS ADMR DU RHONE	ATELIERS PÉDAGOGIQUES POUR PROTÉGER SA SANTÉ	13 150 €
FONDATION ARALIS	FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES ISOLÉES ÂGÉES RÉSIDANTS EN FTM OU EN RÉSIDENCES SOCIALES ARALIS & PROJET PLURIANNUEL HABITAT REGROUPE ADAPTE POUR LES RESIDENTS ARALIS DE 60 ANS ET PLUS	76 750 €
FRANCE ALZHEIMER RHONE	ACCOMPAGNEMENT DU COUPE AIDANT/AIDÉ EN SORTIE D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE & MISSION DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE PERSONNALISÉ ET INDIVIDUEL	45 000 €
GIGNET PAULINE	&M'OI	8 800 €
HANDILIB LYON	SORTIES ACCOMPAGNÉES EN SCOOTERS PMR POUR SENIORS EN PERTE DE MOBILITÉ ET/OU ISOLÉS	21 950 €
HAUT PARLEUR	ATELIERS PHYSIQUES, FESTIFS, COGNITIFS	10 950 €
HOPITAL DE FOURVIERE	PROGESTIM (PROGRAMME GERONTOLOGIQUE DE PRÉVENTION COLLECTIVE ET DE STIMULATION COGNITIVE)	87 750 €
HOSPICES CIVILS DE LYON	"BIEN SUR SES JAMBES" DÉVELOPPEMENT DU PARCOURS DE PRÉVENTION DE LA PERTE DE MOBILITÉ/PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES À RISQUE DE DÉPENDANCE, VIVANT À LEUR DOMICILE.	87 750 €
KA ' FETE O MOME	LES CANUTS COLLECTEURS EN ÉVOLUTION !	10 950 €
LA FABRIQUE A NEURONES	DES ATELIERS COGNITIFS POUR AMÉLIORER LA COGNITION ET RETARDER LA DÉPENDANCE DES SENIORS	5 250 €
LA GRENADE	LES 80 ANS DE MA MÈRE	10 950 €
LA MAISON DU CITOYEN DE VILLEURBANNE	FAVORISER LE BIEN VIEILLIR ET LA SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS, RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS	3 000 €
LA RESIDENCE DES CANUTS	ET SI ON SORTAIT ?	6 050 €
LE PARISOLIDAIRE LYON	COHABITER AVEC DU SENS	16 450 €
LEGUM'AU LOGIS	L'ALIMENTATION DURABLE VIA LA CONVIVIALITÉ POUR LE MIEUX VIEILLIR	5 500 €
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	ÂGÉS, ISOLÉS, ET PAS CONNECTÉS & ET TOI, TU FAIS QUOI POUR LES VACANCES ?	144 750 €
L'OLIVIER DES SAGES	DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU MAINTIEN DU LIEN SOCIAL	21 950 €
MAISON DE L'INITIATIVE DE L'ENGAGEMENT DU TROC ET DE L'ÉCHANGE	RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DONT LES DÉMARCHES SONT DÉMATÉRIALISÉES	9 000 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ST PRIEST	PARCOURS SÉNIOR	3 500 €

Annexe (8/8)

SUBVENTIONS AU TITRE DES ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION (APPEL À PROJET 2020 session 1)		
Structure	Action	Montant
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PRESQU'ILE CONFLUENCE	AGIR ENSEMBLE POUR RENFORCER LIEN SOCIAL ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES ÂGÉES DE PERRACHE-CONFLUENCE	15 350 €
MAISON JEUNES CULTURE MÈNIVAL	LES AÎNÉS DE MÈNIVAL	4 000 €
OFFICE VILLEURBANAIS PERSONNES AGÉES	RENFORCER L'ÉQUIPE D'ANIMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS IDENTIFIÉS ET PROPOSER UNE OFFRE ADAPTÉE POUR FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT & MON PARCOURS AIDANT	43 950 €
PAPIMAMIEDIGITAL	DES COMPÉTENCES INFORMATIQUES POUR TOUS !	24 150 €
PASSERELLE	LES PROCHES AIDANTS, LES SÉNIORS ET L'ACCÈS AUX DROITS	38 400 €
RESEAU INTERMED	ACCOMPAGNER LE MIEUX VIEILLIR DE PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS, ISOLÉES, PRÉCAIRES ET VULNÉRABLES LOGÉES EN RÉSIDENCES SOCIALES ADOMA ET ARAJIS ET DANS LE DIFFUS SUR LYON MÉTROPOLÉ.	27 400 €
RESIDENCE MARGUERITE	AIDE AUX AIDANTS : CAFÉ PARTAGE.	4 400 €
SANTE ET BIEN ETRE	MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER MON PROCHE VIEILLISSANT	3 200 €
SENS & SAVOIRS	BIEN DANS MON CORPS, BIEN DANS MA TÊTE	16 450 €
SERVICES ET SOINS INFIRMIERS	DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES SENIORS & LE SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS	8 750 €
SIPAG	DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS	40 000 €
SOGECOM	"ENTRE-AIDES"	2 500 €
THEATRE DES BORDS DE SAONE	THÉÂTRE FORUM : SCÈNES DE THÉÂTRE INTERACTIVE ; ATELIERS PLAISIR HEBDOMADAIRES DE 2 HEURES	5 500 €
UNIS CITE RHONE ALPES	INTERGENEREUX SAINT-FONS	16 450 €
VOISIN MALIN	DES VOISINS MALINS POUR FAIRE DU PORTE-À-PORTE	10 000 €
TOTAL		1 601 720 €